

ASSISES NATIONALES DU SENEGAL

**CONSULTATIONS CITOYENNES
DU DEPARTEMENT DE FOUNDIOUGNE**

(Foundiougne, le 8 Novembre 2008)

1. INTRODUCTION	4
2. METHODOLOGIE	4
3. DEROULEMENT DES CONSULTATIONS CITOYENNES	4
4. ADMINISTRATION ET CITOYENNETE	6
4.1. ETAT DES LIEUX	6
<i>Architecture institutionnelle et organisaton administrative du département de Foundiougne</i>	6
<i>Vécu de la décentralisation</i>	6
<i>Sur le plan de la fiscalité locale</i>	7
<i>Le développement local des collectivités du departement</i>	7
4.2. IDENTIFICATION DES PROBLEMES MAJEURS	7
<i>Sur le plan institutionnel</i>	7
<i>Sur le plan du développement des collectivités locales</i>	7
4.3. PROPOSITIONS DE SOLUTIONS SOUHAITABLES	8
4.4. OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS PARTICULIERES	8
5. AGRICULTURE, DEVELOPPEMENT RURAL ET ENVIRONNEMENT	9
5.1. ETAT DES LIEUX	9
<i>Agriculture</i>	9
<i>Elevage</i>	9
<i>Pêche</i>	9
<i>Environnement</i>	10
<i>Développement rural</i>	10
5.2. IDENTIFICATION DES PROBLEMES MAJEURS	11
<i>Contraintes d'ordre naturel</i>	11
<i>Contraintes d'ordre anthropique et démographique:</i>	11
5.3. PROPOSITIONS DE SOLUTIONS SOUHAITABLES	12
<i>Une économie rurale avec de nouveaux défis</i>	12
<i>Des possibilités de PMI agricoles et halieutiques</i>	12
<i>Un vrai tourisme participatif, balnéaire, cynégétique et de vision:</i>	13
<i>Des efforts de désenclavement libérant l'économie de la région</i>	13
5.4. OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS PARTICULIERES	14
<i>Pour la Réhabilitation de l'Agriculture, de l'Elevage, de la Forêt et de la Pêche dans le Foundiougne.</i>	14
<i>Des suggestions sur l'amélioration du financement du secteur primaire dans le Département.</i>	14
<i>Sur la promotion d'unités industrielles ou d'organisations locales de transformation des produits agricoles du cru sur la base de diverses phases comprenant:</i>	14
<i>Protection de l'environnement, promotion du Tourisme et sauvegarde des Valeurs culturelles et de Sociétés.</i>	14
<i>Rapprochement des Techniques et Sciences des différents secteurs aux besoins du Département.</i>	15
6. EDUCATION	15
6.1. ETAT DES LIEUX	15
6.2. LES PROBLEMES MAJEURS	15
6.3. PROPOSITIONS DE SOLUTIONS	16
6.4. RECOMMANDATIONS	16
7. JEUNESSE	16
7.1. ETAT DES LIEUX	16
7.2. IDENTIFICATION DES PROBLEMES MAJEURS	17
7.3. PROPOSITIONS ALTERNATIVES	17
8. SPORTS	18
8.1. ETAT DES LIEUX	18
8.2. IDENTIFICATION DES PROBLEMES MAJEURS	18
8.3. PROPOSITIONS ALTERNATIVES POUR LA RELANCE DU SECTEUR	19

9. SANTE	20
9.1. ETAT DES LIEUX.....	20
9.2. LES PROBLEMES MAJEURS :.....	20
9.3. RECOMMANDATIONS.....	21
10. INFRASTRUCTURES.....	22
10.1. ETAT DES LIEUX.....	22
10.2. IDENTIFICATION DES PROBLEMES MAJEURS.....	22
10.3. PROPOSITIONS DE SOLUTIONS SOUHAITABLES.....	22
11. TOURISME.....	23
11.1. ETAT DES LIEUX OU DESCRIPTIF DE LA SITUATION.....	23
11.2. IDENTIFICATION DES PROBLEMES MAJEURS ET /OU LES PLUS URGENTS.....	23
11.3. PROPOSITIONS DE SOLUTIONS SOUHAITABLES.....	23
12. ANNEXES	24
<i>A1. Liste des participants.....</i>	<i>25</i>
<i>A2. Rapports des commissions.....</i>	<i>26</i>
RAPPORT DE LA COMMISSION ADMINISTRATION ET CITOYENNETE.....	27
Rapport Commission Agriculture Elevage Pêche Environnement et Développement Rural.....	29
Synthèse Rapport Sous commission Education.....	31
Rapport de commission : Jeunesse et Sports.....	33
Rapport de la Commission : SANTE / HYGIENE.....	37
<i>A3. Documents de travail.....</i>	<i>39</i>
RAPPORT TECHNIQUE.....	40
Commission Administration et Citoyenneté.....	40
Contribution aux débats sur la Construction et l'Exploitation d'un Port Autonome à Foundiougne.....	58
LES CONSULTATIONS A LA BASE DU DEPARTEMENT DE FOUNDIOUGNE.....	61
La situation de l'Education.....	83
Dans le Département de Foundiougne.....	83
Contribution sur Jeunesse et Sport.....	91
Contribution sur Santé.....	95
LES INFRASTRUCTURES DU DEPARTEMENT DE FOUNDIOUGNE.....	98
Contribution sur Tourisme.....	100

1. INTRODUCTION

Le contexte actuel du Sénégal est celui d'une crise profonde qui affecte l'ensemble des secteurs de la vie nationale, aussi bien politique, sociale qu'économique. Les contentieux de tous ordres font légion, la misère se généralise alimentée par un chômage endémique, la paupérisation des populations s'est accélérée fouettée par une inflation galopante et des pénuries de toutes sortes.

Dans cette période difficile, aucune initiative officielle ne vient atténuer la perplexité générale des populations, toutes couches et toutes branches socioprofessionnelles confondues, et laisser entrevoir l'espoir de lendemains meilleurs. Le pays est donc dans une impasse qui justifie aujourd'hui la nécessité de convoquer toutes les expériences antérieures positives et d'initier un large débat national à même de proposer des solutions concertées et consensuelles de sortie de crise.

Ainsi ont été conçues les assises nationales, démarche participative qui a associé différentes composantes de la nation qui, au cours de rencontres, ont échangé sur les problèmes du pays et sur l'urgente nécessité de leur trouver des solutions. Dans leur stratégie de mise en œuvre, les assises nationales instaurent un débat simultané notamment au niveau national et au niveau départemental sous la forme respectivement de commissions thématiques et de consultations citoyennes.

C'est dans ce cadre que s'inscrivent les consultations du département de Foundiougne qui ont été préparées et animées par le comité départemental de pilotage dont le bureau, mis en place le 21 septembre 2008 est ainsi constitué

Président :	Abdou Latif Coulibaly
Vice-présidents :	Colonel Ibrahima Sy - Famara Sarr – Abdoulaye Diamé
Rapporteur Général :	Samba Yacine Cissé
Rapporteur Adjoint :	Mouhamed Bachir Diouf
Président Commission Scientifique :	El H. Mbara Sène
Président Commission Communication :	Amadou Dème
Adjoint :	Al-Assane Bâ
Président organisation Finances :	Abou Thiam
Adjoint :	Issa Barro

2. METHODOLOGIE

Le comité de pilotage a nommé pour chaque thématique un président de commission. La réflexion a été ensuite initiée sur la base de rapports préparatoires rédigés par des fils du département experts dans les domaines ciblés, nommés par le comité départemental de pilotage. Ces experts ont travaillé à partir de termes de référence sectoriels élaborés à cet effet. Les documents de travail ont été évalués au cours d'une série de réunions à Dakar au cours desquelles des amendements apportés ont été intégrés. Lesdits rapports constituent les annexes au présent document.

3. DEROULEMENT DES CONSULTATIONS CITOYENNES

Les consultations citoyennes dans le département de Foundiougne étaient initialement programmées sur deux jours les 20 et 21 novembre 2008. Les contraintes, notamment financières, liées au déplacement, à l'hébergement et à la restauration des participants ont finalement conduit à retenir un agenda articulé autour de la seule journée du samedi 8 novembre 2008.

1. la première session plénière a débuté à 10 H 50mn sous la présidence du président du comité départemental de pilotage. Elle a été l'occasion de rappeler l'esprit des assises et leur méthodologie. Une fois l'agenda de la journée présenté et adopté, les sujets abordés dans les différentes commissions

ainsi que la méthodologie de travail ont été explicités avec le concours du représentant du bureau national.

2. les travaux des commissions thématiques se sont déroulés selon un schéma unique :
 - exposé introductif sur les documents de base préparée par les experts.
 - discussions.
3. Le président de chaque commission thématique a disposé ensuite de quelques minutes pour faire la synthèse des débats, après avoir recueilli les observations et suggestions des rapporteurs
4. dans le cadre des travaux des commissions, les participants sont intervenus prioritairement selon quatre axes :
 - état des lieux ou descriptif de la situation.
 - Identification des problèmes majeurs et/ou plus urgents.
 - Propositions de solutions souhaitables
 - Observations et recommandations particulières

Ce canevas a aussi servi de fil conducteur aux exposés introductifs des commissions thématiques. Il a servi également de schéma pour la collecte et la mise en forme des contributions issues des interventions des participants.

5. La deuxième session plénière, consacrée à la validation des conclusions des commissions thématiques s'est ouverte à 16 heures. Les rapports amendés des différentes commissions ont été adoptés avant la clôture des travaux par le Président du comité de pilotage.

Le présent document est la synthèse des résultats des travaux des quatre commissions thématiques qui ont siégé lors de la journée de consultation citoyenne du département. Il est présenté selon l'intitulé des thématiques. Le schéma de présentation est le même, il est traité successivement pour chaque thème

- de l'**Etat des lieux ou descriptif de la situation.**
- de l'**Identification des problèmes majeurs et /ou plus urgents.**
- des **Propositions de solutions souhaitables**
- d'**Observations et recommandations particulières**

4. ADMINISTRATION ET CITOYENNETE

4.1. Etat des lieux

Architecture institutionnelle et organisation administrative du département de Foundiougne

Le Département de Foundiougne compte trois (03) arrondissements, trois (03) communes en activité, deux (02) nouvelles communes non encore fonctionnelles et neuf (09) communautés rurales.

Chef lieu de Département : FOUNDIOUGNE.

Les trois (03) communes fonctionnelles sont : Commune de FOUNDIOUGNE, Commune de SOKONE et Commune de PASSY.

Les deux (02) nouvelles créations sans, pour l'instant prise de mesures d'accompagnement, sont : KARANG et SOUM.

Les trois (03) arrondissements sont :

- Arrondissement de DJILOR, avec deux (02) communautés rurales:
 - la communauté rurale de Djilor : 943 km² ;
 - la communauté rurale de DIOSSONG : 948 Km².
- Arrondissement de NIODIOR avec trois (03) communautés rurales :
 - la communauté rurale de DIONEWAR : 408 Km² ;
 - la communauté rurale de BASSOUL : 324 km² ;
 - la communauté rurale de DJIRNDA : 216 km².
- Arrondissement de TOUBACOUTA avec quatre (04) communautés rurales :
 - la communauté rurale de TOUBACOUTA ;
 - la communauté rurale de NIORO ALASSANE TALL ;
 - la communauté rurale de KEUR SAMBA GUEYE ;
 - la communauté rurale de SALOUM DIANE ;

Sur le plan politique, Foundiougne dispose de deux (02) députés à l'Assemblée Nationale ; d'un (01) sénateur au Sénat, de dix (10) Conseillers régionaux dont une femme au Conseil Régional. A ces élus s'ajoutent les conseillers ruraux des neuf (09) Conseils ruraux et les conseillers municipaux des trois Communes en exercice.

En dehors du Sénateur, tous ces élus, le sont au suffrage universel directe, pour une population de cent quatre vingt trois mille cinq cent vingt trois (183 523) habitants avec un taux d'accroissement annuel de 2,6%.

Vécu de la décentralisation

Le département de Foundiougne à l'instar des autres départements du pays a connu une évolution fortement influencée par la réforme de la décentralisation progressivement amorcée par l'Etat du Sénégal à partir de 1964. Le bilan actuel de cette réforme montre que, globalement, le vécu de la décentralisation est le même un peu partout et que les difficultés et contraintes rencontrées pour promouvoir un développement économique, social et culturel à la base tiennent aux limites dans la mobilisation des ressources de la collectivité locale, notamment, dans leur aspect humain, matériel et financier.

Pour rappel, les compétences transférées aux collectivités locales ont été réalisées suivant la technique des responsabilités partagées. Les régions, les communes et les communautés rurales règlent les questions d'intérêt local et l'Etat se réserve le pouvoir d'intervenir dans les domaines d'intérêt général. Ces compétences transférées sont au nombre de neuf (09).

Les neuf domaines ainsi définis couvrent la presque totalité des activités économiques et sociales et peuvent se décliner en stratégies de développement dont l'exécution incombe aux collectivités locales.

Sur le plan de la fiscalité locale

Les ressources fiscales des collectivités locales proviennent des impôts locaux, des centimes additionnels, des taxes et des avances de l'Etat. Les forces et faiblesses de la fiscalité locale identifiées lors des consultations publiques organisées par l'Etat avec l'appui de l'ACDI doivent permettre d'identifier les conditions sociales, politiques et économiques nécessaires à la réussite de la réforme fiscale envisagée.

Le développement local des collectivités du département

L'Etat du Sénégal a mis en place un arsenal de mesures destinées à accompagner les collectivités locales dans leur mission. Mais il se pose aujourd'hui toute la problématique de la pertinence de ces mécanismes.

4.2. Identification des problèmes majeurs

Sur le plan institutionnel

Les communautés rurales de DJILOR et DIOSSONG, ont des chef-lieu très distants de beaucoup d'établissements humains, ce qui ne facilite pas la tâche au Sous préfet de DJILOR aux Présidents des Conseils ruraux concernés et aux populations elles mêmes. Par exemple, Djilor est distant du Lôg de 20km....

Ces mêmes problèmes peuvent être identifiés dans les arrondissements de TOUBACOUTA et de NIODIOR.

Par ailleurs, dans ces localités :

- les pistes de production et les routes sont dans un état de dégradation avancé... ;
- le parc automobile, pour le transport en commun est vétuste ;
- la pauvreté qui y est présente, (nombre de pauvres chiffré à quatre vingt deux mille sept cent quarante cinq (82 745) soit un taux de pauvreté de 54, 80%), impacte sur la capacité de ces populations à payer le transport pour régler un problème administratif à DJILOR, DIOSSONG et NIODIOR.

Aussi, la tutelle de l'Etat, représenté par le Préfet au niveau des communes et du Sous préfet au niveau des communautés rurales n'est-elle pas toujours déresponsabilisant ?

Enfin, les élus locaux ne disposent pas de moyens à la mesure de leur mission excepté les députés et le sénateur. Ces mêmes élus sont, majoritairement, analphabètes.

Sur le plan du développement des collectivités locales

La mise en œuvre correcte par les collectivités locales de la réforme de 1996 se heurte à de nombreuses contraintes qui limitent considérablement l'effectivité de la politique de décentralisation.

1 - Les limites relatives à l'appui de l'Etat

L'appui de l'Etat aux collectivités locales pour l'exercice des compétences transférées pèche à deux niveaux :

- La non utilisation des services extérieurs de l'Etat suivant la réglementation
- L'insuffisance du fonds de dotation

2 - Les limites relatives aux collectivités locales

On peut retenir entre autres facteurs :

- La répartition des tâches qui reste encore à clarifier ce qui entraîne un tiraillement entre administrations locales surtout au niveau des communes d'arrondissement
- L'analphabétisme de la plupart des élus locaux surtout en milieu rural
- L'insuffisance de la formation des élus locaux
- L'ignorance des textes et des responsabilités qui en découlent
- Un manque d'adhésion des populations au processus de décentralisation du fait de l'ignorance de ses enjeux et finalités mais aussi du fait que la réforme semble être parachutée
- L'absence d'une administration locale spécialisée et qualifiée dans la plupart des collectivités pour un meilleur exercice des compétences transférées

- Les difficultés de mobilisations des impôts et taxes locaux
- L'insuffisance de moyens humains et financiers transférés par l'Etat
- La réticence de certains services techniques centraux à suivre le processus de décentralisation
- Une fiscalité locale inadaptée aux réalités locales
- Un mode de gestion de la fiscalité ne répondant pas aux principes de la décentralisation (une forte présence de l'Etat)
- La forte politisation du processus de décentralisation avec son corollaire, les querelles internes entraînant des blocages au niveau du fonctionnement des conseils locaux ;
- Le manque de transparence dans la gestion des affaires locales.

4.3. Propositions de solutions souhaitables

- transformer les Communautés rurales en Communes rurales pour permettre d'actionner les leviers de la Coopération décentralisée et de décentraliser certains projets réservoirs de moyens financiers
- Redimensionner les Communautés rurales de DJILOR et DIOSSONG : pour rapprocher l'Administration des administrés ;
- systématiser l'application de l'article 5 du Code des Collectivités locales (fonds de dotation)
- Renforcer les capacités en ressources humaines, en insistant, notamment, sur la formation;
- maîtriser les NTIC ;
- Plaidoyer en faveur de la parité dans la mise en place des organes des collectivités locales
- Créer les conditions sociopolitiques de la réforme fiscale, entre autres,
 - Créer un lien entre la contribution des citoyens locaux et la qualité des biens et services locaux qui leurs sont offerts,
 - Assurer la transparence de la gestion des affaires locales et plus spécifiquement de la gestion des finances locales,
 - Assurer une plus grande responsabilisation des collectivités locales,
 - tendre vers un pacte équilibré sur les ressources entre l'Etat et les collectivités locales d'une part et entre les différentes collectivités locales d'autre part,
 - structurer la demande locale des biens et services par ordre de priorité,
 - accompagner la décentralisation d'une déconcentration des services de l'Etat,
 - permettre une plus grande visibilité de la dépense publique,
 - établir un lien entre la réforme fiscale et le plan d'action foncier
 - assurer une gestion des terres du domaine national qui puisse avoir des incidences sur les ressources des communautés rurales,
 - « dépolitiser » la décentralisation en favorisant la contractualisation de la réalisation des services et équipements fiscaux avec le secteur privé.

4.4. Observations et recommandations particulières

En plus des réformes proposées plus haut, de nouvelles pistes peuvent être explorées pour rendre encore plus cohérent et rationnel la décentralisation

- La démographie de la commune de Sokone autorise l'élection de quatre (04) adjoints au Maire
- De même les bureaux des conseils municipaux de Passy et Foundiougne doivent pouvoir compter chacune trois (03) adjoints au Maire.
- La ville de Sokone doit pouvoir être érigée. Cette commune polarise autour d'elle et dans son arrière pays plus de 50% du département de Foundiougne et fournit au moins 60% de la production économique de l'ensemble du département.

La faiblesse de l'opinion publique et le manque d'esprit civique constituent des handicaps certains de nos communautés rurales et communes. Ceci est particulièrement vrai dans le département de Foundiougne dont la population est analphabète d'au moins 40%. Une attention toute particulière doit être portée à correction de ce handicap mais aussi à d'autres tout aussi problématiques comme la question foncière dont la gestion pose énormément de soucis dans l'ensemble des trois (03) communes, en exercice, du département, mais aussi, dans les neuf communautés rurales.

5. AGRICULTURE, DEVELOPPEMENT RURAL ET ENVIRONNEMENT

5.1. Etat des lieux

Agriculture

Le Département de Foundiougne est essentiellement agricole dans ses terres franches. L'Agriculture occupe plus de 80 % des populations, mais la majeure partie des activités agricoles est accompagnée d'activités d'élevage

Les spécialités agricoles sont l'arachide, les mils et sorgho, le maïs et un peu le riz.

La culture de l'arachide : Les superficies emblavées sont vastes et ont régulièrement occupé l'essentiel des espaces cultivés. Bientôt l'ensemble du département ne disposera plus d'espace ou une jachère conséquente pourrait se pratiquer.

Les mils et sorgho: Avec la détérioration des fameux termes de l'échange, l'attractivité de la culture de rente s'est dégradée, alors que la recherche de la sécurité alimentaire n'a jamais perdu de son acuité. Les cultures de céréales ont donc esquissé un essor réel. Le mil a continué à en dominer l'ensemble. Le sorgho reste constant dans l'affectation des emblavures sur certains sols lourds.

Le maïs, fortement encouragé reste modestement placé mais en accroissement constant. La politique de renforcement ou plutôt d'imposition d'une position plus forte du maïs semble très peu tenir compte des traditions alimentaires dont la base est constituée du mil, du sorgho et éventuellement du niébé.

Le riz: La dégradation de la pluviométrie et l'aridité croissante du climat a ruiné la riziculture qui n'occupe désormais que des superficies réduites et surtout pendant les meilleures années de pluviométrie.

Les autres cultures telles le manioc, le sésame, la patate douce, les légumes modernes sont présentes mais n'atteignent jamais la régularité et le poids accordés aux céréales. Le niébé, le sésame et les pastèques sont encore très limités dans le département de Foundiougne. Il en est de même des cultures de tomates, tomates amères et aubergine. De larges potentialités sont encore ouvertes. Des potentialités assez larges pourraient s'ouvrir dans l'organisation de la satisfaction des besoins du tourisme en essor.

Elevage

L'élevage a toujours accompagné les activités agricoles de cultures arachidières et céréalières. Les anciens rapports entre agriculteurs et pasteurs transhumants où l'hôte résident faisait fumer ses champs par le pasteur visitant se sont mués et les résidents en particulier sèrère sont devenus eux-mêmes éleveurs de petits troupeaux de bovins gardés par des patres peuls ; mais l'élevage s'intègre de plus dans les pratiques agricoles de base apportant force au labour et aux transports divers très actifs dans la vie des familles d'agriculteurs et dans leurs activités commerciales (ventes dans les escales et loumas). Le cheptel est constitué de bovins mais aussi de caprins et d'ovins dans un petit élevage qui a du mal à se développer largement. L'élevage de volaille est resté familial de basse-cour.

Pêche

Le département de Foundiougne dans son ensemble bénéficie de caractéristiques côtières qui entretiennent un patrimoine halieutique considérable. L'armement des pêcheurs reste artisanal (pirogues, la plupart motorisées, filets simples), facilités portuaires quasi absentes (peu de débarcadères aménagés). La pêche ferait vivre près de 10 000 personnes dans l'ensemble de la région de Fatick dont la plupart sont dans les îles du département de Foundiougne, Foundiougne, Sokone et Toubacouta. L'industrialisation de la pêche est scandaleusement inexistante. La transformation est le fait d'une main d'oeuvre féminine assistée par de nombreux projets de développement local. Le centre de Missirah aide cependant à la formation et à la vulgarisation des technologies de transformation. Les activités de pêche connaissent beaucoup de contraintes à leur développement et à leur expansion.

Environnement

L'accroissement des gros bourgs et une concentration démographique dans ces gros bourgs appelle déjà une urbanisation jeune mais désordonnée, non préparée et mal gérée. Ce qui arrive régulièrement dans ce type de scénario est en train d'arriver et il convient de bien diagnostiquer les événements accompagnateurs pour apprendre à les maîtriser et à les gérer.

- Les ordures ménagères commencent à préoccuper les gros bourgs et les communes. L'on s'y prend actuellement en créant des dépôts ouverts et libres, centres de prolifération des déchets plastiques et autres nuisances. Cela coûte aux collectivités des terres agricoles et de gros problèmes d'hygiène, de santé et de dégradation des paysages ;
- Le péril fécal sous des aspects lointains est plus présent car la multiplicité des latrines privées ne garantit point l'isolement des nappes phréatiques et intermédiaires ;
- Les bourgs et petites villes n'ont aucun réseau d'assainissement ni d'eaux usées ni de réseaux d'eaux-vannes ;
- Les villes et gros bourgs reçoivent de grands regroupements de personnes pendant les jours de marchés et *luuma* ; ces problèmes montent alors à un niveau périlleux et très inconfortable pour des populations non préparées et peu assistées ;
- L'éducation relative à l'environnement est absente et les comportements citadins pervers forcent lentement leur chemin : versements des ordures en lieux publics, déversement des eaux grasses dans les rues, défécations nocturnes dans des endroits inappropriés ;
- Le département de Foundiougne a des conditions aggravantes pour toutes les villes et les gros bourgs au bord de l'eau. Les tans seront bientôt le réceptacle de graves accumulations d'ordures de toutes natures et les bolons ne manqueront pas d'être hyper pollués à l'image de la ville de Kaolack

Développement rural

Dans tous les efforts de développement économique et dans les diverses initiatives pour l'amélioration de leur quotidien, les populations aidées par l'Etat ou la coopération décentralisée se sont régulièrement organisées. Une richesse potentielle a été accumulée et il convient de la valoriser pour l'avenir. L'on notera

- **L'aventure pleine de leçons des coopératives** aurait pu construire des éléments essentiels de base des communautés locales à savoir esprit de groupe et d'ensembles; solidarité; agissante ; esprit d'initiatives, mais également d'autres principes liés à la bonne gestion des patrimoines communs et à la bonne gestion financière. Mais le mouvement coopératif a manqué de la bonne influence qu'auraient pu avoir aujourd'hui la transparence, la participation, la liberté d'expression, bref la bonne gouvernance.
- **Les organisations alternatives** ont fleuri pour aider les producteurs à refonder confiance et solidarité dans la gestion des affaires communes au niveau local : associations locales, groupements d'intérêt économique ; autres groupements de producteurs ont tâché de prendre le relais souvent avec succès. Dans cet ensemble les groupements de femmes se sont manifestés dans de nombreux domaines dans la transformation des produits locaux, dans le traitement des noix de cajou ; dans la pêche et le traitement des produits de la pêche ; dans le maraîchage, le reboisement et l'agroforesterie; dans la gestion des mangroves. De nombreux autres domaines restent à explorer ;
- **L'organisation des communautés rurales** constitue un excellent encadrement à l'organisation sociale de base et à cet égard le département est en pleine mutation avec l'avènement de nouvelles communes.
- **L'accès aux ressources et décentralisation** : Il y a eu un grand effort de précision des responsabilités qui ont été transférées aux collectivités décentralisées. Il y a cependant beaucoup de lenteurs et de lourdeurs dans la réalisation effective de ces transferts car les actes locaux sont entachés de forts biais dont :
 - L'insuffisance dans le transfert des responsabilités;
 - Les niveaux de compétence variables des responsables destinataires des transferts ;
 - La pression des élites et nantis pour de nouvelles ressources et de la boulimie en nouvelles terres pour l'extension des zones urbaines et périurbaines;
 - La mauvaise maîtrise de certaines règles d'attribution des ressources.

Ce sont autant de défis que les autorités locales devront apprendre à relever au fur et à mesure de l'action

5.2. Identification des problèmes majeurs

Les gros problèmes et les contraintes majeures déjà entrevus ci-dessus sont de plusieurs ordres. Ils sont sommairement évoqués ci-dessus d'une façon qui est loin d'être exhaustive.

Contraintes d'ordre naturel

- Insuffisance, mauvaise répartition et mauvaise qualité des eaux douces, constituant un fort handicap de développement ;
- Forte pression des nappes d'eau salées ou saumâtres sur toute la frange côtière, malgré des résurgences d'eau douce jusque sur le front côtier ;
- Dégradation accélérée des parties les plus hautes du système des bolons que l'érosion des terres a tendance à combler rapidement ;
- Phénomènes de dégradation des sols et de remontée du sel, occasionnant l'extension apparente des tanns qui couvrent déjà 265 000 ha soustraits aux activités agricoles ;
- Encore forte présence des feux de forêts menaçant toutes les spéculations agricoles, pastorales, forestières et touristiques ;
- Niveau d'éducation et de conscience environnementale des populations

Contraintes d'ordre anthropique et démographique:

- Le Département a souffert des endémies généralement présentes en zones soudaniennes dont la maladie du sommeil générée par la simulee naguère présente dans le sud du département et de nombreuses parasitoses qui ont largement régressé ;
- La croissance démographique naguère faible va augmenter rapidement au fur et à mesure d'une plus grande ouverture de la région ;

Géographiques: L'éloignement mais surtout l'enclavement sont des contraintes sérieuses. Le département est fortement insulaire dans sa partie côtière avec des terres morcelées par les bolons. Les mangroves sont des périmètres marécageux et d'accès difficile voire impossible sans pirogues ou bateaux.

Le Sous-équipement : il grève fortement le développement du monde rural. Dans le département où les communications routières et les pistes sont mauvaises, ce sous-équipement est encore plus ressenti dans la mesure où l'enclavement gêne encore plus l'isolement des communautés ;

Contraintes Institutionnelles. Elles tiennent en ce qui suit:

- Isolement progressif et réduction continue des moyens logistiques des administrations traditionnelles qui ont malgré tout encore des fonctions importantes à remplir;
- En conséquence réduction de la mobilité des entités techniques d'encadrement;
- Evolution lente sinon peu marquée du type d'encadrement fourni ; celui-ci doit être plus ciblé, plus techniquement avancé ;
- Interaction insuffisante entre l'encadrement technique et les autorités communautaires ;
- Souvent un découpage administratif fantaisiste aggrave l'insuffisance de cette interaction... Etc.
- Insuffisante communication pour le développement rural ;
- mauvaise gestion et insuffisante progressivité, dans de nombreux cas, des transferts de certaines fonctions naguère occupées par l'Etat vers le privé. Ainsi en ce qui concerne les terres et forêts, les pressions sont trop fortes sur les autorités locales pour des attributions abusives ou pour des souhaits de déclassement. La police rurale (réglementation de la divagation des animaux en particulier en période de production) est un domaine où les présidents de communauté sont sous-équipés et insuffisamment assistés.

5.3. Propositions de solutions souhaitables

Une économie rurale avec de nouveaux défis

Le Département a, sans aucun doute de belles potentialités pour le développement d'une agriculture riche. Toutes les cultures généralement pratiquées au Sénégal peuvent s'y développer abondamment si des pré-requis essentiels sont remplis comprenant entre autres :

- Une politique agricole stable, conçue et planifiée entre tous les partenaires
- Une bonne reconnaissance de la classe agricole à qui il faut assigner un rôle valorisant dans la production, la transformation et l'écoulement des produits ;
- Un encadrement réhabilité et un vrai réarmement moral de l'agent vulgarisateur
- L'aide pour la définition d'une mission de production au département, pour que cette production puisse occuper une niche qui assure la commercialisation des produits à des prix plancher rémunérateurs ;
- La satisfaction d'un programme agricole fondamental qui serve toutes les fonctions de base qui appuient l'agriculture ;
- La promotion de consommations émergentes qui évolue au fur et à mesure de l'élargissement des denrées cultivées.

Des possibilités de PMI agricoles et halieutiques

Les potentialités du Département peuvent ouvrir l'avenir à de nouvelles opportunités et de nouvelles façons de faire pour l'essor de véritables petites et moyennes entreprises de transformation qui seules peuvent générer emplois et revenus durables manquant terriblement dans le département. Entre autres,

- **Renforcement et élargissement de la transformation et de l'augmentation des plus values de la production halieutique.**
- **Renforcement et modernisation de l'extraction saline**
- **Relance du programme de l'anacarde** en visant un triple objectif :
 - La restauration des plantations existantes et leur transformation plus marquée en des initiatives agro forestières;
 - Une meilleure organisation des producteurs, des collecteurs et transformatrices ;
 - Reprises de discussions avec des partenaires moins « primaires » dans la valorisation de l'anacarde et du jus de pomme vers la micro industrialisation.
- **Organisation de l'arboriculture fruitière.**
 - Revue et aménagement des grands marigots actifs ou fossiles dont regorge le sud du département ;
 - Etablissement avec la recherche et les producteurs d'une liste pilote des cultures arboricoles prometteuse : mangues améliorées ; papayers ; agrumes robustes (citrons, pamplemousse, mandariniers); avocatiers rustiques; melons peut-être.
 - Règlement de l'accès aux terres riches ;
 - Formation rapprochée et organisation des producteurs ;
 - Encadrement rapproché et progressivement payant ;
 - Mesures et textes réglementaires appropriés ;
 - Etc.
- **Réorganisation du programme agricole départemental**
Basée sur une nouvelle refondation du matériel génétique, de l'accompagnement technique, du matériel et des inputs de l'agriculture ; un programme agricole avec des partenaires privés ou étatiques mais qui soient fiables, constants et surs.

Un vrai tourisme participatif, balnéaire, cynégétique et de vision:

Les potentialités sont assez connues et parlantes, il faut sérieusement considérer les défis. Si ceux-ci sont levés, tout le monde pourra gagner, populations hôtes comme visitantes. Certaines priorités seront

- **Le type de tourisme que l'on accueille et l'organisation appropriée de chaque version :**
 - Grand tourisme populaire qui mal « filtré » peut entraîner des dérives éthiques, morales et culturelles parmi une population encore première et pure ;
 - Ecotourisme plus ou moins cultivé qui peut être celui qui transforme le moins négativement la nature et les communautés avec toutes ses variations dans l'équité et le sens écologique;
 - Tourisme de grand luxe qui regarde tout haut et voudrait vivre Manhattan à Ndangane. Il passe sans trop s'arrêter ;
 - Tourisme pour nous aussi car il est grand temps que les opérateurs nationaux comme étrangers considèrent à son niveau, à ses goûts, à ses fonctions et à son pouvoir économique le tourisme du Sénégalais qui en basse saison avec des coûts étudiés pourrait mieux connaître son pays.
- **L'intégration :** qui permettrait d'associer plusieurs activités que permet le capital naturel : loisirs d'oisiveté ; pêche et plongées sous-marines ; nautisme et natation, chasse et recherches culturelles ; mélange des paysages ;
- **Attention aux déviations foncières et immobilières :** Il est possible qu'avant même qu'on ne le sache une bonne partie des territoires communaux ou des comités communautés rurales ait été aliénée. L'histoire du complexe Saly-Ngaparou renseigne sur la rapidité sournoise et nocive des achats de grandes propriétés et d'aliénations quasi définitives. Ce serait catastrophique dans ce département-ci.
- **Attention aux accès équitables et ouverts aux beautés de la nature :** Ce droit fondamental est fortement bafoué dans le Sénégal d'aujourd'hui où les Sénégalais sont de plus en plus orphelins de la mer et des cotes et bientôt de la mangrove et des bolons ;
- **Aux retombées économiques du tourisme sur l'économie locale par des taxations appropriées et intelligentes et par la diversification des activités et circuits.**

Des efforts de désenclavement libérant l'économie de la région

- ❖ Le fait majeur mis en exergue et dont tout le monde souligne la primauté est le **DESENCLAVEMENT** de l'ensemble du Département de Foundiougne. Il y a des axes routiers prioritaires à programmer très rapidement si l'on veut que l'agriculture du département se développe à tous les niveaux. Ce désenclavement primaire du Département se fera en ouvrant les liaisons principales par des réparations et la construction des axes stratégiques de l'ensemble du Département de Foundiougne, en d'autres termes :
 - Se défaire de l'archaïsme qui bloque une route internationale d'importance majeure à l'état de mauvaise piste: Kaolack-Sokone-Toubakouta-Karang-Banjul;
 - Désenclaver Foundiougne et desservir Djilor-Passy pour faciliter l'accès aux ressources naturelles du Djilor, du Jingili et du Niombato ;
 - Assurer la jonction des Départements de Foundiougne et de Nioro par des transversales pour permettre au souffle économique et en particulier agricole, halieutique/piscicole de ces zones de s'exprimer pleinement ;
 - Par un système de vedettes ou de petits bateaux multifonctionnels désenclaver les îles du Saloum pour rehausser leurs fonctions économiques à partir des produits de la pêche.

5.4. Observations et recommandations particulières

Pour la Réhabilitation de l'Agriculture, de l'Elevage, de la Forêt et de la Pêche dans le Foundiougne.

- ❖ Le renforcement et l'élargissement de la transformation et de l'augmentation des plus values de la production halieutique.
- ❖ Renforcement et modernisation de l'extraction saline
- ❖ La relance de l'aventure de l'anacarde
- ❖ L'organisation de l'arboriculture fruitière dans un département qui peut en être le paradis avec l'aménagement des grandes mares et des bolons d'eau douce du Sud pour une irrigation des terres riches
- ❖ La réorganisation du programme agricole départemental
- ❖ L'amélioration du financement du développement agricole et des micro-finances.

Des suggestions sur l'amélioration du financement du secteur primaire dans le Département.

Le département offre de nombreuses possibilités de développement du petit maraîchage et des jardins de bas-fonds qui existent en grand nombre. Les PAMECAS et Mutuelles devront être vigoureusement développées et des modalités de petits prêts plus souples mises en place.

Sur la promotion d'unités industrielles ou d'organisations locales de transformation des produits agricoles du cru sur la base de diverses phases comprenant:

- ❖ L'amélioration de la production agricole comme base de départ ;
- ❖ Le développement des potentialités de micro entreprises agroindustrielles sur la base
 - Des productions agricoles riches telles que le maraîchage et la production fruitière qui peuvent utilement compléter les activités rurales et générer des emplois plus durables au cours de l'année; il faudra évidemment l'appui d'une bonne mobilisation des ressources en eaux;
 - De la reprise des efforts pour la relance des activités de décorticage de l'anacarde de production de boissons fraîches et de développement du liquide de coque CNSL¹ en recherchant des solutions alternatives pour les machines et des promoteurs intéressés pour le financement,;
- ❖ Le développement de l'extraction saline et des possibilités de développement de micro industries sur la base du sel ;

Protection de l'environnement, promotion du Tourisme et sauvegarde des Valeurs culturelles et de Sociétés.

Référence particulière sera faite :

- ❖ A la sensibilisation des édiles sur les graves problèmes de déchets liquides et solides qui se profilent à l'horizon des bourgs et villes et qui risquent d'affecter cadre de vie et attraction touristique des localités du département. Il sera important de sensibiliser, d'informer et d'éduquer suffisamment sur ces aspects et de considérer l'organisation de conférences et symposiums sur les grands problèmes de nuisances et pollutions urbaines dans le département ;
- ❖ A la politique et au choix du type de tourisme ;
- ❖ A l'intégration des activités et à l'élargissement de la base des activités et des ressources ingérées dans l'économie locale ;

¹ Du sigle de son nom anglais sous lequel il est commercialisé, Cashew Nut Shell Liquid

- ❖ A l'accès équitable et ouvert aux beautés de la nature minimisant les droits exclusifs et les espaces clos ;
- ❖ A la protection des terres et à l'évitement des déviations foncières et immobilières transférant le domaine aux étrangers de façon illégale.

Rapprochement des Techniques et Sciences des différents secteurs aux besoins du Département.

- ❖ Renforcer le dispositif scientifique et technique existant dans la région et les régions environnantes de conditions climatiques et écologiques voisines et revisiter et valoriser les acquis qu'ils ont pu obtenir pour appuyer davantage les productions rurales;
- ❖ Créer des opportunités de recherche et développement sur le sel ;
- ❖ Promouvoir l'étude des écosystèmes du littoral avec référence particulière à la ligne de cote, aux mangroves et aux tanns.

6. EDUCATION

6.1. Etat des lieux.

Au plan des infrastructures il y a :

- 222 écoles élémentaires avec 238 abris provisoires
- 23 CEM dont 3 CEM en voie d'érection en lycée
- 2 lycées

La majorité du personnel enseignant est composé de ceux issus des corps émergents.

Au niveau de la formation professionnelle on note une quasi absence de structures de formation.

Au niveau du préscolaire on note également une faible couverture du territoire départemental, il en est de même pour la petite enfance qui ne compte que quelques cases des tous petits.

6.2. Les problèmes majeurs

Plusieurs problèmes ont été évoqués. Il s'agit de :

- l'existence de plusieurs abris provisoires dans la plupart des écoles élémentaires du département
- l'absence d'un lycée digne de ce nom au niveau de la capitale départementale
- l'insuffisance des CEM et lycées de proximité entraînant une très mauvaise couverture pour le département et un taux élevé de déperditions scolaires au niveau de l'enseignement moyen secondaire
- le déficit de formation initiale et continue des personnels constitués pour l'essentiel de ceux issus des corps émergents.
- La forte présence dans l'élémentaire de cohortes d'enseignants issues du quota sécuritaire
- Le manque d'infrastructures en adéquation avec les réalités socio économiques du milieu
- Le non respect des quantum horaires dû à l'utilisation des classes à double flux, multigrades et aux nombreuses perturbations scolaires
- La faiblesse de l'enseignement arabe constituant un frein important à l'accès et par conséquent à l'accroissement du TBS
- Le manque d'évaluation de l'expérimentation des langues nationales
- Le peu d'implication de tous les acteurs dans la gestion du système éducatif
- Le manque d'effectivité de la gratuité des fournitures
- Le retard dans le paiement des salaires des corps émergents constitue un sérieux problème
- Le manque de politique de soutien au maintien des filles à l'école
- L'insuffisance des ressources allouées à l'école

6.3. Propositions de solutions

A la suite de l'analyse des problèmes soulevés plusieurs solutions sont proposées dont :

- la rationalisation de la carte scolaire par la construction de tous les abris provisoires, de collèges et lycée de proximité
- la formation initiale et continue des corps émergents
- La création de structures de formation professionnelle tenant compte des réalités socio économiques du département
- L'implication et la mobilisation de tous les acteurs dans la gestion du système éducatif
- Le paiement dans les délais des salaires des corps émergents
- Le respect des quantum horaire avec la suppression des classes à double flux et multi grades et la gestion des conflits scolaires
- La suppression du quota sécuritaire par l'utilisation de la liste d'attente
- La motivation conséquente des enseignants pour éviter les crises récurrentes dans le système éducatif
- L'effectivité de la gratuité des fournitures surtout dans l'élémentaire
- La mise en place d'une politique de soutien au maintien des filles dans l'école
- L'évaluation de l'expérimentation des langues nationales en vue de sa généralisation
- L'allocation suffisante de ressources suffisantes

6.4. Recommandations

- évaluation de toutes les innovations pédagogiques en cours
- la gestion concertée du système éducatif
- La mobilisation de tous les acteurs pour une éducation de qualité
- La création d'un ministère unique de l'éducation nationale
- La mobilisation de ressources suffisantes pour le financement de l'éducation
- L'appui aux ménages dans la prise en charge des dépenses scolaires

7. JEUNESSE

7.1. Etat des lieux

Le département dispose

- un service départemental
- un Centre départemental d'éducation populaire et sportive
- 2 Complexes culturels Communaux : Passy - Sokone
- 7 Foyers des Jeunes : Djilor, Djirnda, Niodior, Bassoul, Touba Couta, Nioro Tall et Keur Saloum Diané.
- 2 Maisons à Outils- Foundiougne (transformation halieutique) et Touba Couta (Menuiserie bois)
- D'un partenariat avec la coopération française et espagnole
- D'une bibliothèque
- De structures d'animation et de formation : ODCAV scouts et guides – Festival de Foundiougne (Fesfou) – les collectivités éducatives – vacances citoyennes
- Cent quatre vingt sept (187) associations reconnues et vingt deux en cour de reconnaissance
- Disponibilité de fonds (fonds de dotation) et de ligne de crédits (Budget Ministère)

- Présence dans le département des volontaires de l'agriculture (VAGRI) au nombre de dix (10) et des collectivités éducatives (VASE) 02 deux.

7.2. Identification des problèmes majeurs

La forte prégnance de la pauvreté en milieu jeune et le taux de chômage très élevé constituent entre autres des contraintes à lever pour un plein épanouissement de notre jeunesse.

On peut aussi retenir :

- le déficit réel en ressources humaines spécialisées – 01 seul cadre du ministère (le chef du service départemental)
- aucun moyen de locomotion (terre-mer)
- vétuste des infrastructures de jeunesse
- manque d'équipements adéquats
- absence de centre conseils pour adolescents et de centre de dépistage volontaire et anonyme (CDVA) du Sida
- absence d'espaces jeunes
- difficile accès des jeunes au système de financement
- non fonctionnalité encore des maisons à outils
- vie sexuelle des adolescents très actives et peu protégée

7.3. Propositions alternatives

Le ministère de la jeunesse et de l'emploi des jeunes devrait mettre à la disposition des structures décentralisées les moyens humains, matériels et financiers permettant une meilleure prise en charge des difficultés, besoins et aspirations de la jeunesse.

Dans le département de Foundiougne on pourrait envisager :

- l'affectation de ressources humaines compétentes en nombre : au moins un agent par arrondissement
- la réhabilitation du CDEPS et des foyers des jeunes
- la construction d'espace jeune
- la mise en place de centre conseil pour adolescent et de dépistage volontaire et anonyme du Sida
- la mise a disposition du service départemental de moyen logistique (terre-mer) pour un encadrement plus rapproché de la population juvénile
- faire bénéficier le département de volontaires du service civique national pour assurer la promotion sociale et économique des jeunes (agriculture élevage pêche)
- La mise en place d'une zone WIFI au niveau du CDEPS et des foyers de jeunes
- création au niveau du CDEPS et foyer des jeunes d'un cyber - espace

La santé des jeunes doit être préservée.

Aussi, l'état et les collectivités locales en relation avec les partenaires au développement devraient faciliter au mieux l'accès des jeunes au crédit, mais aussi à la terre dans le département de Foundiougne.

Ensuite nous pensons qu'avec l'équipement et la mise à disposition des maisons à outils, le renforcement des capacités techniques et professionnelles des jeunes trouvera un champ d'éclosion pour la promotion de leur emploi notamment dans le secteur de la pêche et de l'artisanat.

Enfin une politique permettant aux jeunes de s'approprier les NTIC est indispensable pour leur insertion harmonieuse dans la société de demain.

8. SPORTS

8.1. Etat des lieux

- Situation du personnel
 - 1 Chef du service départemental
 - 1 agent contractuel
 - 1 Secrétaire recruté parmi les stadiers
 - 9 enseignements optionnaires
- Matériel
 - Aucun équipement digne de ce nom
 - Pas de moyens logistiques (mer terre)
- Crédit : 4 696 014 quatre millions six cent quatre vingt seize mil quatorze francs
 - 3 695 014 fond de dotation Mairie
 - 1 000 000 Budget ministère des sports
- Structures de coordination
 - Mise en place de huit districts
 - Hand-ball CDP lutte
 - Football Pétanque
 - Natation et régates Canoe Kayack et pêche
 - Voile Randonnée pédestre
 - Autres activités
 - Festival de Foundiougne (volet sportif)
 - Activités sportives Scolaires et Universitaires UASSU
 - Les Clubs
 - Six clubs dont trois en cours de reconnaissances
 - 38 ASC : Associations Sportives et Culturelles
 - Zone de Foundiougne (08) huit ; zone Sokone 08
 - Zone de Djilor Passy (16) seize ; zone Toubacouta 05
 - 12 écoles de sports
 - Foot ball 08 Volley ball
 - Basket ball 02 Hand ball
 - Infrastructures
 - Le service départemental de Foundiougne n'est pas encore construit- une maison conventionnée a été mise à la disposition du service. Son état de délabrement reste tres préoccupant pour la sécurité des usagers.
 - 06 Stades
 - 04 arènes
 - 08 plateaux multifonctionnels
 - 14 terrains aménagés pour le foot-ball

8.2. Identification des problèmes majeurs

Les difficultés et contraintes auxquelles sont confrontées les activités physiques et sportives dans le département de Foundiougne sont partagées. Elles découlent essentiellement d'une absence de politique cohérente assortie de stratégie efficaces pour résoudre les problèmes de :

- formation de cadre d'une part ; et d'infrastructure d'autre part
- insuffisance des crédits alloués au fonds de dotation et aux infrastructures (BCI)

- insuffisance de l'implication des collectivités locales dans la mise en œuvre des compétences transférées notamment dans le domaine de la création d'infrastructure
- L'absence de stratégie pour la mobilisation de ressources extra-budgetaires
- L'inobservation des dispositions de la loi 84-59 portant charte des sports et relatives à la construction d'équipement collectif de sport
- Le service départemental est très mal logé et peu équipé
- Absence total de conseillers techniques départementaux ; ce qui rend impossible sinon très difficile le développement de certaines disciplines sportives
- Gestion des infrastructures sportives inexistantes faute de personnels et de moyens a cet effet
- Manque de moyens chroniques des clubs et ASC

8.3. PROPOSITIONS ALTERNATIVES POUR LA RELANCE DU SECTEUR

- réservation et immatriculation des espaces réservés au sport en relation avec les Communes et Communautés Rurales
- équipement du service départemental
- Mise à la disposition du service de moyen logistique
- redynamisation des structures de base : districts pluridisciplinaires, comite départemental, clubs
- construction du SD des sports a Foundiougne
- réalisation d'infrastructures sportives pour la pratique de compétition et cde masse
- stade départemental à Foundiougne de 3000 places
- stades de karang djilor nioudjor toubacouta
- construction de plateau multifonctionnels : basket – handball volley-ball – tennis a cote de tous les lycées et CEM pour a la fois une meilleure prise en compte des activités physiques et sportives a l'école, et l'animation sportive
- achèvement de l'arène de lutte
- réhabiliter tous les plateaux déjà existants
- réhabiliter le stade de Sokone
- aménagement de plans d'eaux pour la natation à Foundiougne Sokone Dionewar Betenty et Toubacouta
- aménagement d'aires de jeux pour le football et le volley-ball de plage
- aménagement de parcours sportifs à Foundiougne Sokone et Passy
- affectation de cadres en qualité et en nombre pour l'encadrement des jeunes :
- formation des officiels
- formation d'animateurs sportifs et d'entraîneurs de premiers degrés et d'arbitres
- renforcement des capacités des cadres du statut et hors statuts
- stages de réinsertion socio-économiques des anciens sportifs
- Lutte contre Ist / Sida
- Lutte contre le dopage et la toxicomanie
- Stage de formation des responsables de districts et mouvements associatifs à l'utilisation des NTIC
- Organisation de régates : coupe conseil régional coupe du maire coupe sous préfecture Nioudior
- Organisation championnat de lutte
- Cross de masse CDD – Mairie – Secteur informel

Le sport, à l'instar de tous les secteurs de la vie joue un rôle prépondérant dans le développement économique et social du pays.

Facteur d'éducation et de promotion il est, aussi un vecteur naturel de la santé d'un peuple.

Aussi souhaitons nous dans un esprit de justice et d'équité que les autorités en charge de ce secteur prennent les dispositions idoines afin que la jeunesse de ce département, particulièrement les sportifs puissent s'épanouir dans la discipline de leur choix.

9. SANTE

9.1. Etat des lieux.

Existence de 3 Centres de santé (Districts) : Sokone, Foundiougne, Passy.

Le district sanitaire de Foundiougne a son antenne de chirurgie obstétricale bloquée pour des raisons techniques et de personnel.

Le nouveau district sanitaire de Passy, nouvelle création gérée par un médecin, occupe les locaux de l'ancien poste de santé. Cette situation est très inadaptée pour un centre de santé. Le district sanitaire de Sokone couvre une population de 120.628 habitants et la couverture poste de santé population est d'un poste pour 9.279 habitants. Au même moment, le centre de santé de Foundiougne prend en charge une population estimée à 116.288 habitants avec un ratio poste de santé population qui est d'un poste de santé pour 11.629 habitants. Cette situation a favorablement évolué pour Foundiougne qui, en 2008, a vu l'érection de Passy comme district avec un centre de santé.

Existence de 2 antennes de chirurgie avec radio, mais seule celle de Sokone est fonctionnelle, celle de Foundiougne, non.

Déficit de personnels qualifiés (sages-femmes, infirmières, etc.) surtout en zone rurale.

Le district sanitaire de Sokone a un médecin pour 60.314 habitants, une sage femme pour 13.722 femmes en âge de reproduction et un infirmier d'état pour 10.052 habitants.

Pour le district sanitaire de Foundiougne (le nouveau district de passy étant inclus) nous avons un médecin pour 58.144 habitants, une sage femme d'état pour 5.349 femmes en âge de reproduction et un infirmier d'état pour 12.920 habitants.

Le personnel d'hygiène est très déficitaire au niveau du département : il n'existe de sous brigade d'hygiène qu'au niveau des centres de santé avec un personnel insignifiant et des moyens logistiques quasi inexistantes. **Le service d'hygiène** intervient faiblement dans l'environnement immédiat et quotidien des populations.

Le fonctionnement des cases de santé laisse à désirer.

Insuffisance de moyens logistiques (ambulances, etc.). Le moyen le plus usité est la charrette avec tous les risques.

Le plan SESAME et les campagnes de consultations gratuites n'ont pas donné les résultats attendus.

La prise en charge des cas sociaux et des couches vulnérables (élèves, par exemple) n'est pas efficiente.

Les comités de santé fonctionnent difficilement à cause des recrutements massifs constituant une gabegie « politicienne ».

9.2. Les problèmes majeurs :

L'enclavement des zones rurales favorise l'inaccessibilité géographique (barrières naturelles : mer, forêt, zone inondables). A l'insuffisance de la couverture en structures de santé, s'ajoute leur inaccessibilité géographique liée à l'existence de barrière naturelle comme la distance, l'existence de cours d'eau surtout pendant l'hivernage mais aussi l'insularité d'une bonne partie de la population. Cette situation rend difficile et par moment impossible le déplacement des populations isolées vers les structures de santé. Ainsi en plus de la population cible l'installation des structures de santé doit tenir compte de l'existence de barrière naturelle.

Le coût de la santé est très élevé, car la **pauvreté et l'inflation** sont profondément installées, ce qui réduit considérablement les capacités des populations pour les soins. Les évacuations sanitaires des postes de santé vers les centres de santé sont devenues insupportables pour la communauté. Les **mutuelles de santé** au niveau

communautaire, qui auraient pu aider à palier à l'inaccessibilité financière aux structures de santé ne sont pas connues dans le département.

Négligence du système sanitaire préventif qu'est l'hygiène. La plupart des villages sont sans latrines et dans les îles ce sont les toilettes sanitaires sur pilotis qui dominent, devant une telle situation la lutte contre les maladies du péril fécal et surtout contre « l'indemnisation » du choléra sera toujours difficile.

Les indicateurs de santé maternelle restent toujours bas et la mise en œuvre de l'initiative de gratuité des accouchements et des césariennes n'a pas eu les effets attendus, qui étaient d'augmenter le niveau de fréquentation des structures de santé par les femmes en grossesse et le niveau d'assistance par un personnel qualifié lors de l'accouchement

La prise en charge sociale des cas sociaux reste toujours une équation. Les élèves ne bénéficient plus de la gratuité de l'accès à la consultation, mais paient comme tout le monde.

9.3. Recommandations

- Mettre sur pied un système d'entraide pérenne sous forme de mutuelles de santé viables au niveau des communautés rurales et des communes.
- Assurer la mise en place d'ambulance dans chaque communauté rurale
- Construire et équiper le centre de santé de Passy et renforcer son personnel qualifié.
- Faire fonctionner sans délai l'antenne de chirurgie et le bloc radio du Centre de santé de Foundiougne
- Construire des centres de santé dans les chefs lieu d'arrondissement. Un centre de santé insulaire est d'une nécessité absolue.
- Doubler le personnel qualifié des postes de santé. Tous les grands postes doivent disposer de sage femme. Revoir le fonctionnement et la conception des cases de santé.
- Revoir les Fonds de Dotation géré par les maires et revoir la part allouée à la santé.
- Faire revoir la gratuité de l'accès à la consultation pour les élèves.
- Evaluer les plans et programmes mis en place (JB ; SESAME, etc.) pour être réellement fixé sur leur rendement.
- Mieux impliquer les collectivités locales dans le financement et la gestion de la santé des populations et dans la prise en charge des cas sociaux
- Mettre sur pied un programme de construction de latrine dans les villages du département.
- Implanter des forages dans tous les grands villages à partir desquels les villages secondaires seront branchés.
- Désenclaver les zones du Niombato en créant des routes.
- Exiger une plus grande présence du service d'hygiène non pas seulement dans les « Loumas », mais dans l'assiette quotidienne de ses prérogatives

10. INFRASTRUCTURES

10.1. Etat des lieux.

Le département de Foundiougne se présente comme une zone d'échanges privilégiée par la nature. A ce titre, il constitue incontestablement le poumon économique de la région de Fatick.

Malgré des privilèges avérés, le département de Foundiougne demeure complètement enclavé. De quelque côté qu'on l'aborde, le spectacle est le même, routes défoncées, non entretenues, liaisons inter-ville et déplacements quasi impossibles. Et aujourd'hui, aucune route digne de ce nom n'existe, aucune infrastructure de qualité n'est réalisée ou en projet.

Le département de Foundiougne au **plan routier** est desservi du Nord au Sud par :

- La bretelle Fatick – Foundiougne (21 Km) liaison interrompue par la rivière Saloum (bac) de Foundiougne, bretelle impraticable, avec un niveau de dégradation incroyable.
- L'axe Foundiougne – Djilor – Passy (33Km) route totalement hors service.
- La piste Foundiougne – Djilor – Sokone (41Km) entièrement impraticable.
- La boucle du Niombato – Toubacouta – Nioro Alsane Tall – Samba Gueye – Keur Saloum Diane – Keur Madiabel (piste inachevée en latérite)
- Enfin la boucle de la trans-gambienne – Karang- Toubacouta – Sokone – Passy – Kaolack (impraticable de Sokone à Kaolack).

Le **réseau fluvio – maritime** présente deux axes principaux :

- La façade maritime
- Le domaine fluvio lagunaire

La façade maritime, excentrée, part de la pointe de Sangomar à la frontière avec la Gambie avec comme sentinelles les îles de Dionewar et de Niodior.

Quant au domaine fluvio – lagunaire on peut noter :

- La rivière Saloum (120Km) navigable jusqu'à Kaolack
- Le Sin (30Km) qui part de Fatick et se déverse dans le Saloum à l'entrée de Foundiougne
- Le Bandiala avec ses nombreuses ramifications appelées Bolong qui joue un rôle d'interface.

Le département dispose de deux (2) ports de pêche :

- Le port de pêche de Missira (moderne avec un débarcadère complètement aménagé)
- Le port de pêche de Foundiougne (vétuste)

Dans le réseau fluvio – maritime le transport est assuré par des pirogues qui relient Foundiougne aux nombreuses îles du Saloum.

Le bac de Foundiougne assure la traversée de la rivière Saloum entre Foundiougne et Nahonga.

Il reste une plate forme essentielle pour la mobilité locale, l'approvisionnement de la ville de Foundiougne et de son arrière pays le LOG.

10.2. Identification des problèmes majeurs

Enclavement total aussi bien sur terre que sur l'eau

Aucune perspective de changement par ce que non pris en compte dans les prévisions de l'Etat

Mobilité réduite due à l'insularité et aux discontinuités territoriales conséquentes

Absence de transport fluvio maritime organisé

Inexistence de bateaux pour relier les nombreuses îles à Foundiougne – Kaolack ou Dakar

10.3. Propositions de solutions souhaitables

- Desserrer l'étreinte qui asphyxie Foundiougne afin de faciliter la circulation des ressources naturelles du Djiognik par la voie Djilor – Passy pour accéder aux richesses du Niombato.

- Redonner à l'axe international – Karang – Sokone – Passy – Kaolack son lustre d'antan pour respecter sa place de voie inter – Etat.
- Assurer la jonction du département de Foundiougne à celui de Nioro par l'ouverture du périphérique Sud – Toubacouta – Nioro Alsane Tall Keur Samba Gueye – Keur Saloum Diane – Keur Madiabel.
- Créer la pénétrante Foundiougne – Thiaré – Soum Mbassis – Ndorong et l'assortir de la Rocade Thiaré – Sap - Mbam.
- Organiser et valoriser le transport fluvio maritime
- Créer des infrastructures de pointe au plan des sports nautiques (centre de sports nautiques)
- Développer la plaisance (port de plaisance)
- Créer un port moderne à Foundiougne permettant de se positionner au niveau de la sous région (CEDEAO). Le port serait un port d'intégration pour le Mali et desservirait de manière avantageuse les régions de Kaolack, Kaffrine, Diourbel, Tambacounda, etc.

11. TOURISME

Le département de Foundiougne couvre la réserve de biosphère du delta du Sine Saloum (RBDS), lequel forme un des écosystèmes côtiers et marins les plus attrayants du pays. Le site a une forte richesse spécifique faunique avec des vasières vastes, nombreuses et productives et des îles, lieux de migration de plus de 120000 oiseaux d'eau représentant environ 100 espèces.

11.1. Etat des lieux ou descriptif de la situation.

- ❖ Manque de visibilité de la région de FATICK
- ❖ La vétusté de la plus part des voies d'accès des sites touristique
- ❖ Manque de supports de promotion reflétant la réalité du delta
- ❖ Insuffisance de la qualité de l'offre
- ❖ Absence de ligne de crédit adaptée au secteur
- ❖ Absence de promotion adaptée, de valorisation des produits touristiques (Artisanat- culture...)
- ❖ Insuffisance dans la valorisation, la protection et la préservation de l'Environnement
- ❖ Faible taux de fréquentations dans les établissements hôteliers de la région

11.2. Identification des problèmes majeurs et /ou les plus urgents.

- ❖ Enclavement du département
- ❖ Insuffisance voire absence de personnel qualifié dans les structures touristiques
- ❖ Manque de compétitivité lié à l'obsolescence de la gestion du secteur (marketing inexistant, gestion informelle....)
- ❖ Offre de piètre qualité
- ❖ Manque de structures d'accompagnement (banques, bureaux de change, centres d'accueil et d'information, villages artisanaux, etc.)

11.3. Propositions de solutions souhaitables

- ❖ Créer un campement Ecole Touristique à SOKONE
- ❖ Renforcer les capacités du personnel par une formation professionnalisante
- ❖ Moderniser le secteur afin d'asseoir une meilleure compétitivité.
- ❖ Mettre en place un plan directeur organisant un développement concerté du secteur en palliant les insuffisances liées aux infrastructures routières, à l'alimentation en eau potable etc
- ❖ Rehausser la qualité de l'offre par l'érection de villages artisanaux, de structures bancaires et de change,
- ❖ Utiliser les compétences de l'agence de National de Promotion Touristique et intégrer les circuits proposés par les Agences de voyage et les Tours Operateurs
- ❖ Réhabiliter les sites touristiques
- ❖ Mieux gérer l'animation touristique

12. ANNEXES

A1. Liste des participants

N°	Prénoms	Nom	Téléphone
1	Babou	Fall	77 208 33 44
2	Diégane	Diouf	77 411 43 73
3	Momath	Touré	77c 642 72 83
4	Mamadou Boye	Baldé	
5	Adama	Ndiaye	77 702 67 11
6	Mamadou	Senghor	77 305 92 20
7	Omar	Mané	77 609 56 62
8	Samba	Ndiaye	
9	Yague	Sarr	77 568 81 20
10	El HAdji	Diop	77 508 28 27
11	Babacar	Ndiaye	
12	Ousmane	Diouf	77 791 01 98
13	Abdoulaye	Ndiaye	77 702 66 68
14	Abdou	Faye	77 528 19 68
15	Sémou	Diouf	77 320 85 88
16	Ibrahima	Sarr	77 443 21 69
17	Abdoulaye	Sarr	77 646 59 48
18	Mamadou MAkhou	Ndiaye	33 877 00 66
19	Moustapha	Sarr	77 177 55 62
20	Mamadou	Diouf	77 739 35 80
21	Mamadou Aliou	Diallo	77 514 20 82
22	Lamine	Cissé	77 252 58 29
23	Thierno	Sow	77 433 65 38
24	Sidy	Diop	77 653 36 10
25	Aliou	Sathie	77 570 59 40
26	Nima	Gakhou	77 220 66 33
27	Alpha	Sarr	77 555 72 62
28	Ibrahima	Sarr	77 605 14 10
29	Yankhoba	Cissé	
30	Pape	Gomis	
31	Mohamed	Thiam	
32	Ibrahima	Thior	
33	Souleymane	Sarr	77 614 12 92
34	Abdoulaye	Diamé	77 553 31 03

A2. Rapports des commissions

RAPPORT DE LA COMMISSION ADMINISTRATION ET CITOYENNETE

LE RAPPORTEUR

LE PRESIDENT

DIAMANE DIAHAM

ABDOU LATIF COULIBALY

La Commission chargée d'étudier la problématique de la décentralisation et de la citoyenneté s'est réunie pendant les consultations populaires, sous la présidence de Monsieur Abdou Latif Coulibaly ; Monsieur Diamane Diaham a été désigné rapporteur de la dite Commission.

Suivant la démarche, et la méthodologie arrêtée, la réunion de la commission a été précédée par la présentation d'un rapport technique qui a fait l'état des lieux des deux questions débattues dans la Commission

Le rapport technique a présenté l'architecture institutionnelle et l'organisation administrative du département de Foundiougne (I) Le rapport a également mis l'accent sur la régionalisation mise en œuvre depuis l'année 1 996 (II) ; il a aussi, insisté sur une analyse globale de la situation de la fiscalité dans l'ensemble du département (III). Sur chaque point élaboré, le rapport a fait le tour d'horizon de la question en mettant en évidence la situation réellement vécue, en posant les limites constatées, pour ensuite proposer des réformes potentielles en vue d'améliorer la pratique de la gouvernance locale. Le rapport a, aussi, réfléchi sur les problèmes de citoyenneté.

Le rapport technique a été largement débattu et amendé. Des réformes ont été préconisées. En plus des réformes listées dans ce rapport, les participants ont indiqué de nouvelles pistes de réformes en vue de rendre plus cohérent et rationnel la décentralisation.

Dans cet esprit, le découpage administratif du département a été largement évoqué en ce qui concerne les communautés rurales de Diossong, de Djilor et Djirnda.

Désormais, recommande la commission :

- la communauté rurale de Djirnda doit être reconfigurée dans l'esprit et dans les objectifs assignés à la nouvelle réforme relative à la communalisation des communautés rurales Par exemple, trois (03) à quatre (04) communes rurales devraient être érigées en tenant compte de la démographie, des critères de proximité et de voisinage entre les différentes entités villageoises.
- Pour la communauté rurale de Diossong qui compte quatre vingt seize (96) villages, et neuf hameaux, cinq (05) à dix (10) communes rurales devront être érigés, en tenant compte des mêmes critères que ceux définis dans la communauté rurale de Djirnda.
- C'est dans le même esprit qu'un nouveau découpage devrait être opéré dans le cadre de la communauté rurale de Djilor qui compte cinquante six (56) villages et hameaux, notamment en cinq (05) à six (06) communes rurales.
- La commune de Sokone, selon la commission, devrait compter quatre (04) adjoints au Maire, pour tenir en compte de la démographie de la ville qui compte, actuellement, vingt deux mille (22 000) habitants.
- Passy et Foundiougne devrait compter chacune trois (03) adjoints au Maire.
- Certains participants ont recommandé l'érection de la ville de Sokone en chef lieu de département. L'idée qui fonde un telle proposition part d'un constat : cette commune polarise autour d'elle et dans son arrière plus de 50% du département de Foundiougne et fournit au moins 60% de la production économique de l'ensemble du département.

La question des moyens des collectivités locales a été largement débattue. Ainsi, la commission a d'abord appelé à une utilisation rationnelle, honnête et transparente, par les élus locaux, des moyens déjà disponibles.

Dans cet esprit, il est recommandé aux élus locaux de favoriser la participation des citoyens administrés dans l'ensemble des processus décisionnels et favoriser un contrôle efficace et ouvert de leurs activités.

Par ailleurs, la commission approuve l'idée d'une réforme globale des politiques fiscales en vue de favoriser l'émergence d'une fiscalité locale efficace, capable d'assurer de nouvelles ressources aux communes et communautés rurales.

La commission a, en outre, mis l'accent sur la nécessité de définir un statut à l' élu local.

La commission regrette la faiblesse des niveaux de dotation budgétaires de l'Etat aux collectivités locales et les incohérences notoires qui caractérisent les procédures de décaissement de telles dotations.

La commission a constaté pour le déplorer, que la citoyenneté qui postule l'idée d'une participation responsable et effective des populations à la gestion de leurs collectivités locales, reste encore très peu développée. Un accent particulier a été mis sur cette notion de participation et sur les modalités par lesquelles celles-ci devraient être assurées dans la gestion de nos communes et communautés rurales.

Tous les participants ont reconnu que la faiblesse de l'opinion publique et le manque d'esprit civique constituent des handicaps certains de nos communautés rurales et communes.

Ceci est particulièrement vrai dans le département de Foundiougne dont la population est analphabète d'au moins 40%.

La question foncière et sa gestion pose énormément de problèmes dans l'ensemble des trois (03) communes, en exercice, du département, mais aussi, dans les neuf communautés rurales.

Cette question des terres constitue une bombe à retardement qui pourrait exploser dans une commune comme Sokone et dans des communautés rurales à fort potentiel agricole comme Saloum Diané, Nioro Alassane Tall, Keur Samba Guéye, pour ne citer que ces trois communautés rurales.

La commission estime, également, que la place et le rôle de l'Autorité administrative, dans la gestion du foncier, mérite d'être clarifiés pour mieux situer les responsabilités.

Aussi, les participants ont estimé qu'il était urgent de mettre en place un dispositif de réforme visant la création d'un cadastre local.

Plusieurs autres questions ont été évoquées en ce qui concerne les procédures de représentation des femmes au plan politique et dans l'ensemble des communes et communautés rurales. Les structures locales du département ne font guère mieux que les autres collectivités du pays en matière de présence des femmes dans les conseils ruraux et municipaux.

Fait à Foundiougne, le 09 Novembre 2008

Rapport Commission Agriculture Elevage Pêche Environnement et Développement Rural

Président : Abdoulaye DIAME

Rapporteur Général : Souleymane SARR

Rapporteurs :

- Agriculture : Babou Fall
- Elevage : Samba Ndiaye
- Pêche : El Hadji Abdou Faye
- Environnement : Mame Diégane Diouf
- Artisanat : Thierno Sow

Présences : 36 personnes

Après discussion la commission a adopté le principe de discuter autour des 5 points suivants :

- Agriculture
- Elevage
- Pêche et transport
- Artisanat
- Environnement

Pour chaque point abordé le Président a fait un rappel introductif sur l'état des lieux sur la base d'un rapport produit par le comité technique.

Les participants ont débattu des thèmes en utilisant la méthodologie SEPO (Succès, échec, potentialités et obstacles) préconisée par le facilitateur.

Ainsi les principaux points abordés sont :

i) pour l'agriculture

Plusieurs difficultés relatives aux intrants agricoles, au matériel, à la commercialisation des produits ont été abordées

Nécessité de mettre en place un système qui favorise l'approvisionnement en intrants de qualité et qui sauvegarde l'environnement de la production et améliore la gestion des ressources naturelles

ii) pour l'élevage

Plusieurs difficultés relatives

- au vol de bétail
- à l'accès aux ressources et aux terres de pâturages
- mode d'élevage extensif
- Parcours de bétail
- Au pastoralisme

La solution d'une plus grande prise en compte de l'élevage dans les politiques de développement rural et d'aménagement du territoire

Elevage intensif

Insémination artificielle

Valorisation des produits laitiers

Stabulation

Soutien à l'accès aux intrants (aliments bétail, soins vétérinaires)

iii) la pêche

Effets de la pêche artisanale, de la pêche industrielle

Effets de la dégradation de l'environnement (mangrove) sur les ressources

Les mauvaises pratiques de pêche filets, mailles, etc

La poussée démographique (arrivée massive de plusieurs populations de pêcheurs issus d'autres zones)

Plusieurs alternatives

- dans la gestion raisonnée des ressources : repos biologique
- politique de protection : aires marines protégées
- politique de soutien aux intrants de la pêche

iv) l'environnement

Plusieurs questions relatives :

- qualité des sols
- qualité du cadre de vie
- aux mauvaises pratiques agricoles (déboisement, feux de brousse, etc)
- absence d'une bonne politique de l'environnement

v) l'artisanat

Artisanat en soutien aux activités agricoles

Artisanat d'art : plusieurs questions à reverser à la commission sur le tourisme

Développement rural

Plusieurs questions qui viennent en appui aux activités agricoles, d'élevage, de pêche, etc. qui concourent à assurer un développement harmonieux de l'espace rural à travers certaines rubriques :

- hydraulique
- foncier
- assainissement
- énergie
- aménagement de l'espace et des terroirs
- etc.

Annexe au Rapport

- minutes des débats (11 pages)
- Liste des présences

Synthèse Rapport Sous commission Education

1. Introduction

Dans le cadre des consultations citoyennes il a été mis en place une sous commission qui a travaillé et réfléchi sur toutes les questions d'éducation et de formation au niveau du département de Foundiougne.

La sous commission a réuni une vingtaine de participants qui ont délibéré sur l'ensemble des problèmes d'éducation et de formation et ont fait des recommandations. Ainsi un état des lieux a été réalisé auparavant ; des problèmes majeurs ont été soulevés et des solutions proposées.

2. Etat des lieux

Au plan des infrastructures il y a :

- 222 écoles élémentaires avec 238 abris provisoires
- 23 CEM dont 3 CEM en voie d'érection en lycée
- 2 lycées

La majorité du personnel enseignant est composé de ceux issus des corps émergents.

Au niveau de la formation professionnelle on note une quasi absence de structures de formation.

Au niveau du préscolaire on note également une faible couverture du territoire départemental, il en est de même pour la petite enfance qui ne compte que quelques cases des tout petits.

3. Les problèmes majeurs

Plusieurs problèmes ont été évoqués. Il s'agit de :

- l'existence de plusieurs abris provisoires dans la plupart des écoles élémentaires du département
- l'absence d'un lycée digne de ce nom au niveau de la capitale départementale
- l'insuffisance des CEM et lycées de proximité entraînant une très mauvaise couverture pour le département et un taux élevé de déperditions scolaires au niveau de l'enseignement moyen secondaire
- le déficit de formation initiale et continue des personnels constitués pour l'essentiel de ceux issus des corps émergents.
- La forte présence dans l'élémentaire de cohortes d'enseignants issues du quota sécuritaire
- Le manque d'infrastructures en adéquation avec les réalités socio économiques du milieu
- Le non respect du quantum horaire du à l'utilisation des classes à double flux, multigrades et aux nombreuses perturbations scolaires
- La faiblesse de l'enseignement arabe constituant un frein important à l'accès et par conséquent à l'accroissement du TBS
- Le manque d'évaluation de l'expérimentation des langues nationales
- Le peu d'implication de tous les acteurs dans la gestion du système éducatif
- Le manque d'effectivité de la gratuité des fournitures
- Le retard dans le paiement des salaires des corps émergents constitue un sérieux problème
- Le manque de politique de soutien au maintien des filles à l'école
- L'insuffisance des ressources allouées à l'école

4. Propositions de solutions

A la suite de l'analyse des problèmes soulevés les participants ont proposé plusieurs solutions dont :

- la rationalisation de la carte scolaire par la construction de tous les abris provisoires, de collèges et lycée de proximité
- la formation initiale et continue des corps émergents
- La création de structures de formation professionnelle tenant compte des réalités socio économiques du département

- L'implication et la mobilisation de tous les acteurs dans la gestion du système éducatif
- Le paiement dans les délais des salaires des corps émergents
- Le respect du quantum horaire avec la suppression des classes à double flux et multi grades et la gestion des conflits scolaires
- La suppression du quota sécuritaire par l'utilisation de la liste d'attente
- La motivation conséquente des enseignants pour éviter les crises récurrentes dans le système éducatif
- L'effectivité de la gratuité des fournitures surtout dans l'élémentaire
- La mise en place d'une politique de soutien au maintien des filles dans l'école
- L'évaluation de l'expérimentation des langues nationales en vue de sa généralisation
- L'allocation suffisante de ressources suffisantes

5. Recommandations

A la fin des travaux la sous commission éducation a fait les recommandations suivantes :

- évaluation de toutes les innovations pédagogiques en cours
- la gestion concertée du système éducatif
- La mobilisation de tous les acteurs pour une éducation de qualité
- La création d'un ministère unique de l'éducation nationale
- La mobilisation de ressources suffisantes pour le financement de l'éducation
- L'appui aux ménages dans la prise en charge des dépenses scolaires

Rapport de commission : Jeunesse et Sports

Introduction

Le rôle et la place de la jeunesse dans le processus de développement de notre pays semblent être cernés et très tôt compris les pouvoirs publics. En 1966 le conseil économique et social d'alors constatait : « Il n'est aucune politique sociale et économique qui ne doive tenir compte du phénomène Jeunesse. Le développement harmonieux du pays passe d'abord par l'intégration heureuse de cette jeunesse à la communauté nationale. Si cette intégration est manquée, il n'y aura pas de développement et il n'y aura pas d'avenir pour le Sénégal en tant que nation ».

Depuis, beaucoup de politiques ont été initiées. Malheureusement au niveau du département, elles n'ont pas eu les résultats escomptés. Les jeunes sont pour la plupart sans emploi. Tandis que beaucoup d'autres sont victimes de la mer dans les opérations communément appelés « Barça ou Barsaxe » (immigration clandestine).

L'intervention de plusieurs départements ministériels dans le secteur de l'éducation populaire et de la jeunesse a réduit le champ d'intervention du département de la jeunesse et de l'emploi des jeunes.

Toutefois, le document de réduction de la pauvreté qui repose sur une croissance redistributrice et la satisfaction des besoins de bases des populations pauvres devrait améliorer très sensiblement les conditions des vies des jeunes. Ce qui malheureusement encore n'est pas le cas à Foundiougne.

Quant aux activités physiques et sportives, elles constituent incontestablement un phénomène populaire mondial qui ne laisse aucune nation indifférente.

Le Sénégal est inscrit au mouvement sportif international dès notre accession à l'indépendance. Il s'agit là d'une voie de rapprochement des hommes et de paix entre les peuples.

Au plan national le sport constitue un moyen d'éducation, de formation et d'épanouissement de notre jeunesse. Il se présente aussi comme un puissant levier économique, participant à la création de richesse et de lutte contre la pauvreté et le chômage (emploi spécifique : animateurs entraîneurs). La pratique sportive vise aussi l'amélioration de la santé physique et morale et participe à l'amélioration de la qualité de vie et de la cohésion nationale.

On peut enfin retenir que depuis 2000, le gouvernement de l'alternance a scindé l'ancien département de la jeunesse et des sports en deux entités distinctes :

- Le Ministère des sports et des loisirs
- Le Ministère de la jeunesse et de l'emploi des Jeunes.

Cette restructuration du secteur devrait favoriser l'autonomie et l'éclosion de chaque secteur.

JEUNESSE

A 1 ETAT DES LIEUX

Le département dispose

- un service départemental
- un Centre départemental d'éducation populaire et sportive
- 02 Complexes culturels Communaux : Passy - Sokone
- 07 Foyers des Jeunes : Djilor, Djirnda, Niodior, Bassoul, Touba Couta, Nioro Tall et Keur Saloum Diané.
- 02 Maisons à Outils- Foundiougne (transformation halieutique) et Touba Couta (Menuiserie bois)
- D'un partenariat avec la coopération française et espagnole
- D'une bibliothèque
- De structures d'animation et de formation : ODCAV scouts et guides – Festival de Foundiougne (Fesfou) – les collectivités éducatives – vacances citoyennes
- Cent quatre vingt sept (187) associations reconnues et vingt deux en cour de reconnaissance
- Disponibilité de fonds (fonds de dotation) et de ligne de crédits (Budget Ministère)
- Présence dans le département des volontaires de l'agriculture (VAGRI) au nombre de dix (10) et des collectivités éducatives (VASE) 02 deux.

A 2 IDENTIFICATION DES PROBLEMES MAJEURS

La forte prégnance de la pauvreté en milieu jeune et le taux de chômage très élevé constituent entre autres des contraintes à lever pour un plein épanouissement de notre jeunesse.

On peut aussi retenir :

- le déficit réel en ressources humaines spécialisées – 01 seul cadre du ministère (le chef du service départemental)
- aucun moyen de locomotion (terre-mer)
- vétuste des infrastructures de jeunesse
- manque d'équipements adéquats
- absence de centre conseils pour adolescents et de centre de dépistage volontaire et anonyme (CDVA) du Sida
- absence d'espaces jeunes
- difficile accès des jeunes au système de financement
- non fonctionnalité encore des maisons à outils
- vie sexuelle des adolescents très actives et peu protégée

A3 PROPOSITIONS ALTERNATIVES

Le ministère de la jeunesse et de l'emploi des jeunes devrait mettre à la disposition des structures décentralisées les moyens humains, matériels et financiers permettant une meilleure prise en charge des difficultés, besoins et aspirations de la jeunesse.

Dans le département de Foundiougne on pourrait envisager :

- l'affectation de ressources humaines compétentes en nombre : au moins un agent par arrondissement
- la réhabilitation du CDEPS et des foyers des jeunes
- la construction d'espace jeune
- la mise en place de centre conseil pour adolescent et de dépistage volontaire et anonyme du Sida
- la mise a disposition du service départemental de moyen logistique (terre-mer) pour un encadrement plus rapproché de la population juvénile
- faire bénéficier le département de volontaires du service civique national pour assurer la promotion sociale et économique des jeunes (agriculture élevage pêche)
- La mise en place d'un zone WIFI au niveau du CDEPS et des foyers de jeunes
création au niveau du CDEPS et foyer des jeunes d'un cyber - espace

La santé des jeunes doit être préservée.

Aussi, l'état et les collectivités locales en relation avec les partenaires au développement devraient faciliter au mieux l'accès des jeunes au crédit, mais aussi à la terre dans le département de Foundiougne.

Ensuite nous pensons qu'avec l'équipement et la mise à disposition des maisons à outils, le renforcement des capacités techniques et professionnelles des jeunes trouvera un champ d'éclosion pour la promotion de leur emploi notamment dans le secteur de la pêche et de l'artisanat.

Enfin une politique permettant aux jeunes de s'approprier les NTIC est indispensable pour leur insertion harmonieuse dans la société de demain.

B / SPORTS

B-1 ETAT DES LIEUX

- Situation du personnel
- 01 Chef du service départemental
- 01 agent contractuel
- 01 Secrétaire recruté parmi les stadiers
- 09 enseignements optionnaires

- Matériel
Aucun équipement digne de ce nom
Pas de moyens logistiques (mer terre)
- Crédit : 4 696 014 quatre millions six cent quatre vingt seize mil quatorze francs
 - 3 695 014 fond de dotation Mairie
 - 1 000 000 Budget ministère des sports
 -
- Structures de coordination
 - Mise en place de huit districts
- Hand-ball CDP lutte
- Foot-ball Pétanque
- Natation et régates Canoe Kayack et pêche
- Voile Randonnée pédestre
- Autres activités
Festival de Foundiougne (volet sportif)
Activités sportives Scolaires et Universitaires UASSU
- Les Clubs
- Six clubs dont trois en cours de reconnaissance
- - Les ASC : Associations Sportives et Culturelles
Total : Trente huit
Zone de Foundiougne (08) huit ; zone Sobone 08
Zone de Djilor Passy (16) seize ; zone Touba Couta 05
 - Ecole de sports
Total (12) douze
Foot ball 08 Volley ball
Basket ball 02 Hand ball
 - Infrastructures
- Le service départemental de Foundiougne n'est pas encore constitué- une maison conventionnée a été mise à la disposition du service. Son état de délabrement reste très préoccupant pour la sécurité des usagers.
- 06 Stades
- 04 arènes
- 08 plateaux multifonctionnels
- 14 terrains aménagés pour le foot-ball

B-2 IDENTIFICATION DES PROBLEMES MAJEURS

Les difficultés et contraintes auxquelles sont confrontées les activités physiques et sportives dans le département de Foundiougne sont partagées. Elles découlent essentiellement d'une absence de politique cohérente assortie de stratégie efficaces pour résoudre les problèmes de :

- formation de cadre d'une part ; et d'infrastructure d'autre part
insuffisance des crédits alloués au fonds de dotation et aux infrastructures (BCI)
- insuffisance de l'implication des collectivités locales dans la mise en œuvre des compétences transférées notamment dans le domaine de la création d'infrastructure
- L'absence de stratégie pour la mobilisation de ressources extra-budgetaires
- L'inobservation des dispositions de la loi 84-59 portant charte des sports et relatives à la construction d'équipement collectif de sport
- Le service départemental est très mal logé et peu équipé

- Absence total de conseillers techniques départementaux ; ce qui rend impossible sinon très difficile le développement de certaines disciplines sportives
- Gestion des infrastructures sportives inexistantes faute de personnels et de moyens a cet effet
- Manque de moyens chroniques des clubs et ASC

B3 PROPOSITION ALTERNATIVES POUR LA RELANCE DU SECTEUR

- réservation et immatriculation des espaces réservés au sport en relation avec les Communes et Communautés Rurales
- équipement du service départemental
- Mise à la disposition du service de moyen logistique
- redynamisation des structures de base : districts pluridisciplinaires, comite départementals, clubs
- construction du SD des sports a Foundiougne
- réalisation d'infrastructure s sportives pour la pratique de compétition et cde masse
- stade départemental à Foundiougne de 3000 places
- stades de karang djilor nioldjor toubacouta
- construction de plateau multifonctionnels : basket – handball volley-ball – tennis a cote de tous les lycées et CEM pour a la fois une meilleure prise en compte des activités physiques et sportives a l'école, et l'animation sportive
- achèvement de l'arène de lutte
- réhabiliter tous les plateaux déjà existants
- réhabiliter le stade de Sokone
- aménagement de plans d'eaux pour la natation à Foundiougne Sokone Dionewar Betenty et Toubacouta
- aménagement d'aires de jeux pour le football et le volley-ball de plage
- aménagement de parcours sportifs à Foundiougne Sokone et Passy
- affectation de cadres en qualité et en nombre pour l'encadrement des jeunes :
- formation des officiels
- formation d'animateurs sportifs et d'entraîneurs de premiers degrés et d'arbitres
- renforcement des capacités des cadres du statut et hors statuts
- stages de réinsertion socio-économiques des anciens sportifs
- Lutte contre Ist / Sida
- Lutte contre le dopage et la toximanie
- Stage de formation des responsables de districts et mouvements associatifs à l'utilisation des NTIC
- Organisation de régates : coupe conseil régional coupe du maire coupe sous préfecture Niodior
- Organisation championnat de lutte
- Cross de masse CDD – Mairie – Secteur informel

Le sport, à l'instar de tous les secteurs de la vie joue un rôle prépondérant dans le développement économique et social du pays.

Facteur d'éducation et de promotion il est, aussi un vecteur naturel de la santé d'un peuple.

Aussi souhaitons nous dans un esprit de justice et d'équité que les autorités en charge de ce secteur prennent les dispositions idoines afin que la jeunesse de ce département, particulièrement les sportifs puissent s'épanouir dans la discipline de leur choix.

Rapporteur : AL. Assane Ba

Rapport de la Commission : SANTE / HYGIENE

Président : Famara SARR

Rapporteur : Abdoulaye MBAYE

Introduction

Le Département de Foundiougne fait partie des zones au Sénégal où les problèmes de santé et d'hygiène se posent avec acuité.

En effet, s'il y a une volonté de faire bouger les choses, il y a aussi que les problèmes du moment et de l'espace ne facilitent pas la tâche.

Des problèmes liés à la situation géographique, à l'insuffisance des structures et des infrastructures, à l'insuffisance et à la qualité du personnel de santé, à la prise en charge des populations, aux moyens financiers dérisoires, nous imposent une attitude responsable de réflexion et d'action.

I – L'Etat des lieux :

- **Existence de 03 Centres de santés (Districts) :** Sokone, Foundiougne, Passy. Mais le Centre de Passy n'est pas encore construit et est logé dans les locaux de l'ex-Poste de Santé.
- **Il existe 02 antennes de chirurgie** avec rédio, mais seule celle de Sokone est fonctionnelle, celle de Foundiougne, non.
- **Déficit de personnels qualifiés** (sages-femmes, infirmières, etc.) surtout en zone rurale.
- **Le fonctionnement des cases de santé** laisse à désirer.
- **Insuffisance de moyens logistiques** (ambulances, etc.). Le moyen le plus usité est la charrette avec tous les risques.
- **Le plan SESAME et les campagnes de consultations** gratuites n'ont pas donné les résultats attendus.
- **La prise en charge des cas sociaux** et des couches vulnérables (élèves, etc.) n'est pas efficiente.
- **Les comités de santé** fonctionnent difficilement à cause des recrutements massifs constituant une gabegie « politicienne ».
- **Le service d'hygiène** intervient faiblement dans l'environnement immédiat et quotidien des populations.

II – Les problèmes majeurs :

- **L'enclavement des zones rurales** favorise l'inaccessibilité géographique (barrières naturelles : mer, forêt, zone inondables).
- **Les Iles** constituent une particularité, c'est ce qui rend difficile le déplacement des populations vers les Centres de santé.
- **Le coup de la santé** est très élevé, car la **pauvreté et l'inflation** sont profondément installées, ce qui réduit considérablement les capacités des populations pour les soins.
- **Négligence du système sanitaire préventif** qu'est l'hygiène.
- **Les mutuelles de santé** ne sont pas encore développées dans le département.
- **Les élèves** ne bénéficient plus de la gratuité de l'accès à la consultation, mais paient comme tout le monde.

III – Recommandations :

- Faire fonctionner sans délai l'antenne de chirurgie et le bloc radio du Centre de santé de Foundiougne.
- Construction à court terme du Centre de Santé de Passy.
- Créer un Centre de Santé dans les Iles.
- Désenclaver les zones du Nioubato en créant des routes.
- Recruter suffisamment du personnel qualifié et revoir le fonctionnement et la conception des cases de santé.

- Motiver le personnel (y compris le personnel d'appui → relais, etc.).
- Créer des Mutuelles de santé fiables.
- Revoir les Fonds de Dotation géré par les maires et revoir la part allouée à la santé.
- Faire revoir la gratuité de l'accès à la consultation pour les élèves.
- Revisiter les statuts représentant les comités de santé.
- Exiger une plus grande présence du service d'hygiène non pas seulement dans les « Loumas », mais dans l'assiette quotidienne de ses prérogatives.

- Evaluer les plans et programmes mis en place (JB ; SESAME, etc.) pour être réellement fixé sur leur rendement.

IV – Conclusion

Une donnée non négligeable doit être signalée, car ayant une grande importance sur la santé des populations. Il s'agit de la route Sokone – Kaolack et des tronçons Passy – Foundiougne et Foundiougne – Fatick.

A3. Documents de travail

RAPPORT TECHNIQUE

Commission Administration et Citoyenneté

LE RAPPORTEUR

LE PRESIDENT

DIAMANE DIAHAM...COLONEL EL HADJI IBRAHIMA SY – AUDIBERT-

INTRODUCTION

Selon les termes de références (TDR) assignés à la commission Administration et citoyenneté : « le travail à faire, tout en s'appuyant sur les principes modernes d'études de cas, prendra en compte l'architecture institutionnelle de l'Administration locale y compris, l'expression de la citoyenneté tout en faisant le bilan des ressources de la collectivité locale, notamment, dans leur aspect humain, matériel et financier. »

Depuis 1960, date à laquelle notre pays a accédé à la souveraineté internationale, l'Etat du Sénégal et son pouvoir concentré ont rencontré d'énormes difficultés pour promouvoir, véritablement, un développement économique, social et culturel à la base.

A cet effet, la décentralisation viendra s'imposer comme un système de gestion plus approprié, mieux indiqué à apporter une réponse adéquate aux préoccupations des populations, préoccupations relatives à la gestion de leur collectivité.

La décentralisation peut être perçue comme un système de gestion, permettant l'attribution d'une certaine autonomie à des collectivités locales qui, désormais, vont s'administrer librement par le biais de représentants démocratiquement élus, sous le contrôle de l'Etat. Par opposition à la déconcentration en tant que telle, la décentralisation est un mécanisme institutionnel de renforcement de la démocratie.

En réalité, la décentralisation date de très longtemps :

1 872 : création des communes de Gorée et Saint Louis ;

1 880 : création des communes de Rufisque et Dakar.

L'option du Sénégal en matière de décentralisation va être, de ce fait :

progressive ;

prudente et

irréversible.

C'est ainsi qu'en :

1964 : constitution des communes de droit commun ;

1972 : création des communautés rurales ;

1990 : suppression des communes à statut spécial et transfert de la gestion des budgets de communautés rurales des Sous-préfets aux Présidents de Conseils Ruraux.

1990 : régionalisation et transfert de 9 compétences aux collectivités locales. Ce transfert va marquer fort heureusement la suppression de la tutelle, remplacée par le contrôle de légalité à posteriori

A présent, où sommes nous en termes d'architecture institutionnelle et organisation administrative du Département de Foundiougne ?

I. ARCHITECTURE INSTITUTIONNELLE ET ORGANISATION ADMINISTRATIVE DE FOUNDIOUGNE.

1.1. ETAT DES LIEUX

Le Département de Foundiougne compte trois (03) arrondissements, trois (03) communes en activités, deux (02) nouvelles communes non encore fonctionnelles et neuf (09) communautés rurales.

Chef lieu de Département : FOUNDIOUGNE.

Les cinq (05) communes dont trois (03) fonctionnelles sont :

Commune de FOUNDIOUGNE ;

Commune de SOKONE.

Commune de PASSY.

Les deux (02) nouvelles créations sans, pour l'instant prise de mesures d'accompagnement, sont :
KARANG et
SOUM.

Les trois (03) arrondissements sont :

- Arrondissement de DJILOR, avec deux (02) communautés rurales que sont :
 - la communauté rurale de Djilor : 943 km² ;
 - la communauté rurale de DIOSSONG : 948 Km².

- Arrondissement de NIODIOR avec trois (03) communautés rurales que sont :
 - la communauté rurale de DIONEWAR : 408 Km² ;
 - la communauté rurale de BASSOUL : 324 km² ;
 - la communauté rurale de DJIRNDA : 216 km².

- Arrondissement de TOUBACOUTA avec quatre (04) communautés rurales que sont :
 - la communauté rurale de TOUBACOUTA ;
 - la communauté rurale de NIOURO ALASSANE TALL ;
 - la communauté rurale de KEUR SAMBA GUEYE ;
 - la communauté rurale de SALOUM DIANE ;

Pour chacune de ces Collectivités locales du Département de Foundiougne, il s'agira d'indiquer, dans un premier temps, la superficie ; la population ; la mission ; le fonctionnement ; l'équipement avant de dégager, ensuite, les contraintes liées à son développement, de décliner les mesures envisagées, pour mieux formuler les propositions à même de rendre plus pertinentes les mesures à envisager

Compte tenu de l'importance des missions du Préfet ; du Maire et du Président du Conseil rural, il paraît opportun d'en donner un aperçu.

Au niveau du département, le Préfet représente le Président de la République et le Premier Ministre ainsi que tous les Ministres. Il détient le pouvoir exécutif : dépositaire de l'Etat ; responsable de l'ordre public ; autorité de la police administrative.

Il est, aussi, chargé de mettre en œuvre les politiques de développement et d'aménagement du territoire au niveau du département. Il est assisté d'un adjoint et dans les arrondissements des Sous préfets.

Les Maires et Présidents de Conseil rural détiennent, aussi, certaines de ces prérogatives ci-dessus mentionnées, au niveau de leurs collectivités locales respectives.

Sur le plan politique, notamment la représentation nationale, Foundiougne dispose de deux (02) députés à l'Assemblée Nationale ; d'un (01) sénateur au Sénat.

Sur le plan de la représentation régionale, Foundiougne dispose de dix (10) Conseillers régionaux dont une femme. A ces élus s'ajoutent les conseillers ruraux des neuf (09) Conseils ruraux et les conseillers municipaux des trois Communes en exercice.

En dehors du Sénateur, tous ces élus, le sont au suffrage universel directe, pour une population de cent quatre vingt trois mille cinq cent vingt trois (183 523) habitants avec un taux d'accroissement annuel de 2,6%.

1.2. LES REFORMES SOUHAITEES

1.2.1. PROBLEMES IDENTIFIES

Les communautés rurales de DJILOR et DIOSSONG, dont les chef- lieu que sont DJILOR et DIOSSONG sont très distants de beaucoup d'établissements humains, ce qui ne facilite pas la tâche au Sous préfet de DJILOR aux Présidents des Conseils ruraux concernés et aux populations elles mêmes. Par exemple, Djilor est distant du Lôg de 20km....

Ces mêmes problèmes peuvent être identifiés dans les arrondissements de TOUBACOUTA et de NIODIOR. Par exemple, certains établissements humains de la Communauté rurale de DJIRNDA sont très éloignés du chef lieu de cette collectivité locale.

Par ailleurs, dans ces localités :

- les pistes de production et les routes sont dans un état de dégradation avancée... ;
- le parc automobile, pour le transport en commun est vétuste ;

- la pauvreté qui y est présente, avec un nombre de pauvre chiffré à quatre vingt deux mille sept cent quarante cinq (82 745) soit un taux de pauvreté de 54, 80%, impacte sur la capacité de ces populations à payer le transport pour régler un problème administratif à DJILOR, DIOSSONG et NIODIOR.

Aussi, la tutelle de l'Etat, représenté par le Préfet au niveau des communes et du Sous préfet au niveau des communautés rurales n'est-elle pas toujours déresponsabilisant ?

Enfin, les élus locaux ne disposent pas de moyens à la mesure de leur mission excepté les députés et le sénateur. Ces mêmes élus sont, majoritairement, analphabètes.

1.2.2. MESURES ENVISAGEES

Les propositions ci-dessous énoncées seront développées au chapitre suivant de ce document, il s'agit, notamment, de :

- **transformer les Communautés rurales en Communes rurales.** Ce changement de statut aurait permis d'actionner les leviers de la Coopération décentralisée et inviter le pouvoir central à décentraliser certains projets réservoirs de moyens financiers : doter les collectivités de moyens conséquents en matériel et équipement mais aussi, en moyens financiers ;
- **redimensionner les Communautés rurales de DJILOR et DIOSSONG :** pour rapprocher l'Administration des administrés ;
- **systématiser l'application de l'article 5 du Code des Collectivités locales** (fonds de dotation)
- **Renforcer les capacités en ressources humaines, en insistant, notamment, sur la formation;**
- **maîtriser les NTIC ;**
- **plaidoyer en faveur de la parité dans la mise en place des organes des collectivités locales ;**

Il reste entendu que dans le cadre de la Planification régionale du développement, Fatick étant un pôle de développement, Foundiougne est retenu comme un relais départementale, entouré de relais ruraux.

II. ETAT DES LIEUX DE LA DECENTRALISATION AU SENEGAL

2.1. Evolution du processus de décentralisation durant l'époque coloniale

La décentralisation, concept planétaire, est probablement l'une des avancées politiques les plus significatives de notre époque. Il a engendré partout, par delà les contingences nationales, des dispositifs d'organisation et d'agencement institutionnel, véritables signes avant-coureurs, de la naissance d'un nouvel ordre mondial de la démocratie administrative.

La décentralisation correspond à l'attribution d'une certaine autonomie à des collectivités qui « s'administrent librement par des conseils élus » sous le contrôle de l'Etat. Elle consiste donc à transférer certaines attributions du pouvoir central au profit d'autres personnes administratives.

La décentralisation a des fondements séculaires au Sénégal puisqu'elle remonte à la période coloniale par une conquête engagée par le peuple de Saint-Louis où existait le poste de maire en 1764 occupé par Charles Thévenot.

Le cahier de doléance qui revendiquait un statut municipal pour Saint-Louis a été voté le 15 avril 1789 ce qui a abouti à l'élection du premier conseil général le 7 septembre 1840.

Le 10 Août 1872, Saint-Louis et Gorée sont érigées en institutions municipales de plein exercice par décret qui sera promulgué le 20 septembre 1872.

Le 12 juin, est pris le décret portant érection de Rufisque en commune qui sera promulgué le 7 septembre 1880. Le décret érigeant Dakar en commune est pris le 17 juin 1880 et promulgué le 17 octobre 1880

C'est dans cette approche de démocratie administrative, ayant pour finalité le développement local, que le Sénégal a mis en place son système de décentralisation territoriale dans une dynamique qui est le fait d'acteurs multiples : élus locaux et nationaux, fonctionnaires des administrations centrales et territoriales, mouvements associatifs, représentants des organisations socioprofessionnelles et de ce qu'il est convenu d'appeler aujourd'hui la société civile.

Ces mutations ont entraîné de la part des populations des exigences accrues en matière de demandes sociales et ont donné naissance à une aspiration nouvelle des citoyens à participer à la gestion de leur quartier, de leur village, de leur cité.

Le Sénégal a donc opté, depuis son accession à la souveraineté internationale, à la mise en œuvre d'une politique de décentralisation progressive et prudente, mais irréversible.

2.2. Evolution du processus depuis l'indépendance

A l'indépendance, le Sénégal a opté pour un régime municipal à deux statuts : la commune à statut spécial et la commune de droit commun.

En effet, la loi N° 64-02 du 19 janvier 64 a institué un régime municipal dérogeant au droit commun. Il s'agissait du statut de la commune de Dakar que devaient suivre ceux des communes chefs-lieux de région.

Ce statut spécial se traduisait par l'existence d'une direction bicéphale :

- D'une part, un fonctionnaire nommé par l'Etat qui administrait la commune, en était l'ordonnateur du budget ;
- D'autre part, un Président du Conseil Municipal, autorité politique qui ne disposait pas de pouvoir d'administration et de gestion.

La commune de droit commun est régie par le code de l'administration communale (loi N° 66-64 du 30 juin 1966) qui consacre définitivement le statut communal sénégalais en précisant : l'organisation, le fonctionnement et les missions des collectivités locales.

Le code définit en son article premier la commune qui est « un groupement des habitants d'une même localité unis par une solidarité résultant du voisinage, désireux de traiter de leurs propres intérêts, et capables de trouver les ressources nécessaires à une action qui leur soit particulière au sein de la communauté nationale et dans le sens des intérêts de la nation ».

Etape de 1972 à 1990

L'année 1972 marque une étape importante dans l'évolution de la décentralisation au Sénégal avec la création des communautés rurales par la loi 72 –25 du 19 Avril 1972. Cette loi définit en son article premier la communauté rurale qui « est constituée par un certain nombre de villages appartenant au même terroir, unis par une solidarité résultant du voisinage, possédant des intérêts communs et capables de trouver les ressources nécessaires à leur développement »

La communauté rurale a été orientée par le législateur vers le développement économique et social et c'est pourquoi, les dépenses de fonctionnement de la communauté rurale (entretien des équipements, indemnités) sont réduites au minimum afin de privilégier les dépenses d'investissements.

L'étape de 1990 à 1996

Deux évolutions importantes sont notées :

- Suppression des communes à statut spécial

Par la loi 90-35 du 8 octobre 1990, les communes à statut spécial ont été supprimées et reversées dans le droit commun. Elles sont désormais administrées par un Maire élu et non plus par un fonctionnaire nommé.

Renforcement des pouvoirs du Président du conseil rural qui devient ordonnateur du budget

La loi N° 90- 37 du 8 octobre 1990 modifiant la loi N° 72 – 25 a transféré la gestion budgétaire des communautés rurales du sous-préfet au président du conseil rural qui devient ainsi, ordonnateur du budget.

Malgré ces réformes, les collectivités locales n'étaient pas encore en mesure de remplir leurs missions de promotion du développement à la base.

C'est pourquoi, une autre réforme qui est allée plus en profondeur est intervenue en 1996 : c'est la régionalisation.

En effet, en 1996, le Sénégal a voulu faire un saut qualitatif dans le domaine de la décentralisation en adoptant un ensemble de lois qui vont donner à cette politique un contenu beaucoup plus adapté aux aspirations des populations et des exigences en matière de démocratie.

Il s'agit entre autres textes :

- loi n° 96-06 du 22 mars 1996 portant Code des Collectivités locales avec la création d'un nouvel ordre de collectivité locale : la Région, pour servir de cadre à la programmation du développement local et pour l'harmonisation et la coordination de celui-ci avec la planification nationale ;
- la loi n° 96-07 du 22 mars 1996 portant transfert de compétences aux régions, aux communes et aux communautés rurales ;
- la loi n° 96-09 fixant l'organisation administrative et financière de la commune d'arrondissement et ses rapports avec la ville ;
- la loi n° 96-10 du 22 mars 1996 modifiant la loi n° 72-02 du 1er février 1972 relative à l'organisation de l'Administration territoriale ;
- la loi organique N° 96-11 du 22 mars 1996 relative à la limitation du cumul des mandats électifs et de certaines fonctions.

Il apparaît ainsi que le système sénégalais de décentralisation, dans la trajectoire de son évolution, a connu plusieurs schémas institutionnels avec différents modules de gestion dont la signification, les objectifs et les stratégies, ont toujours été d'une part, en étroite corrélation avec les données de la géopolitique du moment et, d'autre part, avec les aspirations profondes du peuple.

Cependant, malgré la pertinence des textes, la politique de décentralisation traîne encore des faiblesses notoires qui seront analysées à la lumière de la pratique.

L'étape de la régionalisation à partir de 1996

L'étape de la politique de décentralisation dite « régionalisation », qui consacre l'émergence de la région comme collectivité locale à côté de la commune et de la communauté rurale, est conçue comme une refonte démocratique, un projet de citoyenneté en vue d'atténuer la polarisation par l'Etat, de toute la vie politique nationale.

Faisant sien l'adage selon lequel « on peut gouverner de loin mais on n'administre que de très près », l'Etat du Sénégal a accompagné cette réforme par un mouvement parallèle de transfère de compétences à travers la loi 96-07 du 22 mars 96 portant transfert de compétences. Cette réforme repose sur un système de partage des responsabilités entre l'Etat et les différents niveaux de collectivités locales, afin que l'action s'exerce au plus près du citoyen.

La réforme de 96 renforce et consolide les principes de base qui sous tendent la décentralisation à savoir :

- respect de l'unité nationale et de l'intégrité territoriale
- égale dignité des collectivités locales
- libre administration des collectivités locales
- contrôle à postériorité aménagée
- principe de subsidiarité
- Participation des citoyens à la gestion des affaires locales

Dans les dispositions combinées du Code des collectivités locales et celles de la loi portant transfert de compétences aux régions, aux communes et aux communautés rurales, il y a des compétences mieux distribuées et donc des frontières à garder. Le législateur a fait de la loi, du juge et des représentants de l'Etat, les gardiens de ces frontières d'où toute l'importance de cette notion de libre administration des collectivités locales qui implique nécessairement des mutations juridiques profondes dans le sens de substituer un contrôle de légalité a posteriori, rapproché à un contrôle d'approbation à priori, centralisé.

2.3. De l'exercice des compétences transférées : rôle économique et social des collectivités locales

En plus des compétences de droit commun attachées à leur nature, les collectivités locales disposent de sphères de compétences correspondant aux solidarités de proximité et de voisinage.

La loi 96-07 transfère ainsi aux collectivités locales les 9 domaines compétences suivants :

- Domaines,
- Environnement et gestion des ressources naturelles
- Santé, population et action sociale
- Jeunesse, sports et loisirs
- Culture

- Education, Alphabétisation, Promotion des langues nationales et formation professionnelle
- Planification
- Aménagement du territoire
- Urbanisme et habitat

Il résulte de ces textes que les collectivités locales ont un rôle déterminant à jouer dans le développement économique et social.

En effet, la décentralisation apparaît de plus en plus comme une des nombreuses modalités pour réformer les états centralisateurs. Elle introduit dans le débat actuel sur la gouvernance, les notions de priorités, de diversité et de responsabilité qui sont autant de paramètres qui permettent de mesurer le degré d'implication des populations locales dans la gestion de leur territoire. La volonté des pouvoirs publics sénégalais d'impliquer les populations dans le développement économique et social a commencé à se concrétiser avec la création des collectivités locales et la prise de mesures permettant à celles-ci de se doter de moyens humains et matériels et d'exécuter leur politique de développement.

Aussi la loi 96.07 de Mars 1996, portant transfert de compétence aux régions, aux communes et aux communautés rurales est venue pour fixer un cadre de définition et d'exécution des politiques de développement des collectivités locales. Le décret n°96.1122 relatif à la convention type d'utilisation des services extérieurs de l'Etat a permis de combler le déficit des collectivités locales en matière de ressources humaines.

Les compétences transférées aux collectivités locales ont été réalisées suivant la technique des responsabilités partagées. Les régions, les communes et les communautés rurales règlent les questions d'intérêt local et l'Etat se réserve le pouvoir d'intervenir dans les domaines d'intérêt général. Ces compétences transférées sont au nombre de neuf (09).

Les neuf domaines ainsi définis couvrent la presque totalité des activités économiques et sociales et peuvent se décliner en stratégies de développement dont l'exécution incombe aux collectivités locales.

2.4. Les limites à l'effectivité de la réforme de 1996

La mise en œuvre correcte par les collectivités locales de la réforme de 1996 se heurte à de nombreuses contraintes qui limitent considérablement l'effectivité de la politique de décentralisation.

2.4.1 Les limites relatives à l'appui de l'Etat

L'appui de l'Etat aux collectivités locales pour l'exercice des compétences transférées pèche à deux niveaux :

La non utilisation des services extérieurs de l'Etat suivant la réglementation

Le décret 96-11 22 du 27 décembre 96 organisant les modalités d'utilisation des services extérieurs de l'Etat fait du gouverneur le mandataire légal de l'Etat avec le quel les collectivités locales doivent signer chaque année une convention pour leur permettre d'utiliser les dits services.

Dans la pratique, il apparaît que les collectivités locales ont très peu recours à cette convention alors qu'ils utilisent les services extérieurs de l'Etat en utilisant leur propres ressources. La méconnaissance des textes, l'éloignement du gouverneur sont des facteurs qui peuvent expliquer cette attitude des élus locaux. Or, l'article 6 de la convention type fait du gouverneur, par délégation, le gestionnaire des crédits destinés à l'utilisation des services extérieurs de l'Etat. Il faudrait à ce niveau, revoir la réglementation en permettant aux collectivités locales de gérer directement les crédits alloués pour l'utilisation des services extérieurs de l'Etat.

Insuffisance du fonds de dotation

Les ressources allouées aux collectivités locales au titre du fonds de dotation sont très faibles par rapport aux charges qui pèsent sur elles. En 2003, le fonds de dotation pour les 441 collectivités locales s'élevait à 10.723.106.000 f CFA. Ces fonds reçus de l'Etat sont consacrés pour l'essentiel aux domaines de la santé, de l'éducation, et dans une moindre mesure au domaine de la jeunesse et des sports. Les autres domaines sont

discriminés. Les transferts de compétences ne sont donc pas compensés à leurs coûts réels et certains acteurs sont arrivés à se demander si l'Etat n'aurait pas plus transféré des charges que des compétences.

En plus de son inconsistance, ce fonds connaît des retards importants dans sa mise en place. Par exemple, entre 97 et 2001, il n'est disponible que dans le courant du deuxième semestre de l'exercice budgétaire.

2.4.2 Les limites relatives aux collectivités locales

On peut retenir entre autres facteurs :

- La répartition des tâches qui reste encore à clarifier ce qui entraîne un tiraillement entre administrations locales surtout au niveau des communes d'arrondissement
- L'analphabétisme de la plupart des élus locaux surtout en milieu rural
- L'insuffisance de la formation des élus locaux
- L'ignorance des textes et des responsabilités qui en découlent
- Un manque d'adhésion des populations au processus de décentralisation du fait de l'ignorance de ses enjeux et finalités mais aussi du fait que la réforme semble être parachutée
- L'absence d'une administration locale spécialisée et qualifiée dans la plupart des collectivités pour un meilleur exercice des compétences transférées
- Les difficultés de mobilisations des impôts et taxes locaux
- L'insuffisance de moyens humains et financiers transférés par l'Etat (ce n'est que dans le domaine de la santé et de l'éducation qu'il y a un transfert concomitant de moyens financiers)
- La réticence de certains services techniques centraux à suivre le processus de décentralisation
- Une fiscalité locale inadaptée aux réalités locales
- Un mode de gestion de la fiscalité ne répondant pas aux principes de la décentralisation (une forte présence de l'Etat)
- La forte politisation du processus de décentralisation avec son corollaire, les querelles internes entraînant des blocages au niveau du fonctionnement des conseils locaux ;
- Le manque de transparence dans la gestion des affaires locales.

Ces contraintes font que le Sénégal n'est pas encore doté de collectivités locales financièrement viables pour prendre en charge de manière effective les préoccupations des populations qui aspirent à plus de bien être et à un service public de qualité, offert par une administration locale efficace et crédible.

Cette insuffisance des capacités financières des collectivités locales remet en cause la pertinence du système de la fiscalité locale et des mécanismes d'appui aux collectivités locales aussi bien de la part de l'Etat que des bailleurs de fonds.

2.5. Orientations pour une réforme de la gestion des ressources afférentes au transfert de compétence

Sur les 9 domaines transférés, seules 2 (santé et éducation) font l'objet d'un transfert concomitant de ressources. Mais, la gestion de ces ressources pose d'énormes difficultés aux élus locaux puisqu'il y a encore une forte présence de l'administration centrale à travers les services techniques déconcentrés. Dans le domaine de la santé par exemple, malgré le rôle dévolu au maire à travers les comités de gestion des centres ou postes de santé, l'essentiel des ressources est géré par les médecins chefs de district qui allouent les ressources au niveau départemental sans réelle implication des élus locaux.

Il s'agira donc à ce niveau, d'opérer un transfert de ressources plus important pour couvrir les autres compétences transférées, mais aussi, de créer les mécanismes d'une appropriation par les élus de la gestion des fonds.

A cet égard, le renforcement de la fonction publique locale est devenu une nécessité impérieuse pour doter les collectivités locales d'un personnel technique qualifié capable de prendre en charge la gestion technique des compétences transférées.

Dans la plupart des collectivités locales, les services techniques sont quasi inexistantes.

Le système des « volontaires » affectés dans les collectivités locales sans indemnités conséquentes et qui deviennent une charge pour les élus locaux n'est pas une stratégie durable.

III. ANALYSE DE LA FISCALITE LOCALE

3.1. Historique

Jusqu'en 1966 c'est-à-dire six ans après son accession à l'indépendance, les finances des collectivités locales au Sénégal étaient régies par des textes français : la loi municipale de 1884 et plus tard sous le régime de la loi cadre, la loi du 18 novembre 1955.

A partir de 1966, la loi n° 66-64 du 30 juin 1966 définit les finances des municipalités et le décret n° 66-510 du 4 juillet 1966 en fixe le régime. Ce dernier était en avance puisqu'il est intitulé « régime financier des collectivités locales » alors que le Sénégal n'en comptait que les communes.

En 1972, avec la naissance des communautés rurales, la loi n° 72-25 du 19 avril 1972 relative aux communautés rurales donne les grandes lignes des finances de ces nouvelles collectivités.

L'avènement de la région et d'autres types de communes, les communes d'arrondissement, conduit le législateur à harmoniser le dispositif institutionnel en créant un code des collectivités locales (loi n° 96-06 du 22 mars 1996), mais le décret du 4 juillet 1966 cité plus haut continue de régir les finances des collectivités locales notamment la partie relative aux règles et procédures budgétaires.

3.2. Présentation de l'état actuel de la fiscalité locale

3.2.1. Les ressources fiscales des collectivités locales

Elles proviennent des impôts locaux, des centimes additionnels, des taxes et des avances de l'Etat.

- *les impôts locaux*

Il s'agit de :

- l'impôt du minimum fiscal, perçu au profit des collectivités locales et dû par toute personne résidant au Sénégal âgée d'au moins quatorze ans relevant de l'une ou l'autre des catégories fixées par l'article 230 du Code général des Impôts
- la taxe représentative de l'impôt du minimum fiscal ;
- la contribution des patentes et la taxe complémentaire y afférente ;
- la contribution foncière sur les propriétés bâties ;
- la contribution foncière sur les propriétés non bâties ;
- la surtaxe foncière sur les propriétés insuffisamment bâties ;
- la contribution des licences.

- *les centimes additionnels*

Le conseil municipal peut appliquer sur l'impôt du minimum fiscal et sur la taxe représentative de l'impôt du minimum fiscal, sur la contribution des patentes et sur le droit de licences des prélèvements complémentaires dits : «centimes additionnels» dont le nombre doit être déterminé, chaque année, par délibération. Ils sont perçus sur les mêmes rôles que ceux de la contribution à laquelle ils s'appliquent.

L'absence de toute nouvelle proposition vaut reconduction du maximum fixé l'année précédente.

- *Les taxes*

Les communes sont habilitées à créer, par délibération du conseil municipal, un certain nombre de taxes directes et indirectes dont les modalités d'assiette et de perception ainsi que les taux maxima sont déterminés par la loi.

Comme taxes directes, on peut citer, entre autres, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, la taxe de balayage, la taxe de déversement à l'égout etc..

Parmi les taxes indirectes, il y a la taxe sur l'électricité consommée, la taxe sur l'eau, la taxe sur les établissements de nuit etc.

- **Les avances consenties par l'Etat**

Pour assurer la trésorerie des communes, l'Etat leur consent au début de chacun des deux premiers trimestres de l'année financière, une avance égale à 25% des recouvrements effectués au cours de la dernière gestion connue au titre des impôts locaux précités.

- **Les ressources tirées de l'exploitation du domaine communal**

Il s'agit :

- **Des ressources provenant du domaine public**

L'utilisation privative du domaine public communal habilite la commune à percevoir une redevance à l'encontre du bénéficiaire.

Le taux de cette redevance est fixé par délibération du conseil municipal.

Les ressources tirées de l'exploitation du domaine public concernent :

- le permis de stationnement ou de dépôt temporaire ;
- le permis de voirie ;
- les droits de place ;
- les droits de fourrière municipale ;
- les concessions du domaine public ;
- les redevances liées à l'utilisation d'un service municipal.
- Des ressources provenant du domaine privé.

La commune dispose d'un domaine privé à l'égard duquel elle peut engager tous les actes qu'un propriétaire peut faire sur sa propriété.

Les ressources tirées de la gestion du domaine privé proviennent, pour l'essentiel, de la location de biens communaux, ou de la vente de biens meubles ou immeubles appartenant à la commune.

- **Les ristournes accordées par l'Etat**

Les ristournes que l'Etat accorde aux communes comprennent :

- la part qui leur revient sur le produit de la taxe sur les véhicules (50%) ;
- la quote-part qui leur revient sur le produit de la taxe sur la plus-value immobilière perçue par l'Etat (50%).

- **Les autres ressources de fonctionnement**

Il s'agit, d'une part, des contributions que les communes reçoivent au titre de leur part dans la répartition du Fonds de Dotation de la Décentralisation (la part des communes au Fonds de dotation de la décentralisation pour l'année 2001 a été de 7 289 537 000 francs CFA , cf. annexes 3 et 4) et, d'autre part, de toutes les autres ressources qu'elles perçoivent, actuellement, ainsi que celles dont la perception est autorisée par les lois et par les règlements.

- **Les ressources de fonctionnement de la commune d'arrondissement**

Les ressources de fonctionnement de la commune d'arrondissement proviennent de ses recettes fiscales, du produit de l'exploitation de son domaine, des services communaux et des ressources issues de la dotation globale qu'elle reçoit de la Ville.

- **Les ressources fiscales de la commune d'arrondissement**

Elles se rapportent aux produits de :

- la contribution des patentes et de la taxe complémentaire y afférente ;
- l'impôt du minimum fiscal 4e catégorie (visant les bénéficiaires de traitement)
- la contribution des licences ;
- certaines taxes indirectes, (taxe sur l'électricité consommée, taxe sur l'eau etc..)
- Les ressources tirées de l'exploitation de son patrimoine.(les revenus du domaine privé immobilier , les revenus du domaine public.....)
- Les ressources provenant de la dotation globale de la ville

L'article 23 troisièmement, de la loi n° 86-09 du 22 mars 1996 fixant l'organisation administrative et financière de la commune d'arrondissement et ses rapports avec la Ville dispose que «la commune d'arrondissement reçoit de la ville, chaque année, une dotation globale suivant des modalités qui seront fixées par décret».

Le décret en question n'a pas encore été publié.

- **Les ressources de fonctionnement de la Communauté Rurale**

A l'instar de la commune, la communauté rurale tire ses ressources de la fiscalité locale, de l'exploitation de son domaine, des ristournes accordées par l'Etat et de sa part du Fonds de Dotation de la Décentralisation.

La réforme de 2004 introduisant la CG

Afin d'augmenter le niveau de recouvrement des revenus des collectivités locales, l'Etat du Sénégal a pris l'initiative en 2004, dans le cadre d'une réforme du code général des impôts, à la modification de quelques dispositions relatives à la fiscalité locale. Cette réforme a introduit la contribution globale unique (CGU) qui est un impôt synthétique regroupant six impôts dont des impôts d'état et des impôts locaux.

L'impact de cette réforme reste cependant à déterminer puisque le mode de recouvrement est encore complexe.

3.2.2. Forces et faiblesses de la fiscalité locale

Les principales forces

- une fiscalité locale basée sur la taxation des valeurs foncières locatives et des valeurs vénales est déjà opérationnelle,
- les recettes fiscales représentent près de 50 % des recettes totales des collectivités locales,
- les recettes fiscales locales couvrent environ les deux tiers des dépenses de fonctionnement,
- les recettes non fiscales sont bien maîtrisées par les collectivités locales en croissance,
- des contribuables se disent prêts à payer plus si les services sont de meilleure qualité,
- des relations Etat – Collectivités locales relativement bien rôdées permettent, par l'unicité de caisse, de répondre aux besoins financiers d'un grand nombre de collectivités locales,
- les Recettes Perceptions Municipales (RPM) en opération dans certaines localités ont permis d'améliorer le recouvrement.
- Les principales faiblesses :
- des difficultés importantes existent au niveau de l'établissement d'un recensement annuel complet des contribuables ;
- la mauvaise qualité des services locaux offerts, comme l'enlèvement des ordures ménagères, ce qui justifie que beaucoup de contribuables ne paient pas leurs taxes ;
- l'absence d'application effective de sanctions contre des contribuables solvables mais qui refusent de payer ;
- une faible capacité de payer face à de nombreuses taxes forfaitaires inévitables et souvent sans lien avec le bénéfice reçu ;
- une perception négative de la gestion des finances locales, ce qui n'encourage pas une adhésion spontanée au paiement des impôts locaux ;
- un partenariat difficile avec le secteur privé qui dénonce fréquemment les lenteurs des collectivités ;

- des taux d'imposition relativement élevés expliqués par :
- un faible nombre de contribuables réels par rapport au nombre de contribuables,
- une assiette des valeurs locatives et vénales nettement sous-évaluées par rapport au marché

3.3. Orientations pour une réforme de la Fiscalité locale

Les consultations publiques organisées par l'Etat avec l'appui de l'ACDI ont permis d'identifier des conditions sociales, politiques et économiques nécessaires à la réussite de la réforme fiscale envisagée. Elles ont aussi permis de rassembler des propositions de réforme.

Au sujet des conditions sociopolitiques de la réforme fiscale, des observations et suggestions suivantes ont été formulées :

- l'absence de lien entre la contribution des citoyens locaux et la qualité des biens et services locaux qui leurs sont offerts,
- le manque de transparence dans la gestion des affaires locales et plus spécifiquement dans la gestion des finances locales,
- la non application des sanctions prévues dans la législation fiscale,
- la gestion non efficiente des exemptions et exonérations qui occasionne des manques à gagner pour les collectivités locales,
- la nécessité de rompre avec la mentalité d'assistés qu'ont les collectivités locales,
- une plus grande responsabilisation des collectivités locales,
- le besoin de tendre vers un pacte équilibré sur les ressources entre l'Etat et les collectivités locales d'une part et entre les différentes collectivités locales d'autres part,
- l'obligation de structurer la demande locale des biens et services par ordre de priorité,
- le caractère inévitable de la décentralisation de la chaîne fiscale qui contraste avec l'absence de moyens des collectivités locales,
- la nécessité d'accompagner la décentralisation d'une déconcentration des services de l'Etat,
- une plus grande transparence dans les relations entre les collectivités locales d'une part et les services d'assiette et de recouvrement de l'Etat d'autres part,
- le besoin de réaffirmer l'indépendance des comptables publics chargés de la gestion des finances locales à l'égard des élus locaux même dans le cadre d'une décentralisation de la chaîne fiscale,
- une plus grande visibilité de la dépense publique,
- le besoin d'établir un lien entre la réforme fiscale et le plan d'action foncier
- l'acceptation du fait que la bonne gouvernance crée le civisme fiscal,
- la gestion des terres du domaine national doit avoir des incidences sur les ressources des communautés rurales,
- l'importance de « dépolitiser » la décentralisation en favorisant la contractualisation de la réalisation des services et équipements fiscaux avec le secteur privé.

Au sujet des pistes de réforme, on peut retenir:

3.3.1. La refondation des principes de la fiscalité

Les principes de base de la fiscalité méritent d'être refondés comme suit :

- rompre avec l'uniformité des taux des impôts locaux à travers le pays et mettre en place les fourchettes.
- baser la fiscalité sur l'équité et la justice par un enrôlement de tous contribuables et un abaissement des taux, pour que chacun paie sa quote-part des services offerts par la collectivité.

- faire de la fiscalité un instrument d'incitation à l'investissement et non de taxation de l'investissement.
- asseoir la fiscalité sur des principes de simplicité, d'efficacité, de rentabilité et de transparence.

3.3.2. La décentralisation de la chaîne fiscale

La chaîne fiscale est fortement centralisée. Sa décentralisation progressive devrait suivre les étapes suivantes :

- doter les collectivités locales davantage de moyens pour une meilleure gestion des impôts et des taxes.
- associer les collectivités locales aux tournées de recouvrement de la Patente Payée par anticipation (PPA).
- procéder de façon prudente à la décentralisation de la chaîne fiscale.
- transférer le recouvrement de la taxe rurale du chef de village au conseil rural.

3.3.3 Intégrité de l'assiette fiscale

Les rôles d'impôts locaux ne cernent pas toute l'assiette fiscale. En vue de réaliser un dispositif qui enregistre l'intégrité de l'assiette, les mesures ci-après s'imposent :

- Recenser et identifier les contribuables.
- Procéder au recensement complet de tous les contribuables assujettis aux impôts locaux.
- actualiser régulièrement le recensement des contribuables
- Mettre en place un système d'identification fiable des contribuables.

Ces dernières mesures appellent l'application d'actions concrètes à savoir :

a) Concernant les exemptions et exonération des assujettis aux impôts fonciers :

- supprimer l'exonération temporaire des immeubles à usage autre que d'habitation ;
- faire une meilleure application de l'exemption de la résidence principale dont la valeur locative ne dépasse pas 1,5 millions de francs FCFA ;
- assurer un meilleur suivi des exonérations et exemptions, ramener toutes les exonérations à 5 ans et éviter une augmentation de la pression fiscale ;
- compenser les pertes qu'occasionnent aux collectivités locales les exonérations et exemptions issues de la politique d'attraction des investissements de l'Etat ;
- réaliser le plan cadastral en milieu urbain et milieu rural ;
- changer le régime foncier en octroyant des titres fonciers sur le domaine privé de l'Etat car l'accès à la propriété facilitera le recouvrement ;
- harmoniser la tarification des redevances foncière ;
- procéder à une estimation correcte des valeurs foncières ;
- Faire du défaut de paiement de la taxe de bornage une cause de retrait du titre d'occupation ;
- faire contribuer les ressources naturelles (mines, forêts) aux ressources locales ;
- liquider plus correctement les impôts fonciers.

b) Concernant la patente :

- simplifier la patente par une réduction du nombre de droits.
- liquider plus correctement la patente en milieu rural.

c) Concernant la Taxe Représentative de l'Impôt du Minimum Fiscal (TRIMF)

- Reverser la TRIMF aux collectivités locales de résidence des fonctionnaires.

3.3.4. Introduction et suppression d'impôts et de taxes

L'amélioration du rendement fiscal, dans un souci d'équité et d'efficacité, exige de :

- rompre avec l'uniformité des taux des impôts locaux à travers le pays et mettre en place des fourchettes.
- supprimer la guérite de Bargny, en vue de faire recouvrer la taxe de stationnement directement par les différentes communes de la région de Dakar ;
- supprimer les impôts de capitation tant au niveau rural qu'urbain.
- remplacer la taxe rurale par un impôt.
- faire contribuer les ressources naturelles (mines, forêts) aux ressources locales.

3.3.5 Transferts financiers de l'Etat

En vue de réduire les disparités entre les collectivités locales, il appartient à l'Etat de :

- mieux répartir les ressources entre les collectivités dans le cadre d'une bonne politique d'aménagement du territoire suivant la technique de péréquation verticale et de péréquation horizontale.
- développer un mécanisme de compensation par l'Etat de la Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) qu'il collecte sur les collectivités locales à travers un fonds de compensation de la TVA.
- soumettre les communautés rurales et les communes aux mêmes conditions d'accès au FECL.

Globalement, une bonne fiscalité locale devra reposer nécessairement sur des modes de recouvrement simplifiés et une implication effective des bénéficiaires à toutes les étapes du processus.

IV. LE FINANCEMENT DU DEVELOPPEMENT LOCAL

4.1. L'appui de l'Etat à l'exercice des compétences transférées

4.1.1. Les ressources du fonds de dotation de la décentralisation

Le fonds de dotation est créé par la loi de finances. Il reçoit, chaque année, une dotation équivalente à un pourcentage de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) perçue au profit du budget de l'Etat.

Le montant de cette dotation ne peut, toutefois, être inférieur à un pourcentage des recettes totales de l'Etat, hors emprunts et aides extérieurs.

Ces deux pourcentages sont fixés, chaque année, compte tenu de l'évolution des transferts de compétences, par la loi de finances.

Il convient de signaler que pendant une période transitoire de deux années, à compter de la mise en application de la loi susvisée, le dispositif susmentionné fait référence à une masse financière calculée en valeur absolue, correspondant aux charges transférées et fixées par la loi de finances.

Enfin, il est à remarquer que les critères de répartition du fonds de dotation sont fixés et modifiés, chaque année, par décret après avis du Conseil national de Développement des Collectivités locales.

Ainsi, aux termes de l'article 14 du décret n° 96-1126 du 27 décembre 1996 fixant les critères de répartition de ce fonds, la répartition de celui-ci obéit aux deux critères suivants.

- **Un critère de compensation**

Chaque année, sur la base de ce critère, une part du fonds de dotation (laquelle ne peut être inférieure à 82 % de son montant global) est répartie entre les régions, les communes et les communautés rurales en fonction du coût des charges résultant des compétences qui leur sont transférées et du coût de fonctionnement des organes de la région.

Le fonds de dotation sert ainsi à compenser les charges transférées par l'Etat à chaque collectivité locale prise individuellement.

C'est pourquoi, en fonction de la disparité des équipements collectifs mis en place par l'Etat dans les différentes régions et dont la gestion incombe désormais aux collectivités locales, il est aisé de comprendre qu'il y'ait quelques différences, d'une région à l'autre, entre les montants des dotations qui leur sont affectées.

- **Un critère relatif à l'appui donné aux services déconcentrés de l'Etat**

Ce critère permet une répartition sur la base d'un montant forfaitaire d'une part, et d'un montant proportionnel à l'étendue et à la population de la région d'autre part.

Cette part destinée aux services déconcentrés de l'Etat est répartie entre les régions selon les modalités suivantes :

- 70% de ce montant sont répartis entre les régions à parts égales ;
- 30% proportionnellement à l'étendue et à la population de la région.
- Il faut enfin signaler que chaque région détermine sur sa part du fonds, les ressources nécessaires au fonctionnement du Comité Economique et Social régional et de l'agence régionale de Développement.

Tableau : Répartition Brute du FDD en (Millions Fcfa) (source : étude GIC)

Exercice	Régions	Communes	C Rurales	SDE	ARD	Total
1997	26	1 622	142	97		4 889
1998	26	1 622	142	97		4 889
1999	548,7	2 020	222	97		5 889
2000	698	2 121	242	527		6 589
2001	931,9	2 508	338	255	255	7 289
2002	11,9	2 924	652	200	300	8 089
200 3	4.346	4.390.	1.236.	300.	450.	10.723..000

4.1.2. Le fonds d'équipement des collectivités locales

Le fonds d'équipement des collectivités locales a été créé pour appuyer les efforts d'investissement au niveau local et permettre aux collectivités décentralisées de prendre en charge plus efficacement le développement à la base. La consistance du fonds a évolué dans le temps passant de 700.000.000 en 2000 à 9.000.000.000 en 2003 (source DCL) ce qui traduit une volonté politique avérée d'appuyer les collectivités locales pour l'impulsion du développement à la base.

Cependant, eu égard aux difficultés croissantes rencontrées par les collectivités locales pour fournir aux populations un service public de qualité et garantir un accès aux services sociaux de base, il y a lieu de se demander quelle est l'impact réel de ce fonds sur les capacités des collectivités locales à prendre en charge le développement à la base.

Ceci pose toute la problématique de la pertinence des mécanismes mis en place par l'Etat central pour accompagner les collectivités locales dans leur mission.

4.1.3. Analyse de l'utilisation des ressources provenant de l'Etat au niveau local

Dans une étude commanditée par l'ex Ministère délégué au près du ministère de l'intérieur chargé des collectivités et réalisée avec l'appui de l'USAID par le cabinet CIG, il a été procédé à une analyse critique des mécanismes mis en place par l'Etat pour appuyer les collectivités locales.

Il a en effet été constaté 3 problèmes majeurs :

- la « difficulté dans l'estimation des coûts des compétences transférées dans le cadre du Fonds de Dotation de la Décentralisation (FDD), le coût des compétences générales, et les Fonds d'équipement des Collectivités Locales (FECL) ».
- L'insuffisance des fonds alloués dans le cadre du FDD et du FECL d'autant que les régions qui n'ont pas de fonds propres absorbent une grande partie de ces fonds.
- le retard dans la mise en place du fonds de dotation qui ne sert finalement qu'à solder les dépenses déjà effectuées (Pour l'année financière 2000, le fonds de dotation a globalement été mis en place dans les deux derniers mois de la gestion).
- l'absence de transparence résultant à la fois de l'ignorance par les collectivités locales du montant accordé chaque année et le fait qu'aucun rapport sur leur utilisation n'est porté à leur connaissance.

C'est pour pallier cela que les collectivités locales ont de plus en plus recours au financement de la coopération décentralisée.

4.2. Le financement des collectivités locales par la coopération décentralisée

Face à la modicité des ressources financières des collectivités locales, les bailleurs de fonds ont mis en place de multiples instruments pour les accompagner dans leur mission de prise en charge du développement économique et social.

En effet, les Bailleurs de fonds soutiennent presque tous la politique de décentralisation et de développement local avec plus de 70 milliards de Fcfa pour les Programmes Urbains et quelques 125 milliards de FCFA pour les Projets Communautaires (cf Document du Sous Comité de Bailleurs de Fonds sur la Décentralisation-5/04/2000).

Ainsi leurs interventions se caractérisent par :

- la mise en place de Projets/ Programmes nationaux qui cherchent à couvrir l'ensemble du territoire national ;
- la mise en place de cadres de concertation pour une cohérence dans les stratégies d'intervention et les outils mis en place ;
- Le financement de Programmes d'appui aux Collectivités et à leurs Associations pour le renforcement de leurs capacités de programmation et de gestion du dispositif national de décentralisation ;
- L'appui aux différents départements ministériels par la création et l'animation d'un dispositif de formation, le financement d'une assistance technique pour le renforcement des services de planification régionale, la réforme de la fiscalité locale en milieu rural...

C'est dans ce cadre qu'ont été conçus : le programme d'appui aux communes, (PAC), le fonds d'appui à la décentralisation en plus des appuis obtenus par les collectivités à travers la coopération décentralisée bilatérale qui a fait naître des programmes comme en vue d'appuyer le développement à la base à travers les collectivités locales. On peut retenir entre autres programmes : l'EU (8^{ème} FED) Le PNIR, PADLF, PSIDEL, PMR-CD, USAID/OSD, PADDEL, PADMIR, FDL, PROCR, AD-DVCR, CER-DEV CR.

4.3. Limites à l'intervention des bailleurs de fonds

Les Bailleurs de Fonds ont des approches, des outils et des méthodes différents. En effet les PLD préconisés et élaborés avec tel ou tel bailleur de fonds diffèrent comme le sont les méthodes de diagnostics et de planification qui :

- répondent à des écoles précises « planification stratégique », « méthode zopp », « Diagnostic Institutionnel » et Participatifs, MARP, etc. ;
- donnent des résultats différents car les PLD financés en majorité par les bailleurs sont différents et ne sont considérés que comme la conditionnalité à remplir pour pouvoir prétendre à un financement et ainsi est considéré comme une corvée à remplir, ce qui ne favorise pas l'appropriation par les acteurs locaux.
- le mode de financement des Communes est selon certains bailleurs « barricadé » par la BM et l'ADM qui ont mis en place un schéma que les Mairies sont incapables de reproduire seules ;
- le Mode de financement des Communautés rurales pose d'énormes problèmes avec les tentatives vaines d'harmoniser le concept de « Fonds investissement/ Développement local » comme mode de financement.

Réussites et échecs des politiques d'appui à la décentralisation

Le bilan de l'appui à la décentralisation, pourrait être résumé dans le tableau suivant :

Les points positifs des politiques d'appui à la décentralisation :

- Le renforcement du cadre législatif avec l'implantation des textes d'orientation de la décentralisation ;
- La mise en place d'un processus de démocratie locale avec la tenue d'élection, un fonctionnement des conseils municipaux ;
- La consolidation de la paix ;
- Le renforcement simultané des capacités des collectivités locales et de la société civile ;
- L'éveil de la citoyenneté à partir de programme de communication introduisant le principe «d'accountability» ;
- La clarification et le renforcement du rôle des élus en matière de gestion budgétaire, gestion des ressources et prise de décisions ;
- La clarification et le renforcement du rôle des élus en matière de gestion budgétaire, gestion des ressources et prise de décisions ;
- La possibilité, à travers les collectivités locales d'atteindre plus facilement les populations, particulièrement les couches sociales les plus défavorisées.
- L'apprentissage de la maîtrise d'ouvrage (études techniques, appels d'offres, passation de marchés, suivi de l'exécution...),
- La constitution d'un collectif de bailleurs de fonds (fonds fongibles, suivi et échanges en commun)
- Les appuis institutionnels à la gestion des collectivités territoriales (appuis techniques et appuis-conseils) qui devraient être plus clairement séparés des contributions au développement local.
- Une certaine facilité pour mettre en place des programmes multi sectoriels au niveau des collectivités locales ;

2. Les points négatifs des politiques d'appui à la décentralisation :

- la concentration des projets sur un seul niveau décentralisé (région, département ou ville), sans tenir compte des autres partenaires en particulier la société civile ;
- l'évaluation insuffisante des potentialités économiques, financières et sociales des collectivités locales et les problèmes de coordination des aides techniques et financières ;
- les faibles concertations sociales devant permettre un contrôle de la gestion des communes ;
- l'insuffisante action d'information et de communication en direction des élus, des femmes et des jeunes ;
- l'inadaptation des dispositifs d'appuis entre les différents échelons et les problèmes de complémentarités ;
- la faiblesse des capacités des collectivités locales à rendre les services attendus ;
- les moyens financiers insuffisants ;
- la réticence des gouvernements centraux à donner une autonomie complète aux collectivités locales, les mauvais transferts financiers.

Les agences de coopération insistent sur l'évaluation des appuis à la décentralisation. Elles mettent l'accent sur la nécessité d'une meilleure compréhension des effets et de l'impact de la décentralisation et de l'appui extérieur en faveur de ces réformes. Les évaluations des programmes d'appui à la décentralisation montrent les difficultés à atteindre les objectifs.

La coordination des politiques de coopération est insuffisante. Le consensus règne parmi les bailleurs de fonds et leurs partenaires sur la nécessité de réaliser des progrès en termes de coordination, que ce soit au niveau des politiques ou au plan opérationnel. Toutefois, les agences de coopération sont manifestement désireuses de s'engager dans un dialogue sur les défis stratégiques et opérationnels communs.

V. REFORMES A CARACTERE POLITIQUE ET INSTITUTIONNEL

Les réformes économiques et financières ne seront viables et porteuses de résultats concrets que dans un cadre institutionnel adapté capable de les prendre en charge et de les mettre en œuvre de manière efficace et efficiente.

C'est pourquoi, des mesures préalables doivent être prises pour un meilleur cadrage institutionnel des collectivités locales.

5.1. Définir un statut de l' élu local

Au stade actuel de l'évolution du processus de décentralisation, le Sénégal doit mettre en place un statut de l' élu local qui permettra de définir le profil de l' élu local, ses missions, les moyens dont il doit disposer, ses obligations, ses responsabilités, ses relations avec les citoyens, ses avantages, ses droits... En effet, la tendance lourde qui se dégage aujourd'hui, c'est d'avoir des élus ayant le profil requis pour conduire avec efficacité les missions dévolues aux collectivités mais aussi qui jouissent d'avantages liés aux responsabilités qu'ils assument. Les élus locaux, aussi bien au niveau rural, communal que régional doivent résider au chef lieu de la collectivité pour être à l'écoute permanente des besoins des populations locales. Ceci devra s'accompagner d'une limitation du cumul de mandats ou de fonctions de la part des élus locaux. La CAEL (centre d'appui aux élus locaux) a pris en charge ce besoin de définir un statut de l' élu local et est entrain d'y travailler.

5.2. Renforcer le personnel technique local

L'une des tendances fortes dans le domaine de la décentralisation est de créer au niveau local surtout des communautés rurales un personnel technique d'appui pour permettre une meilleure prise en charge par les collectivités locales des compétences transférées. Mais le processus est encore assez timide car il n'y a encore que les volontaires formés par le service civique national qui sont affectés au niveau des communautés rurales et ils sont confrontés à d'énormes difficultés surtout d'ordre pratiques.

Au niveau des communes, la fonction de secrétaire municipal qui est le bras technique du Maire est entrain d'être délaissée par les professionnels au profit d'un personnel local purement politique.

La réussite de la politique de décentralisation passe nécessairement par le renforcement du personnel technique au-près des élus locaux.

5.3. Communaliser les communautés rurales

L'idée de communaliser les communautés rurales a été évoquée par le gouvernement de l'alternance comme une piste de réforme mais a été abandonnée après plusieurs mois de consultation. Pourtant, il s'avère nécessaire de revoir le statut des communautés rurales pour qu'elles évoluent vers des « communes rurales » pour qu'elles puissent améliorer leur fonctionnement et prendre en charge plus efficacement le développement local à travers la mise en place d'une fiscalité locale qui dépasse la simple taxe rurale dont le paiement n'est même pas obligatoire.

5.4. Rationaliser le découpage territorial

La décentralisation est un moteur de l'aménagement du territoire en tant qu'elle invite à une mobilisation des forces locales pour le développement. Il convient alors d'organiser les solidarités qui assurent une compétition non destructrice entre collectivités locales pour l'accès aux ressources. Le partenariat entre les collectivités locales nécessite une redéfinition de l'aménagement du territoire car il s'agit de contrôler la viabilité des terroirs du point de vue à la fois démographique, écologique, économique, sociopolitique, de définir des zones de solidarité nationales ou transnationales.

L'aménagement du territoire sera alors une action de promotion du développement local en aidant à maximiser les avantages dans les différentes zones de développement grâce à une synergie entre elles.

5.5. Mettre en place un Ministère unique chargé des collectivités locales

Le besoin de visibilité de l'action du gouvernement dans le domaine de la décentralisation nécessite la mise en place d'un Ministère unique chargé des collectivités locales. Dans le contexte actuel, deux ministères gèrent des affaires liées à la décentralisation : Le ministère de l'intérieur et des collectivités locales, le Ministère de la planification et de coopération décentralisée. Ce chevauchement crée des conflits de compétences qui portent préjudice à la politique de décentralisation.

5.6. Renforcer au niveau régional et national le dispositif d'analyse, de suivi et d'évaluation de la décentralisation

Les cadres de concertation existant doivent être renforcés avec des techniciens maîtrisant parfaitement les questions de décentralisation et être plus ouverts aux acteurs de la société civile pour une évaluation permanente et objective de la politique de décentralisation. Ces cadres de concertations doivent être fonctionnels avec l'appui de l'Etat.

Contribution aux débats sur la Construction et l'Exploitation d'un Port Autonome à Foundiougne

Présentée par **Diamane DIAHAM**

Chargé d'Etudes auprès du Directeur Général du Port Autonome de Dakar (PAD)

Le développement économique et social d'un pays passe, nécessairement, par les infrastructures de communication, les seules à même de booster les échanges commerciaux tant au niveau local, départemental, régional, national ainsi que mondial.

Le département de Foundiougne dispose d'un atout naturel, la mer ; il sied alors d'exploiter cet avantage comparatif pour son développement, celui de la région de Fatick et du pays tout entier.

En prenant l'exemple des pays européens, il est facile de constater que les deux plus grands ports de ce continent sont **Rotterdam en Hollande** et **Anvers en Belgique** : deux petits pays situés au centre de l'Europe.

A l'intérieur d'un même pays comme la Belgique, avec ses deux Régions linguistiques, la Wallonie et la Flandre, l'on peut constater que cette dernière, grâce au Port Autonome d'Anvers, est plus riche donc plus développée parce que l'infrastructure portuaire est forcément industrielle voire industrialisante.

Généralement, on distingue plusieurs types de ports parmi lesquels, on peut citer :

- un port maritime comme celui de Dakar,
- un port fluvial.

Le port de Foundiougne qui est dans ce deuxième cas de figure est accessible à partir de **la Bouée du Saloum distante de trente (30) milles marins**, soit à peine **55, 5 km**. Pour rappel, un mille marins égale 1 852 mètres linéaires ou 1km 852 mètres.

DE LA DESSERTE DU PORT DE FOUNDIOUGNE

1. Desserte terrestre

Le transport maritime, est un des maillons de la chaîne des transport qui est, de nos jours, forcément multimodal : mer, terre (route et voie ferrée) fleuve et même aérien.

La desserte terrestre de Foundiougne est assurée à partir de Fatick par une bretelle longue de dix huit (18) km : Fatick- Ndakhonga), laquelle est reliée à la Route nationale n°1 qui passe par Dakar-Mbour-Fatick-kaolack-Kaffrine-Tambacounda-Kidira-Kayes-Diboli-Bamako.

Foundiougne est, également, accessible à partir de la Trans-gambienne par la bretelle Passy-Djilor-Foundiougne distante de 33 km, mais aussi, par la piste de production Sokone - Djilor longue de 20 km en plus des 21 km Djilor -Foundiougne, soit une distante totale de 41 km. Cette piste permet un gain de 09 km car, Sokone – Passy – Djilor – Foundiougne est longue de 50 km.

Rappelons que la trans-gambienne dessert Kaolack- Passy- Sokone – Toubacouta - Karang- débarcadère de Bara en Gambie.

Foundiougne peut être accessible, également, à partir de la Boucle du Niombato : Toubacouta - Nioro Alassane Tall – Saloum Diané – Keur Samba Guéye – Sirmang – Karang. Une partie de cette piste de production est déjà réalisée à savoir Toubacouta – Nioro Alassane Tall – Saloum Diané.

Relativement à ces axes routiers, l'étude de faisabilité du port de Foundiougne fera le point sur l'existant et évaluera la réfection ou la construction de ces routes, selon les normes internationales avec, notamment, une résistance au sol calibrée suivant les charges admissibles des gros porteurs et autres ensembles routiers.

En ce qui concerne la deuxième composante du transport terrestre, notamment le transport ferroviaire, Foundiougne est à soixante (60) km de Gossas qui se trouve sur l'axe Dakar – bamako. A ce jour, la route Gossas – Diakhao – Fatick est bitumée, elle est longue de Quarante deux (42) km.

Suivant les scénarii qui seront développées dans l'étude de faisabilité, un embranchement ferroviaire pourrait être prévu entre Gossas – Mbélakadio – Fatick - Ndakhonga soit à peine cinquante huit (58) km de voie.

2. Desserte fluviale

De la Bouée du Saloum, qui sert d'atterrissage aux navires, à l'embouchure, on décompte quatre (04) milles marins qui viennent s'ajouter aux trente (30) milles marins qui séparent la Bouée du Saloum à Foundiougne soit trente quatre (34) milles marins, environs 63 km.

Du Port de Dakar à la Bouée du Saloum, on décompte soixante cinq (65) milles marins soit cent vingt (120) km. A cela s'ajoute les trente quatre (30) milles marins de cette Bouée d'atterrissage à Foundiougne, soit quatre vingt quinze (95) milles marins ou cent quatre vingt trois (176) km.

Foundiougne, qui est du reste plus profond et plus exploitable pour un port moderne, est reliée à Kaolack par le même bras de mer le Saloum. La distance entre ces deux villes est de trente (30) milles marins soit 55,5 km.

Foundiougne est, aussi, plus proche de Ziguinchor que Dakar et pourrait être une des solutions à l'enclavement de la Région naturelle de Casamance, par le contournement de la Gambie par la mer. En effet, l'accès terrestre de cette région passe par la Gambie, pays enclavé dans le Sénégal. D'ailleurs, un éminent cadre du Port Autonome de Dakar a fait une étude exhaustive sur le Port de Foundiougne comme solution idéale à la traversée de la Gambie, trop dépendante du contexte politique entre les deux pays.

3. Desserte aérienne

Grâce au futur aéroport de Fatick, la desserte aérienne du port de Foundiougne sera réglée. En effet les armateurs ont besoin d'un aéroport fonctionnel pour suivre leurs navires ; il en est de même pour les chargeurs, les manutentionnaires, les transitaires et autres acteurs portuaires.

DES CARACTERISTIQUES DU PORT DE FOUNDIOUGNE

L'étude de faisabilité du port de Foundiougne se prononcera sur les trois aspects suivants du port :

- Port de commerce pour le traitement du trafic de marchandises ;
- Port de pêche, pour le traitement du trafic des produits halieutiques ;
- Port de plaisance pour la réception et le séjour de plaisanciers et autres voiliers.

L'étude se penchera, aussi, sur les deux variantes ci dessus :

- la construction du port de Foundiougne, en l'état actuel de l'accès à partir de la Bouée du Saloum, qui n'admet que des navires calant quatre (04) mètres, avec une longueur de cent quinze (115) mètres, maximum.
- La construction d'un port avec un tirant d'eau fort, grâce à la construction d'un ouvrage maritime, à partir de la Bouée du Saloum, pour permettre le passage des gros navires à fort tirant d'eau.

Relativement aux caractéristiques du port de Foundiougne, certains choix seront à faire :

- La construction de deux quais, pour le port de commerce : un à Foundiougne et un autre à Ndakhonga avec un port de pêche et un port de plaisance à Foundiougne ;
- La construction des ports de commerce, pêche et plaisance à Foundiougne le tout relié à Ndakhonga par un pont mobile, ouvrable lors du passage des navires en partance pour Kaolack.

Sur les plans techniques, financiers et économiques, il faudra, aussi, déterminer le coût de l'ouvrage ainsi que sa rentabilité économique et financière.

De même que sur le volet institutionnel, des précisions devront être apportées sur le statut du nouveau port :

- la construction d'un Port Autonome en lieu place d'un port relevant de la Marine Marchande ;
- le choix de l'Autorité de gestion du Port Autonome : Port Autonome de Dakar, Région de Fatick ou la création d'une Direction générale autonome.

Enfin, l'étude de faisabilité précisera le mode de financement :

- BOOT (« Build Own Operate and Transfer ») c'est-à-dire Construire, Exploiter et Transférer (CET) ;
- appel de fonds à travers un emprunt obligataire ;
- bailleurs de fonds classiques.

DU TRAFIC DU PORT DE FOUNDIOUGNE

Relativement au trafic du port de Foundiougne, seront concernés :

- le trafic des Régions de :
 - Fatick ;
 - Diourbel ;
 - Kaolack ;
 - Kaffrine ;
 - Tambacounda ;
 - Kédougou.
- le trafic malien et de l'hinterland.

Pour ce trafic, il faut noter que le port de Foundiougne sera à 150 km de Dakar, loin des embouteillages et autres tracasseries sur l'axe Dakar- Mbour ; ce qui constitue un gain de temps pour les maliens et un atout majeur pour ce port.

La possibilité de transporter par route, via Fatick et la Nationale n°1, mais aussi par Voie ferrée, à partir de Gossas, pour assurer le transport de masse sur cet axe Foundiougne - Bamako.

Le projet de Magasins et Aires de Dédouanement du Ministère des Finances, participera aussi et surtout au développement du port de Foundiougne car, les chargeurs auront la possibilité de stocker des marchandises à l'intérieur de ces magasins et aires sous douane, en dehors du port, à Fatick, Passy ou Sokone, par exemple.

- le trafic du sel participera au développement de cette filière très présente dans la Région ;
- le trafic des hydrocarbures pour l'avitaillement des navires (soute) et les trafics du Mali, de la Guinée Bissau et même de la Gambie avec l'installation, par les pétroliers, de Bacs de stockage exploitables grâce à des équipements adéquats sur les quais de débarquement / embarquement.
- Enfin, le démarrage effectif, à ce jour, des activités des Entrepôts du Sénégal au Mali (EN.SE.MA.), participera au développement de l'axe Foundiougne - Bamako

DES EMPLOIS A CREER PAR LE PORT DE FOUNDIOUGNE

Un port étant une zone de relais dans une chaîne de transport, il est forcément industriel et intégrateur car, l'implantation d'unités de transformation des produits agricoles et forestiers est bien possible, par exemple :

- arachide ;
- mil, maïs ;
- produits et dérivées des anacardiens, mangues et autres produits forestiers de la région du sud, etc. ; ce qui implique le développement de la filière agricole.

D'autres activités pourront, également, se développer comme la vente de véhicules d'occasion, à transporter dans la sous région.

Le port développera, enfin, de nouvelles activités :

- manutentionnaires ;
- transitaires ;
- agents maritimes ou consignataires ;
- shipchandlers ;
- chauffeurs livreurs ;
- restauratrices
- maraîchers, etc.

Toutes ces activités seront pourvoyeuses d'emplois pour toute la région.

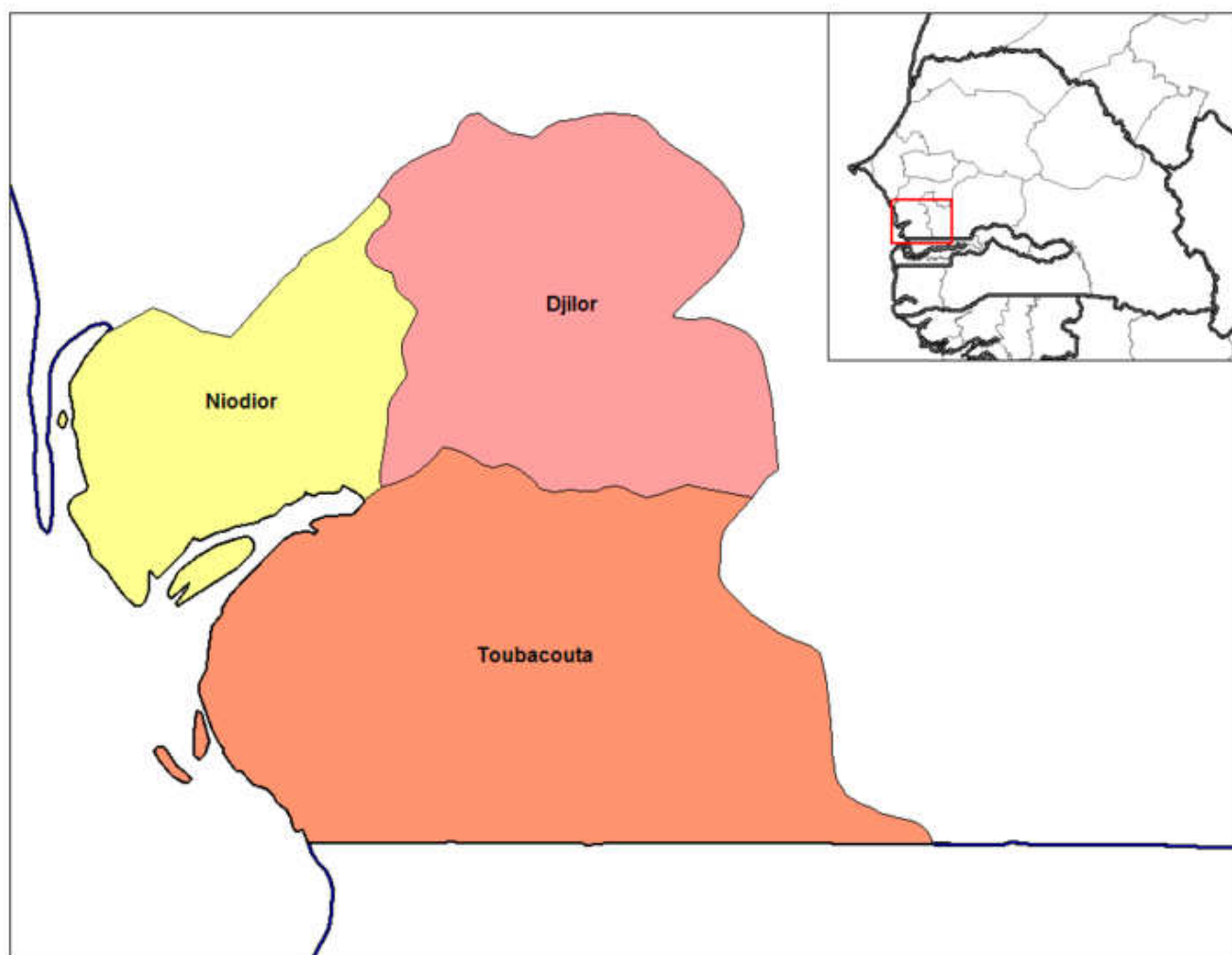
Quant au port de pêche, il rentabilisera d'abord les quais de débarquement et aires de transformation de produits halieutiques installés dans les îles du Saloum avec cette possibilité d'exporter ces produits par des « reefers » et autres navires frigorifiques.

Il reste entendu que le port de plaisance participera au développement du tourisme dans le Département de Foundiougne ainsi que dans toute la Région de Fatick, celle de la Casamance naturelle mais aussi de la Petite côte voisine.

LES CONSULTATIONS A LA BASE DU DEPARTEMENT DE FOUNDIOUGNE

Document sur le Monde Rural et l'Environnement

Foundiougne-Dakar Octobre 2008



I. INTRODUCTION:

Le Département de Foundiougne: des *pays* en transition

Foundiougne est l'un des trois départements (Fatick, Foundiougne et Gossas) de la région de Fatick, une région relativement récente. La région compte une population d'environ 620 000 habitants dont 225.000 dans le département de Foundiougne large de 2959 Km². Il y a trois communes, trois arrondissements (Toubacouta, Niodior, Djilor) et 9 communautés rurales.

La densité démographique est encore relativement faible mais elle croit très rapidement en particulier le long des axes de circulation majeurs (Kaolack Passy Sokone Karang et Foundiougne Djilor Passy). La population est très diversifiée avec des peuplements au cours des siècles provenant de noyaux de dispersion que sont la ligne Coular-Sine alimentée par le flux mandingue ; les lignes ou gisements locaux originels que sont les centres serer du Saloum et du Sine ; les serer mandinguisés du Niombato et du Gandoun que sont les Niominka entre le Niomi Gambien et les îles ; les Ouolofs alimentés par les anciennes grandes migrations des pays Ouolof du Djolof et du Cayor qui ont initialement alimenté le sud ancien ouolof du Département ; un fonds bambara et

moissi alimenté par les anciens migrants agricoles ou navétanes. L'on remarquera utilement qu'il s'agit essentiellement de populations agraires qui ont progressivement constitué les populations du département.

Pour camper les données climatiques du Département de Foundiougne, il faut retenir que l'on est en domaine soudanien et dans la zone soudano-sahélienne. Les pluviométries naguère dépassaient les 1000 mm au Sud, mais se situaient dans l'ensemble de la région de Fatick entre 600 et 900 mm, le Département de Foundiougne dans la partie méridionale en est la partie la plus humide reçoit une pluviométrie de 700 à 900 mm.

Dans le département de Foundiougne, les problématiques de gestion des ressources naturelles et du développement rural sont intimement imbriquées. Nonobstant sa population, les paysages de la zone sont encore relativement jeunes et leur naturalité est encore forte. Toute initiative dans le domaine agricole, pastoral, halieutique (des pêches) entraînent des demandes d'espaces jusque-là non ou seulement modérément développés. Une approche intégrée du domaine rural et des ressources naturelles est donc cohérente ; elle correspond par ailleurs à une nécessité de s'adapter au temps limité dont dispose la Commission départementale pour partager utilement et arriver à des résultats cohérents, utiles et pratiques.

Le Département a de vieux bourgs qui évoluent vers des municipalités émergentes mais encore fortement ancrées dans une ruralité ambiante. Les problèmes de gestion de l'environnement urbain, de surveillance et de maîtrise du front villes naissantes/espaces ruraux sont intimement liés et sont justiciables d'une vision unitaire à même de poser assez tôt et d'accompagner les problématiques complexes de la croissance urbaine, des problèmes d'occupation des sols périurbains, de la disposition des ordures, eaux usées et rejets divers d'une manière qui ne soit ni au détriment des espaces urbains ni des espaces encore ruraux, ni des facteurs de production des riches écosystèmes qui irriguent fortement l'économie locale. Le même constat est valable quand ces espaces sont du littoral ou des bolons qui pourraient rapidement devenir d'horribles cloaques si leur existence, leur propreté, leurs valeurs paysagères ne sont pas prises en compte dans la gestion globale d'un espace urbain en croissance rapide et d'un espace encore fortement naturel mais en mutation rapide.

II. OBJECTIFS

A l'instar des objectifs majeurs des Assises, la Commission Développement Rural et Environnement du Département de Foundiougne se propose :

- D'une manière globale d'étudier l'état général des ressources et des processus qui les affectent et en particulier des mauvaises pratiques qui leur sont appliquées et des crises effectives ou potentielles qui en découlent ou pourraient en découler ;
- De dresser l'état des lieux des systèmes naturels d'une part, de la situation de l'habitat d'autre part ;
- De réfléchir et de proposer des esquisses de réponses aux problématiques urgentes et aux situations en développement menaçant d'être de graves défis à la gestion des ressources naturelles, à l'occupation de l'espace et à la qualité des paysages dans le territoire départemental ;
- De bâtir un consensus dynamique sur les principes essentiels fondant une bonne gouvernance environnementale et de la gestion des ressources naturelles dans le Département de Foundiougne tenant compte des cadres régionaux et nationaux établis ;
- Et en synthèse, avec la participation dynamique, interactive et la plus complète possible de l'ensemble des forces vives de ce Département aux grandes potentialités, aux énergies humaines vibrantes et à la jeunesse légitimement impatiente de vrais changements dans leur quotidien, leurs projets de vie et leur vision du futur.

III. ETATS DES LIEUX

3.1. LES RESSOURCES ET PHENOMENES (PROCESSUS) QUI LES AFFECTENT

Le Climat : La région de Fatick se trouve dans une zone de transition climatique depuis les marges de la zone sahélienne jusqu'à la zone soudanienne voire soudano-guinéenne dans le sud aux confins avec la Gambie. Le département de Foundiougne est en pleine zone soudano-sahélienne dans le nord et soudanienne dans le sud avec des galeries forestières dans les dépressions et les zones de vallée plus humides. La carte sur les zones climatiques de l'Ouest permet de bien voir les stratifications climatiques auxquelles appartiennent les zones de la région de Fatick : sous les lignes de pluviométrie 800 à 900 mm c'est en zone soudanienne et sahélienne que

se situe la région. Les pluviométries de base se sont réduites durant la période 1970-1980 et ce n'est qu'au cours de ces cinq dernières années qu'un relèvement encore hésitant, s'est précisé malgré les bonnes pluviométries des années 2006 et 2008. L'influence de la baisse de pluviométrie de ces dernières trente années s'est bien fait sentir dans la zone. La pluviométrie de Foundiougne de 1987 à 1992 a oscillé entre 314 et 31 jours de pluie en 1990 à 662 mm et 41 jours de pluie en 1989. L'année 2006 et l'année 2008 comme indiqué ci-dessus ont été très pluvieuses et semblent confirmer le retour d'années pluvieuses. Le tableau ci-dessous montre cependant l'irrégularité ambiante dans les années précédentes et qui a été le lot des populations rurales dont les prévisions de récoltes et les récoltes en cultures sous pluie sont restées aléatoires et donc peu fiables pour une sécurité alimentaire durable.

Tableau 1. Pluviométries comparées de Foundiougne et des trois Départements de la Région

De 1987 à 1992

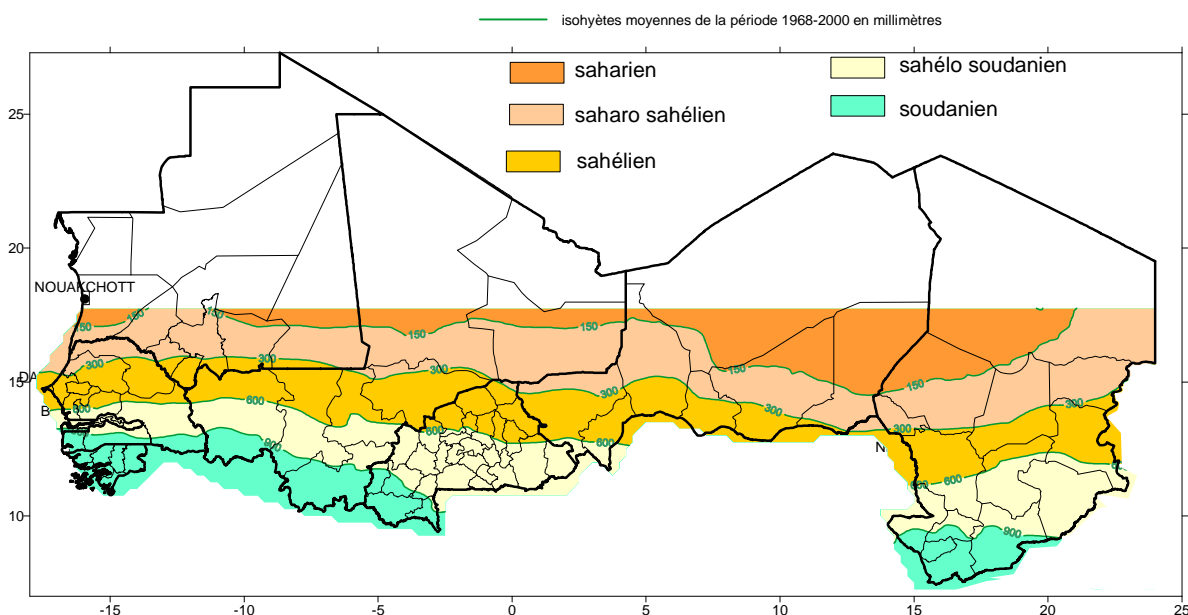
Années Départements	1987		1988		1989		1990		1991		1992	
	Mm	Jours	mm	Jours	Mm	Jours	Mm	Jours	Mm	Jours	Mm	Jours
Fatick	559,4	43	573,8	33	662,3	41	314,7	31	428,4	32	466,7	
Foundiougne	512,9	47	694,2	48	838,7	51	479,5	34	543,5	35	484	
Gossas	538	44	563	41	696,6	45	356,4	30	444,4	24	320,5	
Moyenne Régionale	542	44	608	42	696,6	45	383,5	32	472,1	30	423,7	

Les autres éléments du climat qui ont des effets certains sur le monde rural sont surtout :

- Les vents dont les alizés et l'harmattan qui apportent respectivement un répit doux dans le climat de Décembre à Mars d'un coté, une baisse drastique de l'humidité atmosphérique, de l'autre un relèvement des températures à partir de fin mars favorisant la siccité de l'air, l'assèchement extrême des organismes vivants et l'occurrence des feux de brousse destructeurs et pour la végétation et pour la faune. Lors des périodes de température moins élevée, les conditions moins dures et en certains endroits la présence de l'eau, favorisant l'arrivée d'une avifaune migratrice importante ajoutant à la diversité et à l'attractivité de la région.
- L'insolation très forte et présente sur la majeure partie de l'année, favorisant des stress biologiques sur l'ensemble des êtres vivants; elle favorise d'un autre coté tous les processus de séchage, ce qui est favorable aux processus de transformation des produits de l'agriculture. Les activités de production artisanale de sel marin s'en trouvent également facilitées ;
- L'évapotranspiration qui façonne les modèles biologique notamment une végétation relativement xérophile de combrétacées et de légumineuses.

Tableau 2. Zones climatiques et pluviométrie des pays du CILSS (Sahel)

Zones climatiques dans les pays du CILSS (Sahel) en fonction de la pluviométrie



Référence aux zones de la région de Fatick

Ressources en terres:

Le Département de Foundiougne couvre 2959 Km² kilomètres carrés; c’est un département de grandeur moyenne, mais doté d’une grande diversité. Comme indiqué ci-dessus, les tonalités sahéliennes existent discrètement dans le nord aux confins du Département de Fatick où la présence sporadique de l’acacia gommier signale de telles effluves. Dans le sud le climat soudanien typique permet des terres relativement bien arrosées avec une végétation des grandes légumineuses, des galeries forestières et naguère de peuplements de palmiers à *Elaeis guineensis* : un microclimat remarqué qui favorise autant les cultures, un élevage bovin de ndama, actif et intégré à l’agriculture que le développement de nouvelles opportunités telles le tourisme. Ces peuplements y ont naguère fixé des groupes de Diolas vivant en parfaite symbiose avec les Sérères dans les anciens arrondissements de Sokone et Toubacouta.

Les terres sont assez riches avec des sols légers à moyen dans la moitié nord en particulier (sols ferrugineux tropicaux lessivés) et de dek et dek-dior à tendance ferrallitique (ferrugineux tropicaux non lessivés ou *dior bu xonx*) dans la partie méridionale. Dans la partie sud, les terres à tendance *deck* sont caractérisées en jachère par l’abondance des andropogonées à racines vivaces telles *Andropogon gayanus* et les *xatt*, dont la présence était synonyme de terres neuves, difficiles à travailler mais de grande productivité. Généralement, les sols de bonne à moyenne productivité, leur surexploitation commençait à se faire sentir depuis les années 1950 au fur et à mesure de l’accroissement de la part du poids croissant des emblavures extensives en arachide dans la répartition des cultures. Aujourd’hui les populations parlent plutôt de l’appauvrissement très prononcé - *de la mort* - des terres dans l’ensemble, à part quelques îlots où de rares jachères sont encore possibles.

Dans les zones estuariennes ou basses sous l’influence des bolons l’on trouve depuis jusqu’aux terres franches

- les terres de mangroves ou vasières ;
- les tanns marqués par les efflorescences salines, bordés
- de zones salées mais herbeuses et dont les marges sont souvent couvertes d’une végétation d’espèces résistantes au sel : *Combretum*, *tamarix*, *terminalia*, *acacia seyal* qui pourraient sous certaines conditions, aider à reconquérir les tann vifs.

Les processus de dégradation des terres sont très actifs à travers l'érosion hydrique qui affecte beaucoup de zones avec un fort entraînement latéral des terres fines pendant les premiers orages de la saison des pluies. Les eaux de ruissellement sont toujours lourdement chargées ; ceci peut se noter sur les zones d'épandage souvent noires de limon. Le lessivage et les phénomènes de remontée de sel sont réels même si leur mesure n'est pas aisée.

Les terres sont affectées également par des processus de dégradations liés à la présence du sel le long des bolons et des platières salées ou *tanns*. En plus de la migration verticale du sel avec l'évaporation forte qui prévaut, il y a des mouvements latéraux peut-être minimes ou non apparents mais qui semblent ronger les terres franches. Dans les zones affectées une végétation basse à tamarix, certaines combrétacées, des acacia, notamment acacia seyal, le conocarpus ou *mbugànn*, Etc. dont certaines sont citées ci-dessus envahissent les marges, suivis plus tard d'herbages divers tolérant le sel. Les tann peuvent être récupérés par des techniques particulières, une manière de poldérisation utilisées avant traditionnellement dans la région mais dont l'ampleur a été jusqu'à maintenant assez limitée. Un projet de coopération technique s'attaque présentement à ce problème.

Le Département naguère abondamment doté de terres encore inoccupées se sature rapidement. Au-delà des besoins légitimes des résidents et du croit du à la croissance démographique l'arrivée de nouveaux demandeurs, y compris des grands colons maraboutiques, crée de plus en plus de sans terres, en particulier autour des plus gros bourgs ou des jeunes communes rurales. L'évolution va vraiment vers de moins en moins de terres et de qualité fortement et rapidement décroissante. La répartition dans les différents modes d'utilisation doit être de plus en plus établie mais les caractéristiques en sont évoquées ci-dessous.

Répartition dans l'utilisation des terres: Les chiffres de répartition des terres exacts ne sont pas disponibles et les statistiques en sont peu fiables. Il est un ensemble de faits certains qui permettent de qualifier la situation :

- Les zones de culture se sont très largement élargies pendant les cinquante dernières années et tendent à se stabiliser ;
- Les jachères se sont bien sûres réduites et tendent elles aussi à se stabiliser avec des périodes de rotation très faible sauf sur les terres très marginales ;
- Les cultures se répartissent en groupe de cultures céréalières en constante progression, du fait des pressions pour la sécurité alimentaire et l'attrait encore réel mais non plus omniprésent et omnipotent de l'arachide ;
- Un verger fruitier en progression et l'augmentation des petites plantations de bosquets forestiers ;
- L'anacardier prend une importance grandissante dans les terres sous culture ou arboriculture ;
- La part du territoire urbain est encore relativement limitée mais des chiffres précis le caractérisant manquent encore.

Les forêts et pâturages

Pâturages: Forêts et pâturages sont intimement liés. Les animaux se nourrissent dans les terrains libérés par l'agriculture avec tous les déchets ou délaissés post-récoltes. Les forêts, les zones de pâturages salés dans les terrains à tann sont une deuxième série de secteurs pour le nourrissage du bétail. La végétation ligneuse dans les jachères et dans les forêts procure au moins 20 % des protéines nécessaire au bétail. Avec des précautions multiples le pâturage cohabite largement avec les cultures ; cette situation génère souvent des conflits que l'on résout tant bien que mal.

Les forêts du Département sont des formations soudaniennes riches en légumineuses, combrétacées et divers autres groupes d'espèces. Elles se caractérisent par

- i) Un tapis herbacée fin dans la partie nord du département, prenant de l'ampleur au fur et à mesure de l'éclaircissement des peuplements ;
- ii) Des nappes herbacées fourniees dans les terres du sud où les andropogonées sont vivaces et peuvent pousser abondamment dans les forêts claires du domaine soudanien ;

- iii) Un étage arboré plus ou moins fourni comprenant de grandes légumineuses fortes. Les formations particulières de mangroves sont abondamment présentes dans le delta du Saloum. C'est une végétation riche, de forte vitalité et de grande productivité, avec peu de maladies sur ces formations.
- iv) Naguère, il y avait la présence de sous-bois de bambous, mais la dégradation ambiante a fait disparaître la quasi totalité de cette bamboueraie ancienne que les jeunes générations n'ont jamais connue.

La production de ces forêts couvrait

- Les bois de service abondamment utilisés par les populations pour les constructions et la protection des maisons ;
- Du bois d'œuvre fourni par des espèces telles le caillédra, le dimb, le vène, le kapokier. Le dimb, une espèce typique de la zone a fait les frais de l'exploitation forestière sélective pratiquée par les compagnies d'exploitation forestière des années 1950-1960. Mais d'une façon générale, aujourd'hui, les espèces intéressées ne sont plus présentes en nombre et qualité notables et leur présence est bien réduite dans les formations boisées du Département.

Le Département fut riche en ressources forestières et il continue toujours à disposer d'un important réseau de forêts classées et d'aires protégées de grande valeur écologique et de grand potentiel pour la conservation de la diversité biologique et du développement de l'écotourisme. Il y a 11 forêts classées dans le Département couvrant une superficie de 84 900 hectares. Le département abrite donc 96% des forêts de la région de Fatick. Cette forte présence du régime forestier classé dont une bonne partie des terres sous mangroves, ne manque pas d'entraîner une certaine frustration et une nervosité des populations qui pourraient s'estimer brimées par un aussi fort taux de classement (30 % du territoire départemental) dans une zone où la pression humaine commence à faire ressentir l'exiguïté foncière. Cette problématique doit retenir l'attention mais en évitant solution démagogique ou de facilité. Elle doit être discutée pour des solutions réalistes et équilibrées loin des promesses à apparence démagogique et impossibles ou dangereuses à tenir.

Tableau 3: Les Forêts Classées du Département de Foundiougne

Forêts classées	Arrêté de classement	Superficie (ha)	Type de formation
1. Sangako	1601 du 10/05/1934	2 140	Forêt sèche
2. Patako Est	243 du 08/02/1934	1 600	Forêt sèche
3. Pakako Sud	248 du 08/05/1933	3 980	Forêt sèche
4. Baria	1052 du 08/05/1937	7 200	Savane arborée
5. Vélor	572 du 03/03/1937	6 800	Savane arborée
6. Fayako	1688 du 22/05/1936	11 800	Savane arborée
7. Sokone	1124 du 22/05/1936	280	Savane arborée
8. Djilor	1830 du 30/08/1936	900	Mangrove
9. Iles de Betenti	238 du 22/01/1946	20 000	Mangrove
10. Iles du Saloum	97 du 07/01/1946	30 000	Savane arborée
11. Keur Sambel	7012 du 18/12/1950	200	Savane arborée
TOTAL: 84 900			

Encadré N°1: Contribution des arbres, buissons et forêts du Département à l'alimentation des populations : des richesses menacées

Les campagnes du Département de Foundiougne c'est-à-dire celles des anciennes provinces du Djilor, du Passy, du Jingili et du Niombato ont été naguère dotées d'une végétation vigoureuse diversifiée et productive. Par ses fleurs, ses fruits, son écorce et ses fibres, ses racines, ses gommés et résines la végétation contribuait des produits de grande valeur qui entraient dans l'alimentation directement ou à travers des procédés de transformation qui les transformaient en aliments de grande richesse ou en breuvages agréables ou aux vertus thérapeutiques reconnues. La végétation et les formations qui en découlaient (savanes, forêts et galeries forestières), depuis les buissons nains jusqu'aux géants pouvaient également abriter des formations dont les hôtes animaux constituaient à travers petit ou gros gibier à la nourriture des populations. La région fut une grande zone chasse qui a connu les éléphants, les grandes antilopes, les buffles et les lions ; ces deniers devaient hanter la région jusqu'aux années 1960. La région était une grande zone de chasse, potentialité que tentent de capter aujourd'hui les activités d'animation de zones d'intérêt cynégétique.

La contribution directe de la végétation à l'alimentation peut s'illustrer à travers certaines utilisations typiques dans la région:

- Les fruits du « pommier du Cayor » ou new () sont des drupes contenant une pulpe sucrée à haute valeur nutritive. Ce fruit pourra être un jour l'objet de transformations plus complexes alla jusqu'à des préparations pour bébés ayant peine besoin d'additifs tellement les fruits sont riches. Dans la drupe se trouve une amande très riche en huiles;
- Les fruits du Dimb (*Cordyla africana*) fournissent pulpe et liquide sucrés rafraîchissants et nourrissants. Les fruits immatures pouvaient être pelés et séchés pour constituer des réserves alimentaires pour les périodes de baisse des réserves des mois de juillet et Août.
- Les légumes du Nété (*Parkia biglobosa*) produisaient le nététo ou soumbala, un additif et condiment universel présent en tous les marchés et à l'origine d'un commerce florissant qui défie les âges et les frontières vendu jusqu'à Paris par des ... Chinois ;
- L'ancêtre du kaki universel, présent dans tous les marchés de fruits modernes et développés est bien présent dans nos campagnes du Djilor, du Djingili, du Pakala et du Niombato, c'est le discret aloom, le fameux néflier africain ou *Diospyros africana* Etc.
- Comme de vraies billes de chocolat, les fruits du loeng ou *vitex doniana* sont présents sur tous les marchés ; ils sont onctueux et sucrés. Les feuilles du loeng sont un excellent breuvage aux vertus médicinales;
- Les prunes du Saloum (*Saloum plum* en Gambie) ou mangues sauvages sont une reproduction quasi à l'identique d'un arbre de taille moyenne dans les campagnes soudaniennes des confins sénégalogambiens. Le fruit a la forme et le goût d'une mangue. A l'intérieur, un noyau « échinoderme hérissé de piquets permet la reproduction d'un arbre qui amélioré pourrait devenir une spéculation fruitière originale et de grande importance.
- Le madd est présent dans les galeries forestières de toute la frange sud-ouest de la région, mais l'exploitation intensive et mal policée qui en a été faite sonnera bientôt l'extinction de l'espèce, surtout si la destruction des galeries forestières.
- N'oublions pas les fruitiers les plus communs tels que les jubiens, les Iacina, les palmiers à huile également dans les galeries forestières, les ditax (*Detarium senegalensis*) et danq, les taba (*Cola cordifolia*), le beer (*Sclerocarya birrea*)...
- Il convient également de noter que ces forêts surtout dans la partie plus au sud produisaient des champignons sur les termitières le fameux bolet soudanais qui pourrait, revisité être à la base d'une intéressante spéculation avec le développement du tourisme ;
- Etc.

Les arbres donnent aussi leur sève tel le palmier rônier (*Borassus aethiopum*), leur gomme (*Sterculia setigera*), leur résine médicinale (*Combretum glutinosum*) ; leurs tannins tel le rhizophora ou palétuvier.

Voilà une grande richesse que nous offre la diversité biologique de nos terroirs et que nous risquons de perdre si les tendances lourdes de dégradation rapide des campagnes ne sont pas stoppées.

Les paysages agraires : Les pratiques agricoles, pastorales et forestières parties de terrains plus ou moins neufs ont façonné progressivement les boisements naturels, forêts claires et savanes. Ce processus a contribué à l'avènement d'un paysage résiduel actuel qui marque quasiment la physionomie du département à travers les différentes phases que voici:

- Défrichements initiaux des forêts claires et savanes qui laissent un paysage rugueux et hérissé de souches et de troncs ébranchés ; c'est le faciès des terres neuves ;
- Défrichements successifs et débilitation, coupe ou brûlage de souches qui font disparaître progressivement les arbres et les buissons ;
- Avènement de parcs agroforestiers avec des terrains quasi nus mais où subsistent encore des arbres appartenant aux grandes espèces et à celles produisant des denrées communes du terroir : les combretum, les Parkia (Nété), les taba, les figuiers, quelques caïlcédrats, les antiaris (*mboul*), les detarium ... Etc. Ils sont présents à des densités allant de 40 à plus de 50 individus à l'hectare selon l'âge des parcs.

Les mangroves quant à elles restent longtemps avec la même physionomie de paysages compacts intégrés aux systèmes côtiers et marins. Il n'y a pas encore de déboisements massifs qui auraient changé les paysages en vastes zones stériles où la mangrove n'est plus mais en revanche aucune autre végétation ne pousse. Ces paysages devront donc être attentivement surveillés et gérés.

ENCADRE 2: Les Mangroves du Delta du Saloum, source de vie et de bien-être

La mangrove du Delta du Saloum est un des facteurs plus remarquables des paysages de cette région. Naguère, elle a amorcé depuis les années 1980, avec l'accélération des pressions dont elle est l'objet, une dégradation graduelle. Cette dégradation est estimée à plus de 25 % des superficies initiales de la mangrove sur le fleuve Saloum (Soumaré, 1992). Sur la façade de l'océan Atlantique, la mangrove est encore bien conservée de Joal à Toubacouta et particulièrement au niveau du Parc National du Delta du Saloum où les taux de recouvrement fluctuent entre 60 et 70 % (Ndour, 2005). Les principaux facteurs de dégradations de la végétation de mangrove sont i) les coupes abusives effectuées par les populations pour l'approvisionnement en bois ; ii) la hausse de la salinité des eaux de mer due à la baisse de la pluviométrie ; iii) la salinisation des terres elles-mêmes surtout celles cultivées ; iv) l'ensablement des vasières et la coupe des palétuviers au cours de la cueillette des huîtres. Vu l'importance des écosystèmes de mangroves du Delta du Saloum, cette zone est considérée comme une Réserve de Biosphère depuis 1981 par le comité MAB de l'UNESCO. Elle a été classée site de la Convention sur les zones humides (Ramsar) en 1984 et reconnue comme une des plus belle du monde en 2005. Conscients de cette situation, l'Etat du Sénégal, ses experts en matière d'environnement et ses partenaires nationaux et internationaux se sont mobilisés depuis les années 90 pour la sauvegarde des écosystèmes de mangroves du Delta du Saloum.

Etat actuel de la mangrove du Delta du Saloum : La mangrove du Delta du Saloum est estimée à environ 64000 ha. C'est une mangrove dite basse de hauteur moyenne des peuplements de 5 à 7m. Elle peut être haute avec des zones favorables où elle atteint 7 m à 12 mètres au niveau du Parc National du Delta du Saloum par exemple. Les principales espèces rencontrées sont *Rhizophora mangle*, *R. harrisoni*, *R. racemosa*, *Laguncularia racemosa*, *Conocarpus erectus* et *Avicennia africana*.

Les services rendus par la mangrove sont multiples et assez diversifiés (Doyen *et al.*, 1985). Ils concernent les hommes, les animaux, les végétaux, les virus, les bactéries et les algues et interviennent :

- Dans l'alimentation en favorisant la production de divers fruits de mer. Les principales espèces récoltées sont *Murex sp.*, *Anadara senilis*, *Crassostrea gasar*, *Tiruthella sp.*, *cymbium sp.* et autres espèces. Les hommes pêchent également du poisson dans ce milieu qui compte environ 114 espèces (UICN, 1999). La production de sel en zone de mangrove est extrêmement importante dans le Delta du Saloum.
- Sur le plan touristique, la chasse et la pêche sportive contribuent fortement dans les zones de chasses organisées à la promotion de la destinée touristique que constitue le Delta du Saloum. Les passionnés de tourisme de nature notamment de la beauté du paysage et de la richesse ornithologique trouvent dans ce milieu une mangrove encore verdoyante visitée par environ 200 espèces d'oiseaux (UICN, 1999).
- L'exploitation des produits ligneux et non ligneux des mangroves (feuilles et/ou écorce de mangrove pour la teinture).
- Le bois de mangrove est utilisé dans la confection des toits de case, comme étais dans le bâtiment, bois de chauffe pour la cuisine et pour le fumage du poisson. Il est également utilisé pour la transformation des coquilles de mollusques en chaux pour la construction de maisons plus confortables que les maisons en banco.
- Les forêts de mangrove, participent entre autres à la protection des espaces habités contre les vents violents et le sapement des côtes par les vagues nées de la houle océanique. Elles favorisent de par leur structure racinaire la sédimentation des matières en suspension dans la zone intertidale contribuant ainsi à l'évolution des vasières en hauteur par effet d'entassement et de compaction des matériaux.

La mangrove est aussi le refuge d'une faune riche faune. Elle sert d'habitat ultime aux hyènes, aux guibs, mangoustes, phacochères, singes, chacals, genettes, chats sauvages, crocodiles etc. L'écosystème mangrove du Delta du Saloum sert de jardin de culture et d'entretien de nombreux herbiers marins qui constituent l'un des importants maillons de la chaîne alimentaire dans le milieu, notamment dans les zones de certaines passes des cours d'eau du Saloum, du Diombos et du Bandiala.

La mangrove est menacée et doit être protégée: A partir des années 80, diverses institutions internationales et ONG ont commencé à accorder une importance particulière au Delta du Saloum et à financer des projets et programmes pour la sauvegarde des formations de mangrove. Ainsi, des moyens humains et financiers colossaux ont été mis à contribution par la CARITAS, le FEM, l'UICN, la DEFCCS, WAAME, PGIES, GIRMAC, les donateurs et les organisations communautaires de base pour venir à bout de la dégradation des écosystèmes naturels du Delta du Saloum. Il est urgent que l'Etat lui-même prenne dûment ses responsabilités et avec l'accompagnement des donateurs réservent des ressources suffisantes à la régénération et au développement de la mangrove.

IV. LES HOMMES ET LEUR IMPACT

4.1. L'accès aux terres et à l'eau

L'accès aux terres se révèle de plus en plus difficile; l'émiettement des champs est une réalité qui affecte toutes les familles de producteurs et les superficies cultivées par producteur ne cessent de diminuer. Qui plus est, il se manifeste dans le département des phénomènes naissants de gros accaparements de terres soit pour un motif avoué d'initiatives touristiques soit pour des initiatives d'arboriculture fruitière à grande échelle. Les nouvelles initiatives liées aux appels à une offensive pour l'agriculture et l'abondance et les encouragements qui lui sont contemporains ne manqueront pas de créer

L'accès à l'eau: Les conditions assez difficiles d'**accès à l'eau** obligent que des politiques assez complètes et à la hauteur de l'intensité des problèmes d'amenée et de l'ampleur des besoins surtout dans les zones côtières et dans les îles, et un suivi régulier, vers des investissements conséquents soient consentis pour les grands problèmes de l'eau pour l'agriculture et la consommation humaine et celle du bétail. L'encadré 3 donne les grandes lignes d'une bonne prise en compte des problèmes de l'eau en particulier dans des situations similaires au département de Foundiougne où quantité et qualité sont bien également déficientes. La situation actuelle peut se caractériser rapidement:

- Les ressources en eaux souterraines sont insuffisantes et de qualité variable et menacées par les intrusions salines favorisées par la forte présence de l'eau marine dans ses différentes digitations à l'intérieur des terres ;
- Les eaux de surface sont présentes dans de grands marigots qui caractérisaient le sud du Département; elles se résorbent cependant progressivement

Encadré 3: Que doit-on faire pour l'eau dans un département où elle est en quantité assez rare et une préoccupation fondamentale : Lecture locale de la Déclaration ministérielle de 2000 sur l'eau

Satisfaire les besoins fondamentaux : Reconnaître que l'accès à l'eau salubre, en quantité suffisante, et l'assainissement, sont des besoins humains élémentaires et sont essentiels pour la santé et le bien-être de tous, et pour émanciper l'individu, en particulier les femmes, par une gestion de l'eau fondée sur la participation. *En conséquence procéder à des études plus rapprochées des localités et ressources potentielles du département de Fatick ;*

- **Assurer l'approvisionnement en vivres** : Améliorer la sécurité alimentaire, en particulier celle des pauvres et des groupes vulnérables, par la mobilisation et l'utilisation plus efficaces, et la répartition plus équitable, de l'eau pour la production vivrière : *En référence aux possibilités futures de petite irrigation dans des périmètre de vallées et dans les nombreuses possibilités de petits barrages et retenues ;*
- **Protéger les écosystèmes** : Assurer la protection des écosystèmes par une gestion durable des ressources en eau. *Référence particulière aux écosystèmes des grands marigots du Sud et aux résurgences côtières ;*
- **Partager les ressources en eau** : Encourager une coopération pacifique et mettre en valeur les synergies entre les différentes utilisations possibles de l'eau à tous les niveaux, chaque fois que possible, dans les États concernés et entre eux dans le cas des ressources frontalières et transfrontalières, par une gestion écologiquement rationnelle des bassins fluviaux ou par toute autre méthode appropriée. *Ici la coopération avec la Gambie pour des stratégies locales de valorisation des ressources et de satisfaction des besoins est essentielle ;*
- **Gérer les risques** : Assurer la sécurité contre les inondations, les sécheresses, la pollution et autres risques liés à l'eau. *Avec quelques précautions simples le long des grands marigots communs, il n'y a beaucoup de risques dans la zone, mais une vigilance mutuellement solidaire s'impose.*
- **Apprécier l'eau à sa vraie valeur** : Gérer l'eau d'une façon qui reflète sa valeur économique, sociale, environnementale et culturelle pour tous ses usages, et s'orienter vers une tarification de l'eau reflétant le coût de sa production. Cette démarche doit tenir compte de la nécessité de l'équité et des besoins fondamentaux des pauvres et des groupes vulnérables. *Cette assertion aura son importance dans le développement des ressources des grandes vallées (Bao-Bolon, Djissa, Senghor) ;*
- **Ménager sagement les ressources en eau** : Assurer une bonne gestion de l'eau, de façon que le public et les intérêts de toutes les parties soient dûment pris en considération dans la gestion des ressources en eau. *Les parties prenantes dans la zone sont nombreuses et diverses et avec des exigences qui peuvent être contradictoires : consommation alimentaire de l'eau de boisson ; agriculture ; besoins des établissements touristiques, accès à l'eau dans les îles et pour les communautés de pêcheurs en activité ... Etc.*

L'Agriculture et les agriculteurs

Le Département de Foundiougne est essentiellement agricole dans ses terres franches. L'Agriculture occupe plus de 80 % des populations, mais la majeure partie des activités agricoles sont accompagnées d'activités d'élevage et souvent un petit élevage de quelques têtes est associé à l'agriculture. La vraie intégration est cependant encore absente car souvent l'activité de garde et d'entretien du bétail est confié à un berger traditionnellement de race peule, mais de plus en plus de l'ethnie dominante serer ou ouolof.

Les spécialités agricoles sont l'arachide, les mils et sorgho, le maïs et un peu le riz.

La culture de l'arachide : elle est dominante et remonte à bien longtemps, le Département avec l'ensemble de la région de Fatick faisant partie du vieux bassin arachidier qui a facilité et porté l'extension et la prospérité de la culture de l'arachide. Les superficies emblavées sont vastes et ont régulièrement occupé l'essentiel des espaces cultivés. Bientôt l'ensemble du département ne disposera plus d'espace ou une jachère conséquente pourrait se pratiquer.

Les mils et sorgho : Ces dernières années les céréales, mils et sorgho ont cependant vu une évolution des cultures vers la culture des mils et sorgho. Avec la détérioration des fameux termes de l'échange, le producteur devant vendre de plus en plus de produits agricoles pour acquérir le même bien manufacturé ou d'équipement, l'attractivité de la culture de rente s'est dégradée, alors que la recherche de la sécurité alimentaire n'a jamais perdu de son acuité. Les cultures de céréales ont donc esquissé un essor réel. Le mil a continué à en dominer l'ensemble. Le sorgho reste constant dans l'affectation des emblavures sur certains sols lourds.

Le maïs, fortement encouragé reste modestement placé mais en accroissement constant. Cette céréale doit cependant renforcer d'abord sa position dans l'alimentation courante où il a toujours été vu comme un accompagnement dans les mélanges améliorants, sinon comme simple en-cas à travers le très apprécié maïs grillé. La politique de renforcement ou plutôt d'imposition d'une position plus forte du maïs semble très peu tenir compte des traditions alimentaires dont la base est constituée du mil, du sorgho et éventuellement du niébé.

Le riz : L'ensemble du département de Fatick est riche de dépressions et de marigots qui ont été apparemment régulièrement inondés en saison des pluies. De plus les bras de mer du Saloum, du Sine et de leurs dépendances sont dans les meilleures conditions longés par des zones humides envahies et dessalées par les eaux de pluies en saison des pluies. Ce sont alors autant de zones propices à la culture de riz traditionnellement pratiquée par les femmes Serer, Niominka et mandingues et le département de Fatick fut de fait une zone de culture de riz familiale qui mettait à profit toutes les baisses du relief généralement plat et profitait des inondations momentanées pour établir de petites mais belles rizières. La dégradation de la pluviométrie et l'aridité croissante du climat a ruiné cette intéressante riziculture qui n'occupe désormais que des superficies réduites et surtout pendant les meilleures années de pluviométrie.

Les autres cultures telles le manioc, le sésame, la patate douce, les légumes modernes sont présentes mais n'atteignent jamais la régularité et le poids accordés aux céréales. Le niébé, le sésame et les pastèques sont encore beaucoup plus limités dans le département de Foundiougne que dans ceux de Fatick et de Gossas bien plus ouverts sur les axes et les centres de grande consommation. De larges potentialités sont encore ouvertes L'accroissement des gros bourgs et communes qui favorisent les consommations monétarisées encouragera le développement des légumes et autres tels les pastèques, melons, tomates et les légumes. Ces spéculations sont le plus souvent organisées au niveau des grandes mares ou autres points d'eau ou par des projets de développement local. Les femmes de la zone qui pratiquaient régulièrement les cultures de tomates, tomates amères et aubergines se sont naturellement retrouvées dans ces spéculations riches. Des potentialités assez larges pourraient s'ouvrir pour elles dans les perspectives actuelles et en particulier dans l'organisation de la satisfaction des besoins du tourisme en essor.

Les emblavures et rendements des trois dernières saisons sont portées dans le tableau ci-dessous et révèlent la modestie de certaines cultures et l'irrégularité dans les résultats obtenus.

Tableau 4. des cultures principales 2005 à 2008

Cultures Campagnes	Arachide huilerie		Mils		Sorgho		Riz		Niebe	
	Sup (ha)	Prod T	Sup (ha)	Prod T	Sup (ha)	Prod T	Sup (a)	Prod T	Sup (ha)	Prod T
2005-2006	33486	43532	32026	28823	2623	2492	14	21	9	5
2006-2007	28456	43481	36379	38198	2116	2010	499	749	28	14
2007-2008	32462	21100	35041	22777	3483	20612	-----	-----	51	15
Prévisions 2008-2009	37280 1200 KG	44 736 1200	39825 1000	39825	11700 1500	17550	1260 3500	4410	5410 250	1352

A cela on peut ajouter le manioc 12 380 tonnes, les pastèques 14 700 tonnes, le bissap 305 tonnes (au 23 septembre 2008)

Les activités d'élevage et pastorales: L'on a indiqué ci-dessus que l'élevage a toujours accompagné les activités agricoles de cultures arachidières et céréalières. Les anciens rapports entre agriculteurs et pasteurs transhumants où l'hôte résident faisait fumer ses champs par le pasteur visitant se sont mués et les résidents en particulier sérieux sont devenus eux-mêmes éleveurs de petits troupeaux de bovins gardés par des patres peuls ; mais l'élevage s'intègre de plus dans les pratiques agricoles de base apportant force au labour et aux transports divers très actifs dans la vie des familles d'agriculteurs et dans leurs activités commerciales (ventes dans les escales et loumas).

Le cheptel est constitué de bovins mais aussi de caprins et d'ovins dans un petit élevage qui a du mal à se développer largement. L'élevage de volaille est resté familial de basse-cour. Lors de l'étude du plan régional d'action environnemental de 1997, le cheptel du département de Foundiougne était estimé comme suit :

Tableau 5. Le Bétail dans le Foundiougne – 1997

Bovins	53 100
Ovins	72 000
Caprins	57 900
Porcins	5 300
Equins	39 260
Asins	25 690
Volailles	321 400

La pêche, les Pêcheurs et autres dépendants marins et côtiers: La région de Fatick dans son ensemble bénéficie de caractéristiques côtières (côtes découpées par des rias intérieures – les bolons - bordées de mangroves naguère riches, vivaces et productives et se maintenant encore correctement, une faune halieutique de 45 à 79 espèces, le phénomène de réchauffement et de remontée des eaux, recyclant efficacement les nutriments) qui entretient un patrimoine halieutique considérable. L'armement des pêcheurs reste artisanal

(pirogues, la plupart motorisées, filets simples, facilités portuaires quasi absentes (peu de débarcadères aménagés). La population de pêcheurs est essentiellement Niominka des cotes, dans leurs villages nommés *ndanganes* ou dans les îles. Il s'agit de pêcheurs bien connaisseurs de ce milieu particulier de bolons, de mangroves et de petites îles. La pêche ferait vivre près de 10 000 personnes dans l'ensemble de la région de Fatick dont la plupart sont dans les îles mêmes, Foundiougne, Sokone et Toubacouta.

L'industrialisation de la pêche est scandaleusement inexistante. La transformation est essentiellement artisanale et l'œuvre d'une main d'œuvre féminine assistée par de nombreux projets de développement local. Il y a une usine de congélation à Djifère traitant de produits secondaires pour la pêche traditionnelle (sole, sardinelles, poulpe, seiche) et le centre de Missirah qui aide à la formation et à la vulgarisation des technologies de transformation. Les activités de pêche connaissent beaucoup de contraintes à leur développement et à leur expansion. Ici également les jeunes ont tendance à se désabuser et à tenter l'émigration.

Les produits des arbres et forêts, les Exploitants forestiers anciens et nouveaux :

L'exploitation des produits de la forêt est ancienne dans le département de Foundiougne et a comporté plusieurs aspects :

L'exploitation des produits ligneux traditionnels de la forêt par les populations à des niveaux de subsistance et pour alimenter les besoins et les échanges locaux.

- Il s'agit du bois de service sous diverses formes, du bois d'artisanat qu'exploite une population de Laobe longtemps établie pour la fabrication des ustensiles et des outils de travail. Ils connaissent bien la forêt et les prélèvements qu'ils opéraient n'avaient aucun caractère destructeur. Les mangroves ont fourni et fournissent encore de grandes quantités de bois de service. Un aménagement plus serré et complet permettrait de rationaliser cette exploitation et d'en faire une source d'emplois et de revenus réguliers.
- Du bois de feu abondamment exploité pour les différents besoins domestiques et plus tard en grande quantité pour l'alimentation en charbon des grandes villes. Cette exploitation, marginalisée car sans aménagement a contribué au déboisement de certaines zones ;
- Du bois d'œuvre dont dimbs, cailcedrat ... ont fait les frais dans les années 1950. L'impact de cette exploitation a été celui qui a durablement marqué les campagnes et le terroir en écrémant tous les grands arbres des espèces précieuses des terroirs
- Des différents produits non ligneux: gommés divers et tannins. Ces produits étaient surtout exploités par des populations spécialisées dans le travail du cuir installées dans les *gàdd* où s'effectuait la totalité du travail ;
- Des nombreux fruits forestiers et autres aliments extraits des buissons arbustes et arbres.

Aujourd'hui l'exploitation régulière est limitée dans le département mais les prélèvements clandestins sont importants en particulier dans les mangroves. L'utilisation des usages traditionnels continue cependant d'être active et a de nombreuses potentialités de modification et d'amélioration.

Les initiatives agroforestières anciennes et récentes

Le département représente les marches du vieux bassin arachidier, mais est resté zone de terres neuves peu dégradée jusque dans le début des années 1980. Ce n'est donc que récemment que des initiatives d'amélioration de l'espace rural ont été prises. Elles ont pris quelques formes remarquables :

- Le maintien résiduel d'un parc agroforestier résultant des défrichements et de l'écrémage des arbres moyens ou des grands arbres précieux qui a laissé une svane parc boisée. Celle-ci a été gradée par les pratiques agraires pour garnir les champs. Dans certaines zones l'élimination a été plus radicale. Cela donne l'explication de la diversité du paysage de nos terroirs;
- Les petits boisés paysans d'eucalyptus qui produisent maintenant en abondance du bois de service tel piquets et perches, poteaux, lattes ... Etc. Il y a là un potentiel qui nécessite une bonne organisation et des encouragements aux initiateurs ;

- Les plantations modernes d'anacardières introduites dans le département d'abord de la fin des années 1940 aux années 1950 et vigoureusement relancées dans les années 1980 ; Une réintroduction plus techniquement soutenue et plus participative que les populations ont prise en charge et à leur compte. Le département est une excellente zone pour cette espèce. La production est calée en période sèche et ensoleillée qui permet des productions de qualité exceptionnelle sans piquûres ni champignons. Les boisements en petits bosquets marquent désormais le paysage.

4.1. L'occupation de l'espace, émergences urbaines et problèmes environnementaux connexes.

En 2005, la densité démographique du Département était déjà de 76 habitants /km² et l'on sait que l'espace rural sous développé retient très faiblement les jeunes autant dans les terres intérieures que dans les zones littorales. L'accroissement des gros bourgs et une concentration démographique dans ces gros bourgs appellera rapidement, appelle déjà une urbanisation jeune mais désordonnée, non préparée et mal gérée. Ce qui arrive régulièrement dans ce type de scénario est en train d'arriver et il convient de bien diagnostiquer les événements accompagnateurs pour apprendre à les maîtriser et à les gérer. Et c'est là une haute gageure pour des Conseils ruraux et des communes émergentes relativement pauvres !!!

- Les ordures ménagères commencent à préoccuper les gros bourgs et les communes. L'on s'y prend actuellement en créant des dépôts ouverts et libres, centres de prolifération des déchets plastiques et autres nuisances. Cela coûte aux collectivités des terres agricoles et de gros problèmes d'hygiène, de santé et de dégradation des paysages ;
- Le péril fécal sous des aspects lointains est plus présent car la multiplicité des latrines privées ne garantit point l'isolement des nappes phréatiques et intermédiaires ;
- Les bourgs et petites villes n'ont aucun réseau d'assainissement ni d'eaux usées ni de réseaux d'eaux-vannes. De graves problèmes s'accumulent lentement dans l'ombre pour éclater un jour quand certains niveaux critiques viendront à être atteints et dépassés ;
- Les villes et gros bourgs reçoivent de grands regroupements de personnes pendant les jours de marchés et *luuma* ; ces problèmes montent alors à un niveau périlleux et très inconfortable pour des populations non préparées et peu assistées ;
- L'éducation relative à l'environnement est absente et malgré le caractère très policé des populations rurales et le respect des voisins et de la cohabitation, les comportements citadins pervers forcent lentement leur chemin : versements des ordures en lieux publics, déversement des eaux grasses dans les rues, défécations nocturnes dans des endroits inappropriés ;
- Le département de Foundiougne a des conditions aggravantes pour toutes les villes et les gros bourgs au bord de l'eau. Les tans seront bientôt le réceptacle de graves accumulations d'ordures de toutes natures et les bolons, tout porteurs de vies et de richesses qu'ils sont ne manqueront pas d'être hyper pollués à l'image de la ville de Kaolack ancienne capitale du Sine Saloum, type de la géomorphologie de villes entre terres franches, terres basses et tans inondables.... Etc.

Les problèmes environnementaux grandissent aujourd'hui et rares sont les équipes municipales et des communautés rurales qui y sont suffisamment préparées. Des mesures urgentes et lourdes de formation, de vulgarisation et de démonstration accompagnées d'idées de recherche d'approches et de financement sont essentielles dans le département de Foundiougne.

V. ORGANISATIONS SOCIALES ET POLITIQUES APPLIQUEES

Dans tous les efforts de développement économique et dans les diverses initiatives pour l'amélioration de leur quotidien, les populations aidées par l'Etat ou la coopération décentralisée se sont régulièrement organisées. L'on a certainement appris et retenu des acquis positifs mais aussi des leçons amères dans le cheminement, mais une richesse potentielle a été accumulée et qu'il convient de valoriser pour l'avenir. L'on notera

- **L'aventure pleine de leçons des coopératives:** L'organisation coopérative comme partout dans le pays fut conduite avec beaucoup d'enthousiasme et l'élan d'une aventure nouvelle. Elle aurait pu construire des éléments essentiels de base des communautés locales à savoir esprit de groupe et d'ensembles; solidarité; agissante ; esprit d'initiatives, mais également d'autres principes liés à la

bonne gestion des patrimoines communs et à la bonne gestion financière. Mais le mouvement coopératif a manqué de la bonne influence qu'auraient pu avoir aujourd'hui la transparence, la participation, la liberté d'expression, bref la bonne gouvernance. Il a été pris en otage par des intermédiaires à peine éclairés et détournés de leurs missions. La vision qui les a animée a été dévoyée.

- **Les organisations alternatives:** Elles ont fleuri nombreuses pour aider les producteurs à refonder confiance et solidarité dans la gestion des affaires commune au niveau local : associations locales, groupements d'intérêt économique ; autres groupements de producteurs ont tâché de prendre le relais souvent avec succès. Dans cet ensemble les groupements de femmes se sont manifestés dans de nombreux domaines dans la transformation des produits locaux, dans le traitement des noix de cajou ; dans la pêche et le traitement des produits de la pêche ; dans le maraîchage, le reboisement et l'agroforesterie dans ; dans la gestion des mangroves. De nombreux autres domaines restent à explorer ;
- **L'organisation des communautés rurales:** Elle constitue un excellent encadrement à l'organisation sociale de base et à cet égard le département est en pleine mutation avec l'avènement de nouvelles communes. Pour permettre aux populations de bien valoriser leurs énergies et leur grand enthousiasme et également capter bien davantage les opportunités qu'offre la coopération décentralisée, il est essentiel de continuer la réflexion et l'étude des possibilités d'amélioration dans ce cadre plus organisé et potentiellement dynamique.
- **Accès aux ressources et décentralisation :** Il y a eu un grand effort de précision des responsabilités qui ont été transférées aux collectivités décentralisées. Il y a cependant beaucoup de lenteurs et de lourdeurs dans la réalisation effective de ces transferts car les actes locaux sont entachés de forts biais dont :
 - L'insuffisance dans le transfert des responsabilités;
 - Les niveaux de compétence variables des responsables héritiers des transferts ;
 - La pression des appétits de nouvelles ressources et de la boulimie en nouvelles terres des élites en particulier dans les zones périurbaines;
 - La mauvaise maîtrise de certaines règles d'attribution des ressources.

Ce sont autant de défis que les autorités locales devront apprendre à relever au fur et à mesure de l'action.

VI. LES POTENTIALITES ET CONTRAINTES

Très fortement enclavé, doté d'un pouvoir politique relativement faible dans l'ensemble national, n'ayant pratiquement disposé d'aucune force charismatique à dimension nationale, le Département de Foundiougne n'a pas pu se développer à la hauteur d'ambitions que lui permettaient le poids et la diversité de ses ressources naturelles. Il est important de bien revisiter les potentialités existantes et les contraintes latentes pour placer son développement et son essor sur une bonne plateforme de relance.

6.1. Potentialités

Des ressources naturelles encore vigoureuses mais en continuelle dégradation: Les ressources naturelles de cette partie de la région de Fatick sont encore importantes.

- Les terres franches de l'intérieur sont dotées de sols relativement profonds sur lesquels les opérations de régénération naturelles (techniques végétales de régénération, jachères améliorées, régénération assistée ...) et artificielles (apports d'engrais, phosphatage, Etc.
- Les forêts peuvent être régénérées, les mangroves maritimes sont vigoureuses et les ressources marines, avec les dernières approches d'intervention connues (projets divers de régénération des mangroves, interventions de l'UICN à travers le Programme Régional de Conservation de la Zone Marine et Côtière – PRCM) peuvent se repeupler par des stratégies de mise au repos et de conservation ;
- Les systèmes hydrographiques fonctionnent encore et avec des pluies redevenant normales, les nappes d'eau phréatiques et intermédiaires constamment sollicitées pourront se reconstituer pour répondre aux besoins alimentaires et de production;

Des secteurs économiques prometteurs

- Un capital naturel et des paysages exceptionnels à même d'attirer le tourisme normal, le tourisme de vision et l'écotourisme cultivé sous réserve des aménagements indispensables et de l'observance des principes du développement durable ;
- Un capital cynégétique et balnéaire distinctement remarqué encore impressionnant existe dans le département et pourrait être davantage organisé et intégré au tourisme mais aussi au tissu social et économique du département;
- Une agriculture encore jeune malgré tout et dont le potentiel de développement est entier, moyennant l'organisation (confirmation des secteurs de spéculations porteurs, organisation effective des producteurs ; construction de partenariats intérieurs et extérieurs) et la structuration (développement des filières et appui conséquent) qui sied ;
- L'émergence de capacités d'initiatives dans les productions et les transformations au niveau local ;
- Des possibilités de développement des petites industries locales et de petites et moyennes entreprises sur la base des nombreux domaines émergents de l'agriculture au tourisme aux productions liées aux systèmes littoraux et maritimes;
- Une situation d'interface à double effet: des aspects positifs et des aspects négatifs.

Comme accepté par la plupart des milieux autorisés, beaucoup des systèmes de ressources naturelles de l'Afrique sont propices, une fois un certain nombre de conditions satisfaites à produire pour leurs besoins. Pour le Département de Foundiougne notre compréhension de la situation générale est que cette capacité est pleinement à notre portée avec la combinaison de quatre facteurs essentiels de base que sont

- i) des technologies appropriées et adaptées aux échelles en présence ;
- ii) des infrastructures de qualité qui soient bien construites, entretenues et non laissées en danger perpétuel de dégradation et de désuétude;
- iii) un bon environnement économique et institutionnel souvent remis à jour et
- iv) la sauvegarde des ressources naturelles de base : terre, végétation, ressources en eaux, systèmes primaires de production.

L'on pourrait alors substantiellement promouvoir l'agriculture dans le Département de Foundiougne et arriver à des niveaux d'autosuffisance, voire de surplus alimentaires. Mutatis mutandis, cette affirmation pour de nombreux autres secteurs tels que revus ci-dessus. Tout est important pour cela, en particulier le désenclavement permettant l'ouverture complète du Département à de grands horizons économiques, la conservation durable des ressources naturelles et de l'environnement, la refondation de l'encadrement institutionnel aujourd'hui presque effondré ou insuffisant (diverses administrations du développement rural aujourd'hui sans moyens conséquents, l'administration communautaire très sollicitée mais encore sous-équipée, les services de sécurité dont la déshérence laisse naître un banditisme urbain et rural qui décourage les initiatives de production familiale).

6.2. Contraintes

Les gros problèmes et les contraintes majeures déjà entrevus ci-dessus sont de plusieurs ordres. Ils sont sommairement évoqués ci-dessus d'une façon qui est loin d'être exhaustive.

Contraintes d'ordre naturel

- Insuffisance, mauvaise répartition et mauvaise qualité des eaux douces, constituant un fort handicap de développement ;
- Forte pression des nappes d'eau salées ou saumâtres sur toute la frange côtière, malgré des résurgences d'eau douce jusque sur le front côtier ;

- Dégradation accélérée des parties les plus hautes du système des bolons que l'érosion des terres a tendance à combler rapidement ;
- Phénomènes de dégradation des sols et de remontée du sel, occasionnant l'extension apparente des tann qui couvrent déjà 265 000 Ha soustraits aux activités agricoles ;
- Encore forte présence des feux de forêts menaçant toutes les spéculations agricoles, pastorales, forestières et touristiques ;
- Niveau d'éducation et de conscience environnementale des populations

Contraintes d'ordre anthropique et démographiques:

- Le Département a souffert des endémies généralement présentes en zones soudaniennes dont la maladie du sommeil générée par la simulee naguère présente dans le sud du département et de nombreuses parasitoses qui ont largement régressé ;
- La croissance démographique naguère faible va augmenter rapidement au fur et à mesure d'une plus grande ouverture de la région ;

Géographiques: l'éloignement mais surtout enclavement sont des contraintes sérieuses

Sous-équipement : il grève fortement le développement du monde rural. Dans le département où les communications routières et les pistes sont mauvaises ce sous-équipement est encore plus ressenti dans la mesure où l'enclavement gêne encore plus l'isolement des communautés ;

Contraintes Institutionnelles. Elles tiennent en ce qui suit:

- Isolement progressif et réduction continue des moyens logistiques des administrations traditionnelles qui ont malgré tout encore des fonctions importantes à remplir;
- En conséquence réduction de la mobilité des entités techniques d'encadrement;
- Evolution lente sinon peu marquée du type d'encadrement fourni ; celui-ci doit être plus ciblé, plus techniquement avancé ;
- Interaction insuffisante entre l'encadrement technique et les autorités communautaires ;
- Souvent un découpage administratif fantaisiste aggrave l'insuffisance de cette interaction... Etc.
- Insuffisante communication pour le développement rural ;
- Mauvaise gestion et insuffisante progressivité, dans de nombreux cas, des transferts de certaines fonctions naguère occupées par l'Etat vers le privé.
- ... Etc.

6.3. Un diagnostic global Optimiste : Le bilan des contraintes et potentialités permet de l'avis de tous de tirer une vision optimiste d'une zone aux potentialités encore vigoureuses permettant de promouvoir le développement et l'essor d'un département à même de mieux organiser les interventions et de réaliser le développement local et ce faisant d'aspirer à la réalisation des objectifs du millénaire en matière d'environnement et de développement rural durable.

VII. DES PROPOSITIONS ALTERNATIVES POUR LA RELANCE DE L'ECONOMIE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE D'UNE ZONE GEOGRAPHIQUE D'AVENIR

7.1. L'ECONOMIE RURALE ET SES NOUVEAUX DEFIS:

Le Département a, sans aucun doute de belles potentialités pour le développement d'une agriculture riche. Toutes les cultures généralement pratiquées au Sénégal peuvent s'y développer abondamment si des pré-requis essentiels sont remplis comprenant entre autres :

- Une politique agricole stable, conçue et planifiée entre tous les partenaires et non dans le cadre de coups d'épée volontaristes qui désorientent les producteurs sérieux ;
- Une bonne reconnaissance de la classe agricole à qui il faut assigner un rôle valorisant dans la production, la transformation et l'écoulement des produits ;

- Un encadrement réhabilité et un vrai réarmement moral de l'agent vulgarisateur avec la reformulation de sa mission et la délivrance adéquate du minimum d'équipement et de moyens de locomotion dont il a besoin.
- L'aide pour la définition d'une mission de production au département, pour que cette production puisse occuper une niche qui assure la commercialisation des produits à des prix plancher rémunérateurs ;
- La satisfaction d'un programme agricole non plus trop généreux mais fondamental qui serve toutes les fonctions de base qui appuient l'agriculture ;
- La promotion de consommations émergentes qui évolue au fur et à mesure de l'élargissement des denrées cultivées.

7.2.. DES POSSIBILITES DE PETITE ET MOYENNE INDUSTRIALISATION DES PRODUCTIONS HALIEUTIQUES ET AGRICOLES

Les potentialités du Département peuvent ouvrir l'avenir à de nouvelles opportunités et de nouvelles façons de faire autant au niveau local et surtout pour l'essor de véritables petites et moyennes entreprises de transformation qui seules peuvent générer emplois et revenus durables manquant terriblement dans le département. Certaines de ces potentialités sont données dans les lignes qui suivent mais elles ne sont pas les seules.

- **Le renforcement et l'élargissement de la transformation et de l'augmentation des plus values de la production halieutique.** Les huîtres, les paignes, les moules, les crabes et bien sur les poissons doivent pouvoir davantage recevoir d'attention vers la transformation locale. Capturer des plus values, accroître l'emploi sont des objectifs essentiels à poursuivre dans une zone à l'économie aussi déprimée.
- **Renforcement et modernisation de l'extraction saline:** Autant dans le département de Fatick que celui de Fatick, l'extraction du sel a fait des progrès et accru sa signification sociale, économique et industrielle. Les sites possibles dans le département de Foundiougne devront être recensés et l'activité économique promue progressivement. Les commerçants, hommes d'affaires et agriculteurs émergents devront être sensibilisés et encouragés dans cette direction ;
- **La relance de l'aventure de l'anacarde :** Elle sera d'ordre forestière, agricole et micro industrielle. En effet les initiatives devraient viser un triple objectif :
 - La restauration des plantations existantes et leur transformation plus marquée en des initiatives agroforestières ou les distances entre arbres seront bien plus grande et l'introduction de polycultures effectuée. Cela devient une nécessité autant pour rajeunir les plantations que pour augmenter la productivité que pour apporter des éléments de réponse à l'exiguïté des terres de culture ;
 - Une meilleure organisation des producteurs, des collecteurs et transformateurs : une grande population d'agriculteurs, de femmes et des sans emplois occasionnels vivent de l'anacarde, mais le secteur gagnerait à être davantage structuré : groupement de producteurs, coopératives, initiatives de formation sur de nombreux domaines du sous secteur anacarde ;
 - Reprises de discussions avec des partenaires moins « primaires » dans la valorisation de l'anacarde et du jus de pomme vers la micro industrialisation.

L'organisation de l'arboriculture fruitière dans un département qui peut en être le paradis: Une telle initiative est possible si elle est intégrée et à objectifs multiples. Elle valoriserait ou restaurerait la base des ressources, renforcerait les techniques autour des spéculations prometteuses et ouvrirait les débouchés par l'amélioration des conditionnement et l'exploration partenaires.

- Revue et aménagement des grands marigots actifs ou fossiles dont regorge le sud du département ;
- Etablissement avec la recherche et les producteurs d'une liste pilote des cultures arboricoles prometteuse : mangues améliorées ; papayers ; agrumes robustes (citrons, pamplemousse, mandariniers); avocatiers rustiques; melons peut-être.
- Règlement de l'accès aux terres riches ;
- Formation rapprochée et organisation des producteurs ;
- Encadrement rapproché et progressivement payant ;
- Mesures et textes réglementaires appropriés ;
- Etc.

La réorganisation du programme agricole départemental

A l'instar de beaucoup de paysans à travers le Sénégal, le producteur du Département est perdu et son agriculture est devenue une manière de jeu de poker ou de hasard.

- La question fondamentale qu'il se pose est quel paquet de cultures de base retenir et favoriser. On l'invite au maïs, au sésame, au manioc, au blé qui sait ?
- Lui, il savait qu'il était bien accompagné avec l'arachide, le mil, le sorgho, le maïs et le niébé en accompagnement, la patate douce et certains légumes en fin d'hivernage en culture sur butte et dans les bas fonds.
- Ce fonds de commerce se délite et il lui urge une nouvelle refondation du matériel génétique, de l'accompagnement technique, du matériel et des inputs de l'agriculture ; bref un programme agricole avec des partenaires privés ou étatiques mais qui soient fiables, constants et surs.

7.3. LES PROMESSES ET LES DEFIS D'UN VRAI TOURISME PARTICIPE, BALNEAIRE, CYNEGETIQUE ET DE VISION:

La toponymie du Département de Foundiougne est traçable dans toutes les pages de l'Internet. Campements de chasses, hôtels de grand tourisme, randonnées pédestres ou équestres, promenades dans les bolons ou visites des aires protégées dans des paysages à couper le souffle. Les formations boisées au moment de la saison des pluies ou au moment des montées de sève quand la nouvelle vie fait éclater les bourgeons, ou les belles fleurs pastel de certaines espèces au moment où tout est nu ... ce sont là autant de beautés que l'on vend de par le monde, en Français, en Anglais, en Allemand, en Italien et j'en passe. Le moment est alors venu de poser. Les potentialités sont assez connues et parlantes, il faut sérieusement considérer les défis. Si ceux-ci sont levés, tout le monde pourra gagner, populations hôtes comme visistantes. Certaines priorités seront

- **Le type de tourisme que l'on accueille et l'organisation appropriée de chaque version :**
 - Grand tourisme populaire qui mal « filtré » peut entraîner des dérives éthiques, morales et culturelles parmi une population encore première et pure ;
 - Ecotourisme plus ou moins cultivé qui peut être celui qui transforme le moins négativement la nature et les communautés avec toutes ses variations dans l'équité et le sens écologique;
 - Tourisme de grand luxe qui regarde tout haut et voudrait vivre Manhattan à Ndangane. Il passe sans trop s'arrêter ;
 - Tourisme pour nous aussi car il est grand temps que les opérateurs nationaux comme étrangers considèrent à son niveau, à ses goûts, à ses fonctions et à son pouvoir économique le tourisme du Sénégalais qui en basse saison avec des coûts étudiés pourrait mieux connaître son pays.
- **L'intégration :** qui permettrait d'associer plusieurs activités que permet le capital naturel : loisirs d'oisiveté ; pêche et plongées sous-marines ; nautisme et natation, chasse et recherches culturelles ; mélange des paysages ;
- **Attention aux déviances foncières et immobilières :** Il est possible qu'avant même qu'on le sache une bonne partie des territoires communaux ou des comités ruraux ait été aliénée. L'histoire du complexe Saly-Ngaparou renseigne sur la rapidité sournoise et nocive des achats de grandes propriétés et d'aliénations quasi définitives. Ce serait catastrophique dans ce département-ci.
- **Attention aux accès équitables et ouverts aux beautés de la nature :** Ce droit fondamental est fortement bafoué dans le Sénégal d'aujourd'hui où les Sénégalais sont de plus en plus orphelins de la mer et des cotes et bientôt de la mangrove et des bolons ;
- **Aux retombées économiques du tourisme** sur l'économie locale par des taxations appropriées et intelligentes et par la diversification des activités et circuits.

7.4. APPEL A DES EFFORTS DE DESENCLAVEMENT LIBERANT L'ECONOMIE DE LA REGION FONDEE SUR SES RESSOURCES

Développement rural et désenclavement, lutte contre la pauvreté et ouverture de l'espace et des horizons géographiques, génération des revenus, accès au marché régional et national, création d'emplois et ouverture des débouchés sont intimement interdépendants et présentent autant de défis au Département de Foundiougne. Le défi majeur que tout le monde met en exergue et souligne la primauté est le désenclavement de la zone du département de Foundiougne. Il y a ' axes majeurs à attaquer si l'on veut que l'agriculture du département se développe à tous les niveaux. Ces axes s'expriment ci-dessous:

- Se défaire de l'archaïsme qui bloque une route internationale d'importance majeure à l'état de mauvaise piste: Kaolack-Sokone-Toubakouta-Karang-Banjul;
- Désenclaver Foundiougne et desservir Djilor-Passy pour faciliter l'accès aux ressources naturelles du Djilor, du Jingili et du Niombato ;
- Assurer la jonction des Départements de Foundiougne et de Nioro par des transversales pour permettre au souffle économique et en particulier agricole, halieutique/piscicole de ces zones de s'exprimer pleinement ;
- Par un système de vedettes ou de petits bateaux multifonctionnels désenclaver les îles du Saloum pour rehausser leurs fonctions économiques à partir des produits de la pêche.

Avec de tels efforts les productions agricoles de l'ensemble du Département pourront aisément circuler dans le département mais aussi rejoindre d'autres circuits d'écoulement de la totalité de la production. Les produits de la pêche, de l'agroforesterie, les produits forestiers, les circuits de chasse et d'écotourisme pourront amplement se valoriser.

VIII. L'APPUI DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE.

Les défis de la zone du département de Foundiougne sont en partie pris en compte par les institutions de recherche du pays mais aussi, de façon plus rapprochée à travers leurs antennes installées dans les régions de Kaolack et de Fatick et davantage par les stations et centres progressivement installées dans le département même ou tout près du département. Il y a besoin d'un plus grand resserrement des questions du département en particulier en ce qui concerne les ressources littorales et marines, la problématique des sols salés, la question des ressources en eau et leur mobilisation, la gestion de l'important massif forestier de la zone. On notera en particulier :

Nioro et son PAPEM : qui avait pour vocation de valider les options de vulgarisation dans le sud ouest de l'ancienne région du Sine-Saloum ;

Keur Mama Lamine : un centre agricole qui devrait mettre au point des options techniques et de gestion qui devraient convenir pour le Département de Foundiougne ;

La Station forestière de Keur Matar, tout près à la limite des départements de Kaolack et de Foundiougne qui a bordé la problématique des plantations forestières dans cette zone ;

Le centre de Missirah pour l'étude des conditions des ressources et la mise au point des technologies de pêche et la formation des pêcheurs ;

Le projet UICN dit Programme de renforcement des capacités institutionnelles pour la gestion des ressources des zones humides en Afrique de l'Ouest dont la composante sénégalaise a beaucoup travaillé sur les ressources halieutiques, les mangroves et les zones attenantes. La continuation des acquis de ce projet sur la gestion des mangroves, la protection des ressources et la mise en place des saisons de repos, l'organisation de parcs communautaires ... Etc. doit être assurée par une relève institutionnelles nationale ;

L'UICN à Sokone: L'antenne de cette grande Organisation non gouvernementale internationale permettra de suivre les milieux naturels et les processus de dégradation ou de bonification qui les affectent. La contribution de l'Organisation sera surtout attendue dans i) la continuation des efforts relatifs à la gestion des zones humides du Département de Fatick ; ii) la contribution à l'appui scientifique du Parc National du Delta du Saloum ; iii)

aux activités de conservation marine et côtière et à la gestion des aires de repos biologique qu'elle a contribué à créer ; iv à la promotion d'activités de conservation et de génération de revenus sur la base d'une bonne gestion des ressources naturelles des terroirs, en collaboration avec les autres services du Développement rural.

IX. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS A SOUMETTRE

Elles ressortent naturellement des conclusions auxquelles ont abouti les sections du présent document. Elles sont rappelées et élargies dans les lignes qui suivent ;

9.1. Pour la Réhabilitation de l'Agriculture, de l'Elevage, de la Forêt et de la Pêche dans le Foundiougne.

- ❖ Le renforcement et l'élargissement de la transformation et de l'augmentation des plus values de la production halieutique.
- ❖ Renforcement et modernisation de l'extraction saline
- ❖ La relance de l'aventure de l'anacarde
- ❖ L'organisation de l'arboriculture fruitière dans un département qui peut en être le paradis avec l'aménagement des grandes mares et des bolons d'eau douce du Sud pour une irrigation des terres riches
- ❖ La réorganisation du programme agricole départemental
- ❖ L'amélioration du financement du développement agricole et des micro-finances.

9.2. Des suggestions sur l'amélioration du financement du secteur primaire dans le Département.

Le département offre de nombreuses possibilités de développement du petit maraîchage et des jardins de bas-fonds qui existent en grand nombre. Les PAMECAS et Mutuelles devront être vigoureusement développées et des modalités de petits prêts plus souples mises en place.

9.3. Pour des circuits de distribution et de commercialisation plus performants dans un Département plus intégré au tissu national.

- ❖ Désenclavement primaire du Département en ouvrant les liaisons principales par des réparations et la construction des axes stratégiques de l'ensemble du Département de Fatick, en d'autres termes :
 - Se défaire de l'archaïsme qui bloque une route internationale d'importance majeure à l'état de mauvaise piste: Kaolack-Sokone-Toubakouta-Karang-Banjul;
 - Désenclaver Foundiougne et desservir Djilor-Passy pour faciliter l'accès aux ressources naturelles du Djilor, du Jingili et du Niombato ;
 - Assurer la jonction des Départements de Foundiougne et de Nioro par des transversales pour permettre au souffle économique et en particulier agricole, halieutique/piscicole de ces zones de s'exprimer pleinement ;
- ❖ Imaginer et mettre en œuvre des liaisons interinsulaires et le désenclavement de l'ensemble du groupe des îles par des vedettes rapides.

9.4. Sur la promotion d'unités industrielles ou d'organisations locales de transformation des produits agricoles du cru sur la base de diverses phases comprenant:

- ❖ L'amélioration de la production agricole comme base de départ ;
- ❖ Le développement des potentialités de micro entreprises agroindustrielles sur la base
 - Des productions agricoles riches ;
 - De la reprise des recherches et discussions et recherches de promoteurs pour les activités de décorticage de l'anacarde, de production de boissons fraîches et de développement du CNSL;
- ❖ Le développement de l'extraction saline et des possibilités de développement de micro industries sur la base du sel ;

9.5. Protéger l'environnement, promouvoir le Tourisme et sauvegarder les Valeurs culturelles et de Sociétés.

Référence particulière sera faite :

- ❖ Sensibiliser les édiles sur les graves problèmes de déchets liquides et solides qui se profilent à l'horizon des bourgs et villes : considérer l'organisation de conférences et symposiums sur les grands problèmes de nuisances et pollutions urbaines dans le département ;
- ❖ A la politique et au choix du type de tourisme ;
- ❖ A l'intégration des activités et à l'élargissement de la base des activités et des ressources ingérées dans l'économie locale ;
- ❖ A l'accès équitable et ouvert aux beautés de la nature minimisant les droits exclusifs et les espaces clos ;
- ❖ Protéger les terres et faire éviter les déviances foncières et immobilières transférant le domaine aux étrangers de façon illégale.

9.6. Rapprocher les Techniques et Sciences des différents secteurs aux besoins du Département.

- ❖ Renforcer le dispositif scientifique et technique existant dans la région et revisiter et valoriser les acquis qu'ils ont pu obtenir;
- ❖ Créer des opportunités de recherche et développement sur le sel ;
- ❖ Promouvoir l'étude des écosystèmes du littoral avec référence particulière à la ligne de cote, aux mangroves et aux tann.

La situation de l'Education

Dans le Département de Foundiougne

« *Le défi de la scolarisation et de la qualité de l'éducation.* »

I. Introduction

La tenue des Assises nationales est intervenue dans un contexte où l'école sénégalaise connaît des difficultés de toutes sortes. Mais pour répondre à l'esprit des dites Assises, nous n'aurons pas, dans le cadre de la présente contribution, à faire du nihilisme béat en dehors de toute proposition, tout comme nous n'aurons pas la prétention de pouvoir « régler tous les problèmes » que pose le développement du système éducatif dans le Département de Foundiougne.

Mais nous voulons être objectifs, c'est pourquoi nous reconnaissons que ces problèmes sont réels et qu'ils sont sensiblement les mêmes dans toutes les circonscriptions scolaires du pays. Sinon qu'est ce qui expliquerait les grèves et autres perturbations récurrentes qui sont observées dans le secteur de l'éducation et qui inquiètent profondément les parents que nous sommes ?

II. Quelques aspects de la situation générale actuelle

En dépit des efforts appréciables consentis par les pouvoirs publics depuis l'indépendance, l'éducation au Sénégal connaît encore quelques difficultés, notamment dans ses orientations et son fonctionnement actuels.

L'option de massification tous azimuts est constante dans tous les sous secteurs de l'éducation depuis bientôt une décennie.

Cette situation se manifeste dans la « Petite Enfance » notamment dans l'implantation des Cases des Tout Petits, par « une approche par l'offre ». L'ouverture d'une CTP n'obéit pas toujours à une demande basée sur une étude du milieu assez sérieuse et sur la carte préscolaire, permettant d'identifier toutes les potentialités et les contraintes propres à la localité d'accueil. Au contraire, elle est souvent le fruit de négociations qui jurent d'avec les objectifs de préscolarisation dans le milieu.

Au niveau de l'élémentaire et du moyen – secondaire, on ouvre à tous bouts de champs, des écoles et des collèges (de proximité), sans beaucoup se soucier du minimum exigible pour des enseignements/apprentissages de qualité. Entre 2003 et 2007 par exemple, l'on note une augmentation globale de 81.5% des établissements abritant un premier cycle du secondaire. Ceci a nécessairement pour conséquence, une prolifération des abris provisoires.

En 2007, on comptait dans le pays, 3924 salles classe fonctionnelles dans le primaire, casées dans des abris provisoires dont 343 dans la région de Fatick.

Et la plupart du temps, ce qui était considéré comme du provisoire reste longtemps dans cet état au grand dam des enfants qui sont exposés aux intempéries et aux maladies.

Les déficits en tables bancs fait que les élèves sont à l'étroit dans les classes. Souvent ils sont assis à 3 ou à 4 par table, s'ils ne sont pas simplement sur des troncs d'arbre ou sur des nattes à même le sol.

L'école souffre aussi de la forme actuelle de recrutement des personnels enseignants, les vacataires notamment. Ces types d'enseignants sont pour la plupart, envoyés dans les classes sans la moindre initiation pédagogique. Il suffit d'être titulaire du Baccalauréat ou plus pour se voir confié la responsabilité de « former » des cohortes de potaches. Dans bien des lycées, surtout dans l'intérieur du pays, là où le niveau du cycle requiert des professeurs titulaires du CAES (Niveau maîtrise), des vacataires titulaires du DUES 1 ou du DUES 2 enseignent les mathématiques dans les classes de Terminales « S ». Sûrement, les lycées de Foundiougne et de Sokone ne sont pas à l'abri de ce fléau.

A l'élémentaire, la situation est sensiblement meilleure parce qu'ici les volontaires (VE) sont, au moins, envoyés dans les Ecoles de Formation d'Instituteurs (EFI) pour y subir une formation initiale de six mois. Toutefois le recours au **quota sécuritaire**, sous prétexte qu'il permet de combler des déficits de personnels pour éviter de **fermer des classes faute de maître**, biaise la pratique de l'équité dans le recrutement.

Et pourtant à partir de 1997 le Sénégal est éligible à l'Initiative Spéciale des Nations Unies pour l'Education aboutissant à la conception et à la mise en œuvre du PDEF qui entame aujourd'hui (avec quelques retards, il est vrai) sa troisième phase de mise en œuvre. Lequel programme a bien planifié ses réalisations sur dix (10) ans en termes de constructions scolaires, de recrutement et de formation d'enseignants, de dotation en manuels et autre matériel didactique, de décentralisation de la gestion et du pilotage du système...

Le temps réservé à la présente communication, ne suffit évidemment pas pour exposer tout ce qui interpelle les citoyens que nous sommes et qui justifie davantage la nécessité de se pencher sur la situation de l'école en vue de proposer quelques pistes de sortie de crise.

III. Aperçu de la situation de l'éducation dans le Département de Foundiougne.

Le Département de Foundiougne a trois caractéristiques d'ordre géographique qu'il est important de prendre en compte dans l'analyse.

Non seulement, notre département comporte une partie terre ferme et une partie insulaire, mais également il est frontalier à un pays anglophone. Cette situation a forcément une influence sur l'évolution de son système éducatif.

III. 1/ l'Accès

III.1.1 – Dans la Petite enfance

La situation institutionnelle de la Petite enfance est assez complexe en ce sens que sa gestion est partagée entre la Direction de l'Education Préscolaire qui dépend du Ministère de l'Education chargé du Préscolaire, de l'Elémentaire et du Moyen, et l'Agence Nationale de la Case de Tout Petits (ANCTP), logée à la Présidence de la République ; ce qui pose un réel problème d'implication des autorités académiques dans le choix des sites et la planification des constructions des CTP(Cf. rapport – bilan 2006/2007 IA de Fatick). Cette situation fait qu'il a été difficile d'obtenir des données fiables agrégées au plan départemental.

Ce qu'il faut retenir c'est que les structures de prise en charge de la petite enfance sont très modestes dans la Région de Fatick. Il n'existe que vingt huit (28) Cases des Tout Petits

(Soit 10% du total national), 18 écoles maternelles, 50 garderies et point de Case Communautaire en 2007. L'effectif total de ces structures est de 5371 enfants dont 51.13% de filles pour un taux brut de préscolarisation (TBPS) de 6.44%, plaçant la région à la 7^{ème} place au niveau national. Seize (16) de ces Cases sont encore sous abri provisoires.

Le département de Foundiougne compte au total 10 (dix) CTP. Celle de Toubacouta est en état de délabrement très avancé. L'école Maternelle de Djilor Saloum est logée au Foyer des Femmes depuis des années.

Outre ces difficultés de fonctionnalité, les principaux problèmes que rencontre la gestion de ces structures, c'est leur accès presque impossible par tous les enfants en âge de les fréquenter. Dans les villes, souvent elles sont implantées à des lieux assez excentrés et donc injoignables par les enfants dont les parents n'ont pas les moyens de locomotion adéquats. Dans les villages, elles ne peuvent être fréquentées que par les enfants qui résident dans la localité où elles sont implantées. Par exemple, la CTP de Dionewar ne peut accueillir ni des enfants de Falia ni des enfants de Niodior. C'est la même chose pour les enfants de Némanding ou de Dielmo qui ne peuvent pas fréquenter la CTP De Toubacouta. Cela pose un problème de démocratisation de l'accès au préscolaire.

De plus, beaucoup d'Animateurs polyvalents de ces structures rencontrent des difficultés à prendre part aux cellules de d'animations pédagogiques du fait de l'enclavement de leur village d'exercice. Il se pose donc un problème de nivellement des capacités des personnels d'encadrement.

III.1. 2 – Dans l'Elémentaire

La circonscription scolaire de Foundiougne compte aujourd'hui 218 écoles élémentaires dont 01(une) seule école privée ; ce qui équivaut à 03% du nombre total d'écoles publiques au Sénégal. 758 salles de classes dans ces écoles sont des abris provisoires.

La part du privé dans les effectifs est très négligeable : 0,04% par rapport au niveau national ; or pour atteindre les objectifs de scolarisation universelle en 2015, le PDEF prévoit un apport global du privé de 11.7% en 2006.

Quatre vingt dix huit (98) des écoles primaires du Département ont un cycle incomplet, c'est-à-dire ont moins de six (6) classes. L'environnement des apprentissages est peu reluisant, avec seulement 30 écoles (soit 14% des 217 écoles du public) qui disposent de clôture, 87 de points d'eau (robinet ou puits) et 94 équipées de sanitaires (latrines ou toilettes). Ces équipements connexes sont souvent très précaires et souffrent d'un manque d'entretien qui entrave à bien des égards leur fonctionnalité. Il s'y ajoute le non respect des engagements signés par les entrepreneurs, pour diverses raisons. Par exemple, les 414 salles de classe prévues dans le BCI décentralisé en 2006/2007, n'ont pas été construites. Là où les constructions sont effectives la qualité des ouvrages est souvent déplorable :

(2 salles de classe de l'école Boustane Lô, Iden de Gosass , écroulées en août 2008.)

Vingt sept (27) des écoles du département de Foundiougne se trouvent dans les îles du Saloum dont 21(vingt et une) dans l'Arrondissement de Niodior et 06 (six) dans les îles de l'Arrondissement de Toubacouta. La situation géographique et surtout l'environnement des apprentissages dans ces localités, posent de sérieux problèmes de gestion mais aussi d'encadrement des personnels, en ce sens que certains équipements nécessaires à des enseignements/apprentissages de qualité font face aux réalités de la nature.

Par exemple, du fait de la position « à fleur de peau » de la nappe phréatique dans beaucoup d'îles, les toilettes ne sont installées dans l'école. Généralement elles sont construites sur pilotis, assez loin de l'établissement. Ceci entraîne une perte considérable dans le temps d'apprentissage des enfants (prolongement des récréations, etc.).

Les effectifs globaux du Département sont encore en deçà du potentiel d'enfants en âge scolaire. C'est cette réalité qui explique certainement le nombre assez réduit (tant mieux !) des Classes à Double Flux (CDF), au nombre de onze (11) pour 1034 élèves, au moment où l'Iden de Fatick en compte soixante quatre (64) pour 6123 élèves.

Par contre les classes multigrades (un maître en charge deux cours différents dans un seul local) sont très nombreuses, 207classes, quand l'Iden de Fatick n'en dispose que de 23.

L'importance notée dans les abandons, notamment chez les filles, trouverait en grande partie, son explication dans la proximité avec la Gambie qui accueille souvent, beaucoup d'écolières du département qui ne reviennent pas, au terme des vacances scolaires, après y avoir séjourné comme techniciennes de surface.

L'autre problème que connaissent les écoles de la frontière, c'est le flux important d'enfants Sénégalais qui fréquentent les établissements de ce pays voisin. Beaucoup d'enfants des Communautés rurales de Keur Samba Guèye, de Keur Saloum Diané et des environs de Karang, mais surtout des îles de Djinack, sont inscrits dans les écoles Gambiennes. Cette situation assez grave pour nos populations s'explique par les différences remarquables dans l'offre éducative entre les deux pays. Il n'y a pas de commune mesure entre les écoles qui sont implantées dans les villages gambiens de la frontière, toutes construites en dur, disposant de cantines scolaires, de points d'eau et d'assistance médicale pour les enfants, et celles de nos villages, qui sont généralement sous abris provisoires et souvent dépourvues de tout.

III.1. 3 – Dans le Moyen/Secondaire

Il existe aujourd'hui deux (02) lycées dans le département. Ils sont localisés dans les Communes de Foundiougne et de Sokone. Certains collèges comme ceux de Niodior, Djilor Saloum et Passy sont en passe d'acquiescer ce statut. On y a ouvert des classes de Seconde en 2007.

En ce qui concerne l'enseignement moyen, le Département de Foundiougne compte dix huit (18) collèges publics dont plusieurs sont encore sous abris provisoires depuis quelques années déjà, du fait des lenteurs constatées dans la réalisation des constructions prévues dans les programmes du BCI. Beaucoup de classes du BCI 2006 attendent encore d'être terminées et livrées. (cf. apport académique de 2006).

Par contre, les collèges construits ou réhabilités dans le cadre du partenariat avec l'USAID/PAEM, sont terminés et bien équipés. Il s'agit des CEM de Diossong, de Bassoul et de Soum, construits pendant la première phase, de Dionewar (construit), de Niore Alassane Tall et de Keur Samba Guèye (réhabilités) au cours de la deuxième phase.

Pour l'année académique 2008/2009, il est autorisé l'ouverture d'un Collège à Néma Nding.

En 2005 le nombre d'élèves fréquentant les Collèges d'Enseignement Moyen était de 4565. Cet effectif est passé à 5463 en 2006 et se situe en 2007 à 5263. On constate une baisse de 200 élèves entre 2006 et 2007, qui s'expliquerait par les abandons liés le plus souvent, aux difficultés que rencontrent les parents dans la prise en charge des enfants qui étudient loin des villages d'origine. La région de Fatick était à 8.1% de taux d'abandon en 2005/2006 devançant la région de Louga (8.2%) et la région de Dakar (10.3%). Alors que la moyenne nationale la même année était de 7.5 %.

La part du privé dans les effectifs est non seulement très faible mais elle connaît une évolution en dents de scie : 430 élèves en 2005, 450 en 2006. Elle tombe à 269 élèves en 2007.

Autant l'Etat a fait des efforts dans l'ouverture des collèges, autant le nombre de lycées est encore très insuffisant. La politique de proximité ne sera réellement efficace que quand, entre autres, il sera suivi d'un développement conséquent du cycle secondaire. Sinon nous allons assister au retour des difficultés vaincues avec le système de rapprochement des établissements avec familles. Par exemple, les élèves qui réussissent au BFEM à Keur Samba Gueye, à Missirah ou autres sont obligés de se rendre à Sokone pour s'inscrire en 2nd. Ceux qui venaient de Bassoul ou de Niodior étaient généralement orientés à Foundiougne, avant 2007.

III. 2 / La Qualité

III. 2.1 – Dans l'Elémentaire

Les problèmes que connaît le Département dans la promotion de la qualité de l'éducation sont sensiblement les mêmes partout dans la région de Fatick.

Les piliers qui soutiennent la qualité des enseignements/ apprentissages sont essentiellement : **la formation des enseignants, les curricula et l'environnement scolaire**. Ces trois intrants sont des déterminants très forts pour assurer de bons résultats scolaires. Il faut à y jouter, le développement des Projets d'écoles, la gestion du temps d'apprentissage et le leadership du directeur d'école. C'est sur la base de la combinaison des acquis dans ces différents domaines qu'il faut apprécier les rendements notés dans les écoles primaires. Or de ce point de vue, il reste encore des choses à faire dans notre Département.

Selon le rapport de l'Inspection d'Académie de Fatick, présenté lors de la rencontre- bilan de Saly (Mbour) en Août 2008, « la mise à l'essai du curriculum de l'éducation de base se passe bien dans la région..., 185 écoles sont concernées avec 316 maîtres formés à l'approche curriculaire ». Mais en attendant sa généralisation, la plupart des écoles pratiquent les Evaluations Standardisées, basées sur des Progressions Harmonisées. En d'autres termes, toutes les classes d'un même niveau, font en même temps les mêmes acquisitions (leçons) et par conséquent, font les mêmes épreuves d'évaluation (compositions) au même moment et pour tous les élèves.

Pour ce qui est de l'environnement de travail, nous avons indiqué plus haut, qu'il n'était guère propice à des apprentissages de qualité, car la plupart des écoles ne sont pas suffisamment attrayantes encore moins sécurisées.

En 2007, la région de Fatick a déroulé 39 Projets pédagogiques d'Écoles (pour 58,5 millions CFA) dont 26 dans la circonscription de Fatick, 13 dans l'Iden de Gassas et pas un seul pour le Département de Foundiougne. Il semble que les Projets élaborés par les écoles du département n'ont même pas été validés.

Toujours selon le rapport de l'IA, le département de Foundiougne a perdu plus de 300 heures de travail (419 heures réalisées sur 800 attendues), ce qui représente une perte énorme dans le quantum horaire requis et par conséquent pénalise les élèves lors des évaluations nationales.

Pour ce qui est de la disponibilité des manuels scolaires au CI/CP, la situation dans la région de Fatick sur le ratio manuels/élève, donne le tableau suivant en 2007: Lecture : 1 ; calcul : 0,6 autres : 0,1

Le taux de redoublement qui est de 10,91 % dans la région, est estimé à 12,34% dans le Département de Foundiougne en 2007/2008.

Quant au ratio inspecteur/maître, il est de 1/300 dans la région et de **1/292** pour le département ; ce qui rend très difficile l'encadrement pédagogique des enseignants.

La situation des manuels scolaires donne le visage suivant :

Au, CE/ calcul : 0,5 ; géographie : 0,3 ; histoire : 0,3 ; lecture : 0,6 ; sciences d'observation : 0,3. La situation est quasi similaire pour la dernière étape (CM). La valeur de ces intrants de qualité a certainement influé sur les résultats au CFEE (39.46% en 2004, 51.02% en 2005, 68,33 en 2006.. et 51,04% en 2007). Quant à l'entrée en sixième, elle présente un visage similaire.

Ces résultats, en dents de scie, sont toujours en deçà de la moyenne nationale.

III. 2.2 – Dans le Moyen /Secondaire

Ces trois dernières années les performances scolaires se présentent en dents de scies dans le Département, aussi bien au Baccalauréat qu'au BFEM, à l'image de ce qui est constaté au niveau de la région, à savoir ; bac : **56.70%** en 2006, **64.55%** en 2007 et **60.92%** en 2008.

Pour le BFEM : **35.32%** en 2006 ; 41.41% en 2007 et **26.19%** en 2008.

Il faut noter que les difficultés de mobilité des Inspecteurs de Spécialité, ainsi que des Conseillers Pédagogiques Itinérants, chargés de l'encadrement et de la formation continue des professeurs, expliquent en partie la situation des rendements scolaires dans la région et notamment dans le Département de Foundiougne qui n'a qu'un seul véhicule et n'a plus de pirogue fonctionnelle pour visiter les établissements situés dans la partie insulaire (Niodior, Bassoul et Dionewar.)

III.3/ La Gestion

La deuxième phase du PDEF, consacre la décentralisation de la gestion du système éducatif. L'essentiel des moyens de fonctionnement des écoles et des établissements du Moyen/ Secondaires sont mobilisés à partir de l'Académie qui a les prérogatives d'exercer son contrôle administratif et pédagogique sur les chefs d'établissement et sur les Iden.

III.3.1 – Dans l'Elémentaire

Il se pose un problème crucial au niveau du Département. C'est celui du fonctionnement des organes départementaux et locaux de gestion de l'éducation (les CLEF et les CDCS). Ce laxisme des organes fait que les acteurs de l'école que sont les Associations de Parents d'élèves, les équipes pédagogiques, les Comités de gestion, les élus locaux, les Organisations de développement à la Base ne parlent toujours pas le même langage quand il s'agit de traiter des questions de l'éducation.

Or ces différents partenaires sont sensés synchroniser leurs efforts dans une dynamique de gestion participative des écoles.

C'est pourquoi, les collectivités locales (Conseil Régional, Conseils Municipaux, et Conseils Ruraux) à qui l'Etat a transféré ses compétences en matière de réhabilitation des écoles, de mise à disposition des personnels d'appoint, des fournitures scolaires, etc. ne jouent pas correctement leurs rôles. Ceci entraîne des *retards considérables dans le démarrage des cours, à l'ouverture des classes.*

III.3.2 – Dans le Moyen/Secondaire

Pour l'essentiels les problèmes évoqués à l'élémentaire sont les mêmes au niveau de tous les autres sous secteurs.

IV. Recommandations

Pour relever le défi d'une école performante dans notre Département, il faudrait :

Au niveau de l'accès :

- Faire des collectivités locales les principales responsables de l'enrôlement des enfants en âge scolaire (recrutement au CI) ; l'administration et les autorités scolaires ne venant qu'en appoint. (Lancer ce défi national à partir de Foundiougne).
- Faire prendre en charge effectivement par les collectivités locales, leur part dans les constructions et la réhabilitation des écoles et des ouvrages connexes ainsi que les charges liées aux factures d'eau et d'électricité des établissements
- Rechercher des partenariats pour développer davantage l'environnement scolaire (construction de murs de clôture, de toilettes séparées filles/garçons, édifier des bois d'école, des cantines scolaires...) pour rendre les écoles plus attrayantes et plus propices à des enseignements/apprentissages de qualité
- Mettre en place et faire fonctionner systématiquement des structures opérationnelles de concertation et de suivi entre les différents acteurs de l'école (APE, Elus, Administration, Syndicats, ONG intervenant dans le secteur de l'éducation, ASC...)
- Renforcer les lycées (cf. la carte scolaire de la région)
- Diversifier l'offre éducative (école franco arabes, alphabétisation, Ecoles Communautaires de Base, éducation religieuse, etc.) pour vaincre les poches de résistance à l'école classique.
- Opérer une discrimination positive en faveur des écoles de la frontière, en termes de construction, de réhabilitations de salles de classe et de remplacement d'abris provisoires
- Développer des innovations dans les stratégies de mobilisation sociale en faveur de l'enrôlement des filles dans les écoles élémentaires et leur maintien jusqu'au bout de leurs cursus
- Planifier l'implantation, d'ici à 2015, d'un 01 (un) CETF à Sokone, 01(un) à Toubacouta et 01(un) à Niodior pour promouvoir la formation professionnelle dans le Département
- Ouvrir un Lycée Technique dans le Département
- Inciter les opérateurs en Alphabétisation à investir les zones frontalières (CR de Keur Samba Guèye, Keur Saloum Diané...) pour renforcer l'éducation des adultes et les aider davantage (dans le cadre de l'alphabétisation fonctionnelle) à revigorer leur sentiment nationale.

Au niveau de la qualité de l'éducation

- Encourager la suppression du recours au quota sécuritaire dans le recrutement des enseignants
- Renforcer et diversifier la dotation logistique de l'inspection départementale pour faciliter le suivi /accompagnement des maîtres et des professeurs dans le cadre de leur formation continuée

- Inciter les élus locaux à mettre en place et à temps les fournitures scolaires et le matériel didactique pour éviter les pertes dans le quantum horaire, imputables des démarrages tardifs des cours
- Trouver des mécènes (ou autres partenaires) prêts à appuyer financièrement des cours de renforcement et des stratégies d'encadrement des élèves des classes de Terminale des lycées du Département, candidats au concours Général, pour booster l'excellence et positionner le département dans l'échiquier national
- Favoriser le développement des bibliothèques et « coins de lecture » dans les établissements et dans les quartiers pour créer les conditions d'un environnement lettré.
- Renforcer les capacités des équipes pédagogiques, notamment en compétences d'élaboration de Projets d'école et Projets d'établissement
- Opérer une discrimination positive en faveur des écoles de la frontière au moment des dotations en manuels, en fournitures scolaires et en matériel didactique

Au niveau de la gestion :

- Créer les conditions d'un fonctionnement réel des organes de gestion du PDEF pour assurer la concertation indispensable à une gestion optimale des établissements
- Faire fonctionner réellement les Comités de Gestion des Ecoles et des Etablissements (CGE)
- Développer des partenariats dans le cadre de jumelages et/ou de la coopération décentralisée pour équiper les établissements en TICE (Technologies de l'Information et de la Communication appliquées à l'Education).
- .Traiter sérieusement (Gouverneurs, Préfets IA/ IDEN) et à temps les plateformes revendicatives locales, et rechercher le maximum de consensus avec les enseignants pour instaurer un climat de paix durable dans les écoles

V. mesures à prendre pour la réalisation des recommandations

1- Renforcer conséquemment les ressources allouées à l'éducation dans le Département de Foundiougne, tant par l'Etat que par les collectivités décentralisées

2- Promouvoir une politique rigoureuse et planifiée de développement local afin de sortir les populations de la pauvreté et augmenter leur capacité de gestion participative de l'éducation.

3- Entreprendre une campagne d'information et de conscientisation des populations et des divers responsables locaux (autorités coutumières, religieuses, notabilités...) sur les rôles qu'ils peuvent et doivent jouer pour appuyer la scolarisation des enfants (des filles en particulier) et encadrer leur éducation, en relation concertée avec les autorités scolaires et les associations de parents d'élèves.

Il serait bon d'aborder les questions suivantes de manière plus approfondie:

- La situation de l'enseignement mathématique et scientifique plus généralement et la nécessité urgente de promouvoir cet enseignement pour un développement scientifique et technologique indispensable en ce troisième millénaire.
- Les déperditions scolaires: statistiques et analyse des causes spécifiques dans notre département
- La situation de la scolarisation des filles
- Le problème des enfants déscolarisés de l'école élémentaire et de l'enseignement moyen, cohorte importante qui alimente le flux de l'exode rural ;

Ne pourrait-on pas envisager une certaine formation professionnelle d'ouvriers, de pêcheurs, d'artisans et de pasteurs modernes pour pourvoir au développement local?

Les énormes ressources budgétaires consacrées à une structure coûteuse et peu démocratique comme la Case des Tout Petits pourraient y être affectées.

Toutes ces interrogations sont autant de questions importantes que les consultations citoyennes pourraient agiter dans l'objectif de faire des propositions intéressantes pour l'avenir de l'école dans le Département.

Fait à Foundiougne le 8 octobre 2008

Contribution sur Jeunesse et Sport

Introduction

Le rôle et la place de la jeunesse dans le processus de développement de notre pays semblent être cernés et très tôt compris les pouvoirs publics. En 1966 le conseil économique et social d'alors constatait : « Il n'est aucune politique sociale et économique qui ne doive tenir compte du phénomène Jeunesse. Le développement harmonieux du pays passe d'abord par l'intégration heureuse de cette jeunesse à la communauté nationale. Si cette intégration est manquée, il n'y aura pas de développement et il n'y aura pas d'avenir pour le Sénégal en tant que nation ».

Depuis, beaucoup de politiques ont été initiées, malheureusement au niveau du département, elles n'ont pas eu les résultats escomptés. Les jeunes sont pour la plupart sans emploi. Tandis que beaucoup d'autres sont victimes de la mer dans les opérations communément appelés « Barça ou Barsaxe » (immigration clandestine).

L'intervention de plusieurs départements ministériels dans le secteur de l'éducation populaire et de la jeunesse a réduit le champ d'intervention du département de la jeunesse et de l'emploi des jeunes.

Toutefois, le document de réduction de la pauvreté ; qui repose sur une croissance redistributrice et la satisfaction des besoins de bases des populations pauvres devrait améliorer très sensiblement les conditions des vies des jeunes. Ce qui malheureusement encore n'est pas le cas à Foundiougne.

Quant aux activités physiques et sportives, elles constituent incontestablement un phénomène populaire mondial qui ne laisse aucune nation indifférente.

Le Sénégal est inscrit au mouvement sportif international dès notre accession à l'indépendance. Il s'agit là d'une voie de rapprochement des hommes et de paix entre les peuples.

Au plan national le sport constitue un moyen d'éducation, de formation et d'épanouissement de notre jeunesse. Il se présente aussi comme un puissant levier économique, participant à la création de richesse et de lutte contre la pauvreté et le chômage (emploi spécifique : animateurs entraîneurs). La pratique sportive vise aussi l'amélioration de la santé physique et morale et participe à l'amélioration de la qualité de vie et de la cohésion nationale.

On peut enfin retenir que depuis 2000, le gouvernement de l'alternance a scindé l'ancien département de la jeunesse et des sports en deux entités distinctes :

- Le Ministère des sports et des loisirs
- Le Ministère de la jeunesse et de l'emploi des Jeunes.

Cette restructuration du secteur devrait favoriser l'autonomie et l'éclosion de chaque secteur.

JEUNESSE

A 1 ETAT DES LIEUX

Le département dispose

- un service départemental
- un Centre départemental d'éducation populaire et sportive
- 02 Complexes culturels Communaux
- 07 Foyers des Jeunes : Djilor, Djirnda, Niodior, Bassoul, Touba Couta, Nioro Alsanne Tall et Keur Saloum Diané.
- 02 Maisons à Outils- Foundiougne (transformation halieutique) et Touba Couta (Menuiserie bois)
- D'un partenariat avec la coopération française et espagnole
- D'une bibliothèque
- De structures d'animation et de formation : ODCAV scouts et guides – Festival de Foundiougne (Fesfou) – les collectivités éducatives – vacances citoyennes
- Cent quatre vingt sept (187) associations reconnues et vingt deux en cour de reconnaissance
- Disponibilité de fonds (fonds de dotation) et de ligne de crédits (Budget Ministère)

- Présence dans le département des volontaires de l'agriculture (VAGRI) au nombre de dix (10) et des collectivités éducatives (VASE) 02 deux.

A 2 IDENTIFICATION DES PROBLEMES MAJEURS

La forte prégnance de la pauvreté en milieu jeune et le taux de chaînage très élevé constituent entre autres des contraintes à lever pour un plein épanouissement de notre jeunesse.

On peut aussi retenir :

- le déficit réel en ressources humaines spécialisées – 01 seul cadre du ministère (le chef du service départemental)
- aucun moyen de locomotion (terre-mer)
- vétuste des infrastructures de jeunesse
- manque d'équipements adéquats
- absence de centre conseils pour adolescents et de centre de dépistage volontaire et anonyme (CDVA) du Sida
- absence d'espaces jeunes
- difficile accès des jeunes au système de financement
- non fonctionnalité encore des maisons à outils
- vie sexuelle des adolescents très actives et peu protégée

A3 PROPOSITIONS ALTERNATIVES

Le ministère de la jeunesse et de l'emploi des jeunes devrait mettre à la disposition des structures décentralisées les moyens humains, matériels et financiers permettant une meilleure prise en charge des difficultés, besoins et aspirations de la jeunesse.

Dans le département de Foundiougne on pourrait envisagé :

- l'affectation de ressources humaines compétentes en nombre : au moins un agent par arrondissement
- la réhabilitation du CDEPS et des foyers des jeunes
- la construction d'espace jeune
- la mise en place de centre conseil pour adolescent et de dépistage volontaire et anonyme du Sida
- la mise a disposition du service départemental de moyen logistique (terre-mer) pour un encadrement plus rapproché de la population juvénile
- faire bénéficier le département de volontaires du service civique national pour assurer la promotion sociale et économique des jeunes (agriculture élevage pêche)

La santé des jeunes doit être préservée.

Aussi, l'état et les collectivités locales en relation avec les partenaires au développement devraient faciliter au mieux l'accès des jeunes au crédit, mais aussi à la terre dans le département de Foundiougne.

Ensuite nous pensons qu'avec l'équipement et la mise à disposition des maisons à outils, le renforcement des capacités techniques et professionnelles des jeunes trouvera un champ d'éclosion pour la promotion de leur emploi notamment dans le secteur de la pêche et de l'artisanat.

Enfin une politique permettant aux jeunes de s'approprier les NTIC est indispensable pour leur insertion harmonieuse dans la société de demain.

B / SPORTS

B-1 ETAT DES LIEUX

- Situation du personnel

- 01 Chef du service départemental
- 01 agent contractuel
- 01 Secrétaire recruté parmi les stadiers
- 09 enseignements optionnaires

- **Matériel**

Aucun équipement digne de ce nom
Pas de moyens logistiques (mer ? terre)

- **Crédit :**

- 4 696 014 quatre millions six cent quatre vingt seize mil quatorze francs
- 3 695 014 fonds de dotation Mairie
- 1 000 000 Budget ministère des sports

- **Structures de coordination**

- Mise en place de huit districts
- Hand-ball CDP lutte
- Foot-ball Pétanque
- Natation et régates Canoe Kayack et pêche
- Voile Randonnée pédestre
- Autres activités
Festival de Foundiougne (volet sportif)
Activités sportives Scolaires et Universitaires UASSU
- Les Clubs
- Six clubs dont trois en cour de reconnaissances
 - Les ASC : Associations Sportives et Culturelles
Total : Trente huit
Zone de Foundiougne (08) huit ; zone Sobone 08
Zone de Djilor Passy (16) seize ; zone Touba Couta 05
 - Ecole de sports
Total (12) douze
Foot ball 08 Volley ball
Basket ball 02 Hand ball
 - Infrastructures
- Le service départemental de Foundiougne n'est pas encore constitué- une maison conventionnée a été mise à la disposition du service. Son état de délabrement le rend indigne d'une administration.
- 06 Stades
- 04 arènes
- 08 plateaux multifonctionnels
- 14 terrains aménagés pour le foot-ball

B-2 IDENTIFICATION DES PROBLEMES MAJEURS

Les difficultés et contraintes auxquelles sont confrontées les activités physiques et sportives dans le département de Foundiougne sont partagées. Elles découlent essentiellement d'une absence de politique cohérente assortie de stratégie efficaces pour résoudre les problèmes de :

- formation de cadre d'une part ; et d'infrastructure d'autre part
- insuffisance des crédits alloués au fonds de dotation et aux infrastructures (BCI)
- insuffisance de l'implication des collectivités locales dans la mise en œuvre des compétences transférées notamment dans le domaine de la création d'infrastructure
- L'absence de stratégie pour la mobilisation de ressources extra-budgetaires
- L'inobservation des dispositions de la loi 84-59 portant charte des sports et relatives à la construction d'équipement collectif de sport
- Le service départemental est très mal logé et peu équipé

- Absence total de conseillers techniques départementaux ; ce qui rend impossible sinon très difficile le développement de certaines disciplines sportives
- Gestion des infrastructures sportives inexistantes faute de personnels et de moyens a cet effet
- Manque de moyens chroniques des clubs et ASC

B3 PROPOSITIONS ALTERNATIVES POUR LA RELANCE DU SECTEUR

- réservation et immatriculation des espaces réservés au sport en relation avec les Communes et Communautés Rurales
- équipement du service départemental
- redynamisation des structures de base : districts pluridisciplinaires, comite départementals, clubs
- construction du SD des sports a Foundiougne
- réalisation d'infrastructures sportives pour la pratique de compétition et cde masse
- stade départemental à Foundiougne de 3000 places
- stades de karang djilor niadjor toubacouta
- construction de plateau multifonctionnels : basket – handball volley-ball – tennis a cote de tous les lycées et CEM pour a la fois une meilleure prise en compte des activités physiques et sportives a l'école, et l'animation sportive
- achèvement de l'arène de lutte
- réhabiliter tous les plateaux déjà existants
- réhabiliter les stades de Sokone et de Passy
- aménagement de plans d'eaux pour la natation à Foundiougne Sokone Dionewar Betenty et Toubacouta
- aménagement d'aires de jeux pour le football et le volley-ball de plage
- aménagement de parcours sportifs à Foundiougne Sokone et Passy
- ✓ affectation de cadres en qualité et en nombre pour l'encadrement des jeunes :
- ✓ formation des officiels
- ✓ formation d'animateurs sportifs et d'entraîneurs de premiers degrés et d'arbitres
- ✓ renforcement des capacités des cadres du statut et hors statuts
- ✓ stages de réinsertion socio-économiques des anciens sportifs
 - Lutte contre Ist / Sida
 - Lutte contre le dopage et la toximanie
 - Création au niveau des CDEPS, et Foyer des jeunes d'un cyber-espace
 - La mise en place d'une zone WIFI au niveau du service Départemental et au niveau des foyers jeunes
 - Stage de formation des responsables de districts et mouvements associatifs à l'utilisation des NTIC
 - Organisation de régates : coupe conseil régional coupe du maire coupe sous préfecture Niodior
 - Organisation championnat de lutte
 - Cross de masse CDD – Mairie – Secteur informel

Le sport, à l'instar de tous les secteurs de la vie joue un rôle prépondérant dans le développement économique et social du pays.

Facteur d'éducation et de promotion il est, aussi un vecteur naturel de la santé d'un peuple.

Aussi souhaitons nous dans un esprit de justice et d'équité que les autorités en charge de ce secteur prennent les dispositions idoines afin que la jeunesse de ce département, particulièrement les sportifs puissent s'épanouir dans la discipline de leur choix.

Contribution sur Santé

Introduction

Malgré la détermination et la qualité des agents l'atteinte des objectifs nationaux et de l'OMS comme par exemple les OMD demeure problématique. Cette situation est liée à plusieurs facteurs dont l'inaccessibilité géographique et financière aux structures de santé, la disponibilité d'un personnel qualifié, la disponibilité du matériel et de ressources.

Couverture actuelle en infrastructure (Centre de sante / Postes de santé)

Le département de Foundiougne compte actuellement trois districts sanitaires :

Le district sanitaire de Foundiougne qui en plus de la commune de Foundiougne prend en charge l'arrondissement de Niodior,

Le district sanitaire de Sokone regroupant la commune de Sokone, la nouvelle commune de Karang et l'arrondissement de Toubacouta

Le nouveau district sanitaire de Passy qui a sous sa responsabilité les nouvelles communes de Passy et de Soum et l'arrondissement de Djilor.

Les districts sanitaires de Foundiougne et Sokone possèdent des centres de santé SOU (c'est à dire avec bloc opératoire pour chirurgie obstétricale). Cependant seul l'antenne de chirurgie obstétricale de Sokone fonctionne celle de Foundiougne étant bloquée pour des raisons techniques et de personnel.

Le district sanitaire de passy est une nouvelle création gérée par un médecin, le centre de santé occupe les locaux de l'ancien poste de santé. Cette situation est très inadaptée pour un centre de santé.

Selon les données issues du rapport de la « Situation économique et sociale de la région de Fatick Année 2006 » le district sanitaire de Sokone avec son centre de santé couvrait une population de 120.628 habitants et la couverture poste de santé population étant d'un poste pour 9.279 habitants. Au même, le centre de santé de Foundiougne prenait en charge une population estimait à 116.288 habitants avec une ration poste de santé population qui était d'un poste de santé pour 11.629 habitants. (Normes de l'OMS un centre de santé pour 50.000 habitants et un poste de santé pour 5.000 habitants en zone rurale et de 10.000 habitants en zone urbaine). Cette situation a favorablement évoluée pour Foundiougne qui en 2008 a vu l'érection de Passy comme district avec un centre de santé.

A cette insuffisance de la couverture en structures de santé, s'ajoute leur inaccessibilité géographique liée à l'existence de barrière naturelle comme la distance, l'existence de cours d'eau surtout pendant l'hivernage mais aussi l'insularité d'une bonne partie de la population. Cette situation rend difficile et par moment impossible le déplacement des populations isolées vers les structures de santé. Ainsi en plus de la population cible l'installation des structures de sante doit tenir compte de l'existence de barrière naturelle.

Même si les cases de santé sont utilisées parfois pour régler des problèmes de santé de la population et palier à l'insuffisance des postes de santé, elles ne sont pas reconnues par la pyramide du système de santé de l'OMS. Force est de reconnaître que la qualité des soins au niveau des cases de santé reste discutable, donc les cases ne peuvent pas remplacer les postes mais doivent être remplacé par les postes.

Couverture en personnel

Concernant la situation en personnel la même source nous révèle qu'en 2006, le district sanitaire de Sokone avait un médecin pour 60.314 habitants, une sage femme pour 13.722 femmes en âge de reproduction et un infirmier d'état pour 10.052 habitants.

Pour le district sanitaire de Foundiougne (le nouveau district de passy étant inclus) nous avons un médecin pour 58.144 habitants, une sage femme d'état pour 5.349 femmes en âge de reproduction et un infirmier d'état pour 12.920 habitants. (Les normes de l'OMS étant d'un médecin pour 10.000 habitants, d'une sage femme d'état pour 1.500 femmes en âge de reproduction et d'un infirmier d'état pour 5.000 habitants).

Ces données montrent une fois de plus le déficit criard en personnel qualifié dont souffrent nos structures de santé.

L'accès financière aux structures

L'appauvrissement des populations et le renchérissement du coût de la vie rendent la santé inaccessible. A côté des questions de manger et de logement celles de la santé ne semblent plus être une priorité pour la communauté. Les évacuations sanitaires des postes de santé vers les centres de santé sont devenues insupportables pour la communauté. Exemple une évacuation sanitaire des postes de santé de Niodior ou Dionewar vers le centre de santé de Foundiougne avec le coût actuel du carburant marin va coûter plus de 60.000 Fcfa (Soixante mille francs).

Malheureusement les mutuelles de santé au niveau communautaires, qui pourraient aider à palier à l'inaccessibilité financière aux structures de santé ne sont connues dans le département.

La gratuité tout azimut et les campagnes de consultations gratuites ne semblent pas être la meilleure solution car toujours se faisant sous une couverture politique et politicienne. Le rapport 2006 sur la situation économique et sociale de la région de Fatick dit « malheureusement, les indicateurs de santé maternelle restent toujours bas et la mise en œuvre de l'initiative de gratuité des accouchements et des césariennes (dont l'objectif est de contribuer à la réduction de la mortalité maternelle) n'a pas eu les effets attendus, qui étaient d'augmenter le niveau de fréquentation des structures de santé par les femmes en grossesse et le niveau d'assistance par un personnel qualifié lors de l'accouchement ». En plus l'expérience de la gratuité des soins en Afrique pendant la période coloniale et post coloniale a déjà prouvé les limites d'un tel système dont le résultat final est une santé de masse sans qualité et sans moyen.

La prise en charge sociale des cas sociaux reste toujours une équation en effet elle dévolue au comité de santé qui supportent déjà beaucoup pour le fonctionnement des structures, en plus la pauvreté augmente d'une manière exponentielle le nombre de cas sociaux à prendre en charge.

Financement et gestion de la santé

La santé est compétence transférée à l'autorité locale, cependant l'esprit de la décentralisation ne semble pas être bien compris par les élus locaux, en plus d'une mobilisation toujours difficile et ou déficiente des maigres ressources décentralisées, les collectivités locales ne mobilisent presque pas de fonds propres pour la santé. Le personnel de santé à grande majorité étatique est comblé par un faible effectif communautaire pris en charge par les comités de santé. La construction et l'équipement sont toujours assurés par l'Etat appuyé par des ONG et Bailleurs de fonds.

Hygiène

Ce volet souvent négligé est le garant d'une bonne santé des populations car étant le levier d'un système sanitaire préventif efficace.

Le personnel d'hygiène est très déficitaire au niveau du département, en effet il n'existe de sous-brigade d'hygiène qu'au niveau des centres de santé avec un personnel insignifiant et des moyens et logistiques quasi inexistantes.

La plupart des villages sont sans latrines et dans les îles se sont les toilettes sanitaires sur pilotis qui dominent, devant une telle situation la lutte contre les maladies du péril fécal et surtout contre « l'indemnisation » du choléra sera toujours difficile.

L'hygiène collective doit aussi prendre en compte l'accès à l'eau potable car sans une eau potable les populations ne peuvent pas prétendre à une bonne santé.

Perspectives:

Les nouvelles orientations du système de santé doivent aller dans le sens d'avoir une santé plus accessible financièrement, géographiquement et de qualité. Pour cela, le département doit disposer de plus d'infrastructure (postes de santé et centres de santé), mais aussi un personnel qualifié (médecins, sages femmes et infirmiers d'Etat) en nombre suffisant.

Les questions d'hygiène collective doivent toujours être prises en compte dans le système de santé et les collectivités locales devront prendre en charge la planification dans le domaine de la santé tout en y associant les techniciens de santé et les organisations communautaires de base.

En plus il faudra :

1-Pour une meilleure accessibilité financière, mettre sur pied un système d'aide pérenne sous forme de mutuelle de santé au niveau des communautés rurales et des communes.

2-Pour une amélioration de l'accessibilité géographique, assurer la mise en place d'ambulance dans chaque communauté rurale au moins une ambulance. Ces ambulances avec un système de téléphonie rurale polariseront tous les postes de santé de la communauté rurale. Pour l'achat et l'entretien de ces dernières l'Etat, les collectivités locales et les comités de santé seront sollicités.

3- Construire et équiper le centre de santé de Passy et renforcer son personnel qualifié.

4-Construire des centres de santé dans les chefs lieu d'arrondissement pour une bonne en charge des patients de cette zone. Un centre de santé insulaire est d'une nécessité absolue.

5-Doubler le personnel qualifié des postes de santé surtout les grands postes de santé afin d'assurer une bonne disponibilité du personnel. Tous les grands postes doivent disposer de sage femme.

6-Une meilleure implication des collectivités locales dans le financement et la gestion de la santé des populations.

7 - Une implication des collectivités locales dans la prise en charge des cas sociaux à travers le volet cas sociaux et indigents des fonds de dotation

8- Mettre sur pied un programme de construction de latrine dans les villages du département.

9- Implanter des forages dans tous les grands villages à partir desquels les villages secondaires seront branchés.

LES INFRASTRUCTURES DU DEPARTEMENT DE FOUNDIOUGNE

En références à ses ressources naturelles importantes, son capital cynégétique et balnéaire impressionnant, un secteur économique aux potentialités variées qui ne demande qu'à être bousté, son climat maritime doux et accueillant, le département de Foundiougne se présente comme une zone d'échanges privilégiée par la nature. A ce titre le département incontestablement constitue le poumon économique de la région de Fatick.

Malgré ces privilèges avérés, le département de Foundiougne est laissé pour compte, oublié par les autorités et demeure donc complètement enclavé.

De quelque coté que l'on l'aborde, le spectacle est le même, routes défoncées, non entretenues, liaisons inter-ville et déplacements quasi impossibles.

Cette situation n'est pas acceptable, aujourd'hui, aucune route digne de ce nom n'existe, aucune infrastructure de qualité n'est réalisée ou en projet, cependant le département de Foundiougne rêve et attend, posté sur ses réserves de département d'avenir.

1. Le réseau routier

1.1 Etat des lieux

Le département de Foundiougne au plan routier est desservi du Nord au Sud par :

- La bretelle Fatick – Foundiougne (21 Km) liaison interrompue par la rivière Saloum (bac) de Foundiougne, bretelle impraticable, avec un niveau de dégradation incroyable.
- L'axe Foundiougne – Djilor – Passy (33Km) route totalement hors service.
- La piste Foundiougne – Djilor – Sokone (41Km) entièrement impraticable.
- La boucle du Niombato – Toubacouta – Nioro Alsane Tall – Samba Gueye – Keur Saloum Diane – Keur Madiabel (piste inachevée –en latérite à ériger en route)
- Enfin la boucle de la trans-gambienne – Karang- Toubacouta – Sokone – Passy – Kaolack (impraticable de Sokone à Kaolack).

1.2 Potentialités

- Ressources commerciales importantes en particulier halieutiques
- Capital cynégétique et balnéaire (tourisme)
- Réserves de la biodiversité
- Une Polynésie à 150 Km de Dakar

1.3 Contraintes

- Enclavement total
- Aucune perspective de changement par ce que non pris en compte dans les prévisions de l'Etat.

1.4 Propositions

- Desserrer l'étreinte qui asphyxie Foundiougne afin de faciliter la circulation des ressources naturelles du Djiognik par la voie Djilor – Passy pour accéder aux richesses du Niombato.
- Redonner à l'axe international – Karang – Sokone – Passy – Kaolack son lustre d'antan pour respecter sa place de voie inter – Etat.
- Assurer la jonction du département de Foundiougne à celui de Nioro par l'ouverture du périphérique Sud – Toubacouta – Nioro Alsane Tall Keur Samba Gueye – Keur Saloum Diane – Keur Madiabel.
- Créer la pénétrante Foundiougne – Thiaré – Soum Mbassis – Ndong et l'assortir de la Rocade Thiaré – Sap Mbam.

2. Le réseau Fluvio – maritime

2.1 Etat des lieux

Le réseau fluvio – maritime se présente sous deux axes principaux :

- La façade maritime
- Le domaine fluvio lagunaire

La façade maritime excentrée part de la pointe de Sangomar à la frontière avec la Gambie avec comme sentinelles les îles de Dionewar et de Niordior.

Quant au domaine fluvio – lagunaire on peut noter :

- La rivière Saloum (120Km) navigable jusqu'à Kaolack
- Le Sin (30Km) qui part de Fatick et se déverse dans le Saloum à l'entrée de Foundiougne
- Le Bandiala avec ses nombreuses ramifications appelées Bolong joue un rôle d'interface.

Le département dispose de deux (2) ports de pêche :

- Le port de pêche de Missira (moderne avec un débarcadère complètement aménagé)
- Le port de pêche de Foundiougne (vétuste)

Dans le réseau fluvio – maritime le transport est assuré par des pirogues qui relient Foundiougne aux nombreuses îles du Saloum.

Par contre le bac de Foundiougne assure la traversée de la rivière Saloum entre Foundiougne et Nahonga.

Pour Foundiougne le bac reste une plate forme essentielle pour la mobilité locale, l'approvisionnement de la ville de Foundiougne et de son arrière pays le LOG.

2.2 Potentialités et contraintes

2.2.1 Potentialités

- L'accès aux richesses halieutiques divers et importantes
- L'ouverture aux grandes possibilités balnéaires
- Visites de sites de la bio diversité, site d'une valeur extraordinaire (tourisme)

2.2.2 Contraintes

- L'eau frein à la mobilité avec les discontinuités territoriales qu'elle entraîne
- L'absence de transport fluvio maritime organisé
- L'inexistence de bateaux pour relier les nombreuses îles à Foundiougne – Kaolack ou Dakar
- Le grand enclavement créé par l'eau en plus de l'enclavement terrestre.

2.2.3 Recommandations

1. Organiser et valoriser le transport fluvio maritime
2. Créer des infrastructures de pointe au plan des sports nautiques tels (centre de sports nautiques)
3. Développer la plaisance (port de plaisance)
4. Créer un port moderne à Foundiougne

Projet d'un port moderne à Foundiougne

Une ouverture particulière est faite sur le projet de création d'un port moderne à Foundiougne.

En effet dans le passé le port de Foundiougne jouait un rôle majeur dans les activités économiques du Sénégal jusqu'à l'indépendance du pays.

Aujourd'hui, avec l'avènement des ports d'éclatement il s'agit de se positionner pour occuper les premières places au niveau de la sous région (CEDEAO). Le port serait un port d'intégration pour le Mali.

Il desservirait de manière avantageuse les régions de Kaolack, Kaffrine, Diourbel, Tambacounda, etc.

Ce projet d'importance capitale pour le département en particulier et le pays en général, a fait l'objet d'une contribution d'un fils du terroir de surcroît cadre supérieur au port de Dakar : Mr Diamane Diakhram.

La dite contribution est jointe au présent document.

(Carte routière jointe)

Contribution sur Tourisme

Nous avons bien reçu les termes de références des assises et sommes interpellés en tant qu'acteurs privés chargés de promouvoir le tourisme dans la région de Fatick et en tant que Syndicat d'initiative RELAI DU MINISTRE pour concevoir et promouvoir la destination de la région ; nous travaillons sans relâche en réfléchissant sur les problématiques du développement économique de la région.

En introduction nous partageons l'importance qu'il convient de donner à la région de Fatick et au département de Foundiougne qui couvre la réserve de biosphère du delta du Saloum (RBDS) formant un écosystème côtier et marin caractérisé par trois (3) milieux écologiques : continental, amphibie et marin. Ce site à forte richesse spécifique faunique avec de nombreuses et vastes vasières productives et îles, accueille plus de 120000 oiseaux d'eau représentant environ 100 espèces.

Ce panorama comme vous le signalez dans votre approche donne à la zone un intérêt touristique de premier rang

Au niveau du SIPTSS nous avons fait l'ETAT DES LIEUX et de par nombre d'initiatives, nous travaillons à poser les jalons d'un tourisme de qualité, hautement compétitif.

Aujourd'hui, nous attendons les premiers actes de plan directeur d'aménagement touristique avec l'espoir de voir émerger un plan de gestion durable de la RBDS qui est un facteur attractif pour le tourisme.

Cependant, nous attirons l'attention sur la nécessité absolue de conserver le patrimoine naturel et archéologique existant en restaurant les zones dégradées et aussi en promouvant des activités d'éco-développement en faveur des populations.

Enfin, concilier la conservation et l'amélioration des conditions de vie des populations, participerait grandement à un développement durable pour un tourisme sain et profitable à la population.

Les assises coïncident avec la formation que nous donnons à nos membres pour consolider les acquis existants dans les établissements touristiques de la région et stopper l'émigration clandestine à partir de nos côtes.

Voici les faiblesses que nous avons notées

- a) Manque de visibilité de la région de FATICK
- b) Vétusté de la plupart des voies d'accès aux sites touristiques
- c) Manque de supports de promotion reflétant la réalité du delta
- d) Insuffisance de la qualité de l'offre
- e) Absence de ligne de crédit adaptée au secteur
- f) Absence de promotion adaptée, de valorisation des produits touristiques (Artisanat- culturel...)
- g) Insuffisance dans la valorisation, la protection et la préservation de l'Environnement
- h) Faible taux de fréquentation dans les établissements hôteliers de la région

Ainsi, dans le souci de mieux s'ouvrir à d'autres pays, S I P T S S a signé un Accord de Partenariat avec une Association d'hôteliers et Extra hôteliers de la Province de Santa Cruz de Tenerife (Iles Canaries) en Espagne dénommée ASHOTEL et ratifié un Protocole d'Accord le 09 Septembre 2003.

L'Accord vise principalement un programme de développement touristique intégral de la Région de FATICK.

Ce dit programme est composé de trois axes d'intervention :

1- Renforcement des capacités par LA FORMATION :

Avec la création d'un campement Ecole Touristique à SOKONE pour pallier à certaines insuffisances constatées sur le personnel de nos structures et former de futures professionnelles.

Un site de 4ha a été offert par la Mairie de SOKONE. L'étude de faisabilité est terminée en Juin 2005. Et il faudra que l'Etat du Sénégal nous aide à mettre sur pied la dite école.

- ### **2- LA COMMERCIALISATION :** Notre préoccupation est de moderniser et de transformer le Secteur touristique pour lui donner une meilleure compétitivité. A ce sujet, des Eductour doivent être organisés par l'agence National de Promotion Touristique, SIPSS et des Agences de voyage afin de

permettre de négocier avec des Tours Operators pour la confection d'un catalogue sur le SINE SALOUM. Emetteurs Pour les marchés

- 3- **LA QUALITE DE L'OFFRE** : L'objectif est d'étudier quel genre d'actions en matière de qualité touristique faudrait-il développer à l'intérieur de la région ? Ainsi, nous avons déjà organisé trois séances pilotes en collaboration avec le Ministère du Tourisme dans 3 structures hétérogènes et, pour l'ensemble des structures un séminaire sur la Sécurité Alimentaire a été animé par trois (3) experts de SGS espagnol conjointement avec le service d'hygiène sénégalais entre le 30 Juin et le 06 Juillet 2006.

Concernant le Site Internet une traduction en espagnol et en français du Site de ASHOTEL est faite. Cependant, pour mieux rendre visible les petites structures qui constituent la majorité des réceptifs dans la région, le SIPTSS travaille sur un projet immédiat pour la confection des Sites individuels pour chaque structure et sur chaque localités et leurs financements seront pris entièrement en charge par le SIPTSS et ASHOTEL.

Et enfin, l'Etat doit améliorer les infrastructures de base que sont les Routes, électricité, eaux et les moyens de communications.

Issa BARRO